Protocole d'accord 2014-2016

PRÉFACE

Le présent document représente le protocole d'accord du Contrat de rivière Escaut-Lys.

Il présente les engagements et les projets proposés par les membres de l'ASBL en vue :

- d'améliorer la gestion des milieux aquatique et la gestion de la ressource en eau,
- de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
- de répondre aux objectifs plus locaux du Contrat de rivière

L'ensemble des actions et des projets se veulent donc en accord avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et s'intègrent dans le programme de mesures établi dans le plan de gestion par bassin hydrographique de l'Escaut en Région Wallonne.

Il a été réalisé sur base de l'inventaire de terrain et des données reprises dans le plan de gestion par sous-bassin hydrographique.

Il comprend :

- Une présentation des contrats de rivière et en particulier du Contrat de rivière Escaut-Lys ;
- Une présentation rapide du territoire rappelant notamment les différents usages locaux du cours d'eau et de ses abords, ainsi que les pressions liées à ces derniers;
- Un rappel des différents éléments de valeur liés aux milieux aquatiques et à son environnement dans le sous-bassin Escaut-Lys;
- Le bilan de l'inventaire de terrain réalisé par le personnel du Contrat de rivière et quelques bénévoles ;
- Une présentation des objectifs et des domaines d'activités sur lesquels portera le programme d'actions ;
- Le détail du programme d'actions adopté en concertation avec le comité de rivière.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et espérons qu'il vous convaincra de soutenir ce projet porté par des acteurs locaux fortement attachés à leurs patrimoines.

Liste des abréviations utilisées dans le programme d'actions :

ADEPS : Administration générale de l'aide à la jeunesse, de la santé et du sport
BIPS : Biodiversité périurbaine
CCIH : Chambre du Commerce et d'Industrie du Hainaut
CIEI : Cellule Interdépartementale Espèces Invasives
CNB : Cercles des Naturalistes de Belgique
CREL : Contrat de Rivière Escaut-Lys
CRIE : Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DGARNE : Direction générale opérationnelle « Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » DGO3.
- DAFoR : Direction de l'Aménagement Foncier Rural
- DCENN : Direction des Cours d'Eau Non Navigables
- DDR : Direction du Développement Rural
- DDV : Direction du Développement et de la Vulgarisation
- DEMNA : Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
- DSE : Direction de la Sensibilisation à l'Environnement
- DESu : Direction des Eaux de surface
- DNF : Département de la Nature et des Forêts
- DPP : Direction de la Prévention des Pollutions
- SP : Service de la Pêche

FPHSBEL : Fédération Piscicole et Halieutique des Sous-Bassins de l'Escaut et de la Lys
FRW : Fondation Rurale de Wallonie
FUSAGx : Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux
FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture
GARA : Groupe d'Action et de Réflexion Agricole
GISER : Projet de Gestion Intégré Sol Erosion Ruissellement
GTI : Groupe Transversal Inondation
HIT : Hainaut Ingénierie Technique
IDETA : Agence Intercommunale de Développement
IEG : Intercommunale d'Etude et de Gestion
IPALLE : Intercommunale de propreté publique du Hainaut occidental
PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature
PLICI : Plan de Lutte Intégré contre les Inondations
PNPC : Parc naturel du Pays des Collines
PNPE : Parc naturel des Plaines de l'Escaut
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SPGE : Société Publique de la Gestion de l'Eau
SPW : Service Public de Wallonie

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE p.2

NOTION DE DYNAMIQUE FLUVIALE ET ECOLOGIQUE p.6

I- LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU p.9

II- LE PLAN DE GESTION ET LE PROGRAMME DE MESURES DU BASSIN DE L'ESCAUT p.11

III- LES CONTRATS DE RIVIERE p.13

IV- LE CONTRAT DE RIVIERE ESCAUT-LYS p.15

V- LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE RIVIERE ESCAUT-LYS p.20

1 SITUATION GEOGRAPHIQUE p.20

2 RESEAU HYDROGRAPHIQUE p.21

3 DESCRIPTION DU TERRITOIRE p.23

4 UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER p.33

VI- L'INVENTAIRE DE TERRAIN p.36

1 QUALITE DES EAUX p.37

POLLUTION DOMESTIQUE p.39

POLLUTION INDUSTRIELLE p.41

PRODUITS PHYTOSANITAIRES p.43

DECHET p.43

2 AGRICULTURE p.45

3 GESTION DES COURS D'EAU p.47

4 INONDATIONS, COULEES DE BOUES p.53

5 ESPECES INVASIVES p.57

6 TRANSPORT FLUVIAL p.59

7 PERCEPTION DES COURS D'EAU p.60

8 POINTS POSITIFS p.61

9 BAIGNADE p.63

VII- OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE ESCAUT-LYS p.65

VIII- PROGRAMME D'ACTIONS p.68

IX- TABLEAUX DE SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTION p.119

X- L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES p.122

BIBLIOGRAPHIE p.123

TABLE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES p.125

GLOSSAIRE p.127

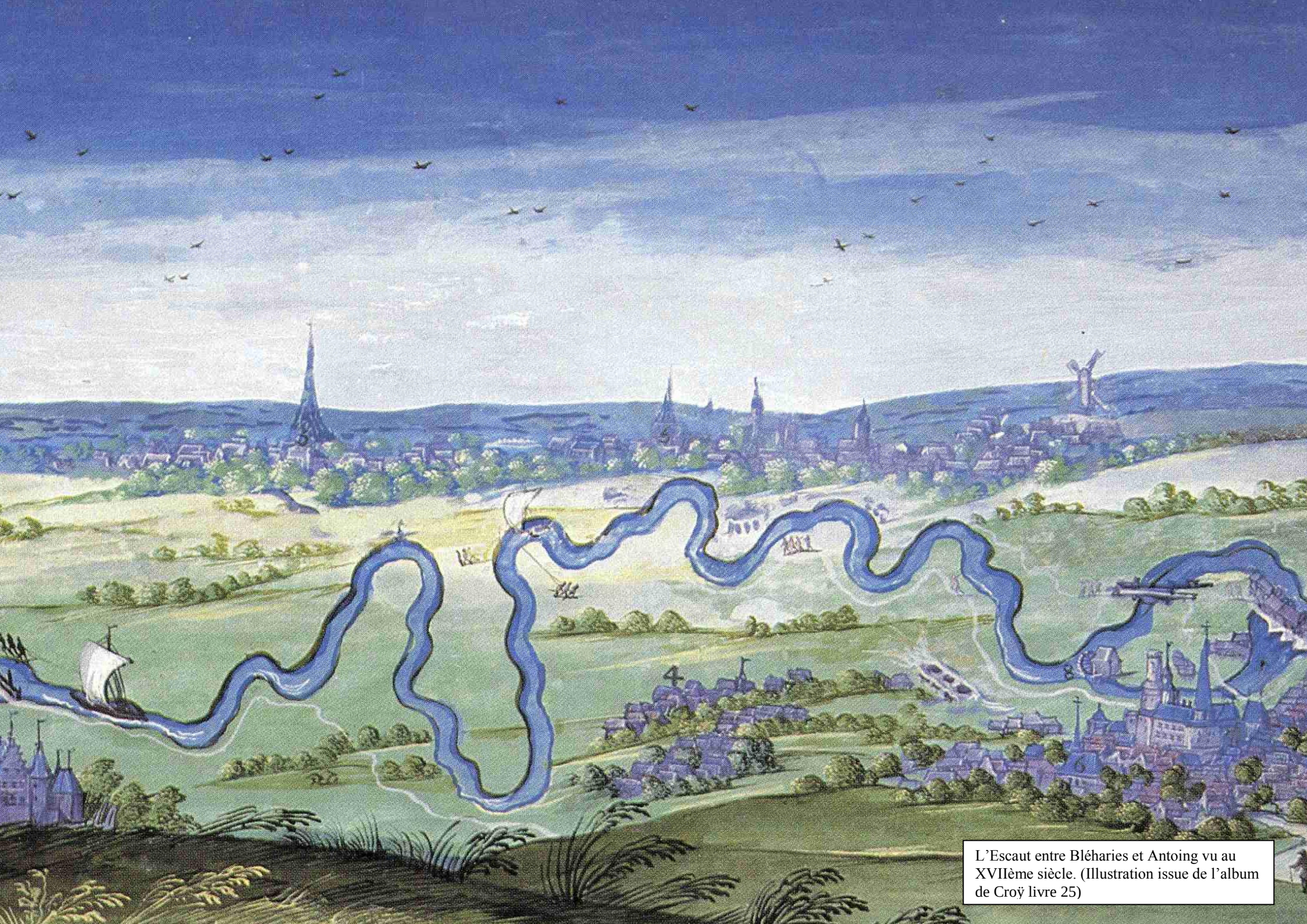

L’Escaut entre Bléharies et Antoing vu au XVIIème siècle. (Illustration issue de l’album de Croÿ livre 25)

Notions de cours d'eau

Les cours d'eau sont des systèmes vivants, en évolution permanente et dont toutes les composantes, à la fois physiques (morphologie du lit), biologiques (vie animale, végétale) et chimiques (qualité de l'eau) dépendent les unes des autres. Rechercher à aménager, voire à maîtriser coûte que coûte ces milieux tout en respectant les équilibres naturels comme le réclame le législateur depuis la promulgation de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et sa transcription dans la législation des pays membres de l'Union européenne, relève d'un exercice bien difficile.

La réflexion concernant l'avenir des cours d'eau relève pour l'essentiel des questions inhérentes à la gestion courante de milieux naturels voire leur restauration, ainsi qu'à leur mise en valeur, dans un triple souci notamment, d'en préserver l'intégrité, d'en faciliter la découverte et de limiter les effets néfastes sur la population. Pour ces raisons, les mécanismes et principes de base de fonctionnement d'un cours d'eau doivent être mieux connus des partenaires des contrats de rivière soucieux d'un développement durable.

Problématique et principes de fonctionnement d'un hydrosystème

Le fonctionnement et la vie qu'il recèle sont avant tout tributaires de trois paramètres essentiels : la qualité de l'eau, le régime hydrologique, la morphologie (la forme) du lit.

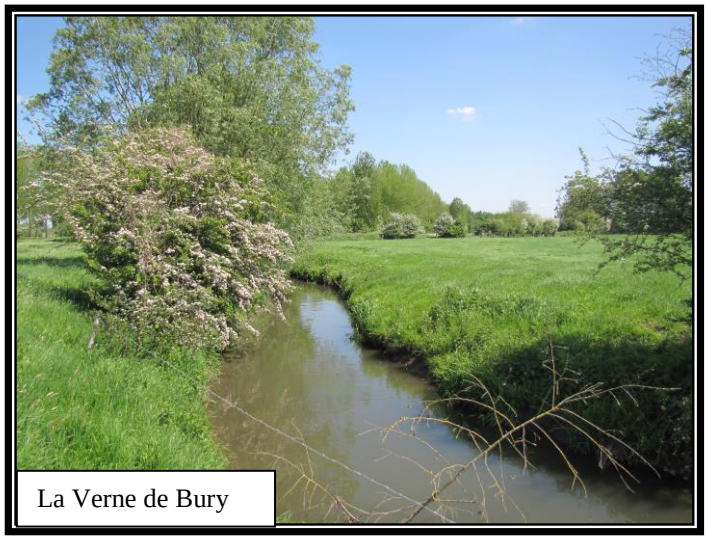
La Verne de Bury

Naturellement, l'eau en mouvement creuse, transporte, dépose des matériaux. De manière autonome, un cours d'eau recherche donc inlassablement à établir une forme adaptée pour un transit optimal de ses débits, tout à la fois liquides et solides (matériaux transportés).

Au gré des variations hydrologiques, un cours d'eau ajuste donc les nombreux paramètres qui caractérisent sa configuration physique : largeur, profondeur moyenne, profil de pente, forme de son tracé. Aussi, ne doit-on pas s'étonner d'assister sur une rivière "stable", à des phénomènes d'érosion ou de dépôt, à des migrations de méandres, à l'exhaussement ou l'encaissement ponctuel du lit. Au contraire, tous ces phénomènes, ces pulsations, sont la preuve que le cours d'eau est bel et bien à la recherche de son équilibre et conserve ses capacités d'auto-régulation.

La pente globale de la vallée où il s'écoule, la nature des terrains traversés et l'occupation riveraine conditionnent en outre les possibilités de mouvement de l'hydrosystème. En général, lorsque les conditions demeurent stables, l'érosion des rives et du fond ont tendance à s'atténuer progressivement. Par contre, lorsque des perturbations physiques (curage, endiguement, recalibrage...) ou hydrologiques (régime de crue) interviennent, le cours d'eau doit s'adapter. Il effectue alors de lui-même des réajustements et prend un certain temps pour revenir à une situation d'équilibre.

Les richesses biologiques d'une rivière, et notamment les types de peuplements végétaux aux abords de l'eau, sont intimement liées à son fonctionnement morphodynamique. Ainsi, naturellement, les processus d'érosion, de transport de sédiments, de dépôt ont pour effet de créer, détruire, recréer, une diversité de milieux. Le rajeunissement lié aux crues est donc le garant d'une diversité maximale des milieux et, par là même, de la faune aquatique et terrestre qui leur sont associées.

L'état du peuplement piscicole d'un cours d'eau et en particulier des populations de références est le reflet de l'état d'un écosystème. En effet pour établir un cycle de vie complet (croissance, grossissement, reproduction) un poisson a besoin de conditions spécifiques :

Abris (sous berges, blocs, arbres morts, herbiers)

Nourriture (adaptée au cycle vital du poisson)

Support de ponte accessible.

De plus, l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni en un même secteur. Il est donc primordial que la libre circulation entre ces différents habitats soit assurée afin de préserver la pérennité des espèces.

Importance et sensibilité des milieux humides riverains

Les milieux humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (végétaux ayant besoin d'eau pour leurs développements) pendant au moins une partie de l'année.

Zone humide à Rongy

Au-delà d'une dimension purement patrimoniale, les zones humides remplissent des fonctions essentielles tant envers le cours d'eau que pour les activités humaines. Ainsi, assurent-elles, notamment, des rôles :

- D'épuration physique (rétention des matières en suspension) et chimique de l'eau (dénitrification, recyclage du phosphore, piégeage de métaux lourds et micropolluants organiques).Ces milieux peuvent en effet réduire de manière très significative les transferts polluants. Ils agissent comme de véritables pièges favorisant l'adsorption et la précipitation d'éléments dissous. La végétation intervient en assimilant une partie des éléments fixés (azote-phosphore-métaux). Par voie microbienne, ces milieux peuvent éliminer tout ou partie des éléments piégés ou transitant. Ainsi, dans les zones humides riveraines des cours d'eau, quelques mètres à quelques dizaines de mètres de formations végétales peuvent suffire à piéger de 60 à plus de 95% de l'azote associé aux particules en suspension.

- De contrôle et de régulation des inondations par le stockage d'importantes quantités d'eau en période de crue, permettant de ralentir la propagation des flux et d'écrêter les pics de crue.

-De soutien des débits d'étiage par "relargage" différé de l'eau stockée au moment des crues.

- De recharge des nappes phréatiques.

- De production d'espèces végétales (roseaux, bois, fourrage, etc.) et animales, en particulier halieutiques et cynégétiques. À titre indicatif, alors que les zones humides occupent seulement 5% environ de la superficie des continents, elles abritent 35% des espèces rares et en danger à l'échelon mondial.

La cause la plus fréquente de disparition des zones humides correspond au drainage pour l'agriculture ou l'exploitation forestière. Les travaux de remblaiement, les pompages excessifs des eaux souterraines ou de surface, l'aménagement irréfléchi du lit des cours d'eau (curage, recalibrage, rescindement, endiguement, etc.) sont les responsables essentiels suivants.

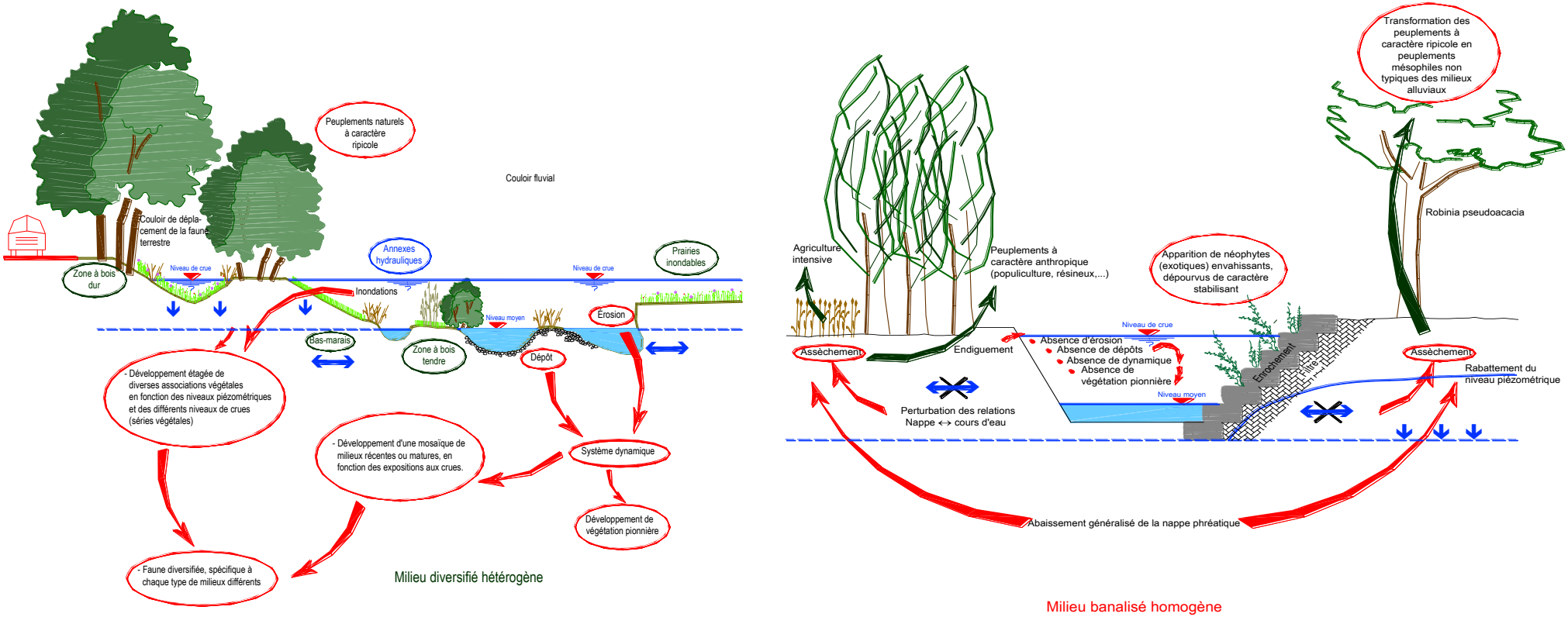

I. LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle poursuit plusieurs objectifs tels que la prévention et la réduction de la pollution, la promotion d'une utilisation durable de l'eau, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques et l'atténuation des effets des inondations et des sécheresses.
Son objectif ultime est d'atteindre un «bon état» écologique et chimique de toutes les eaux communautaires d'ici à 2015*.
Cette directive prévoit une gestion de l'eau par district hydrographique, en informant et faisant participer au maximum les usagers et gestionnaires. Elle prévoit également la définition d'objectifs à atteindre en termes d'amélioration de la qualité physico-chimique et écologique des eaux et la réalisation pour 2009 d'un plan de gestion et d'un programme de mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs par sous-bassins.

Les contrats de rivière s'inscrivent donc bien dans la démarche de la DCE. Ils doivent contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique et faciliter la consultation et la participation du public et des usagers.

La Région Wallonne, en conformité avec la Directive-cadre sur l'Eau, a déterminé différentes **masses d'eau**. Cette nouvelle unité est mieux adaptée à la gestion des eaux à l'intérieur des districts hydrographiques. La détermination de masses d'eau permet d'identifier les objectifs à atteindre pour arriver au bon état écologique d'ici 2015*.

Pour chaque masse d'eau, les services de la Région Wallonne réalisent un diagnostic et établissent un plan de gestion avec un programme de mesures qui permettront d'atteindre des objectifs spécifiques.

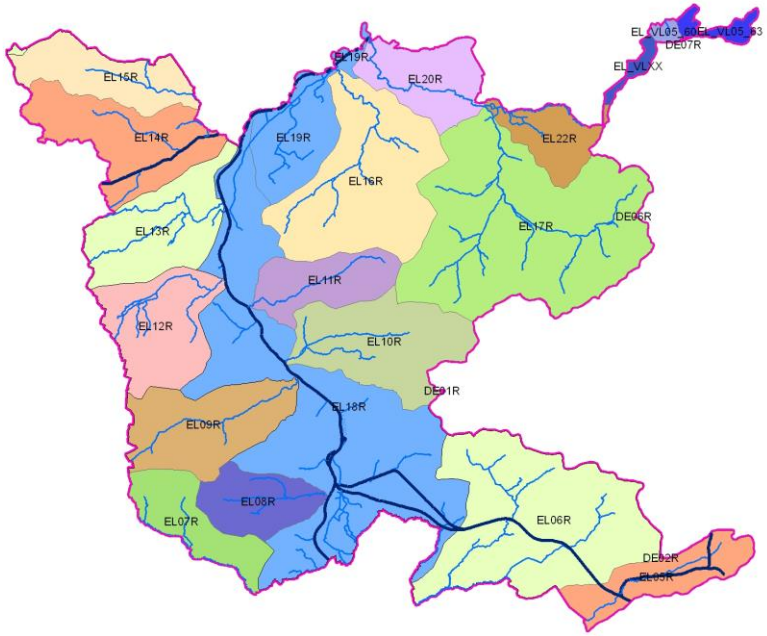

SOURCES : SPW-DGARNE/762
RÉALISATION : © PNPE 2010

Carte 1 : Masses d'eau sur le bassin versant de l'Escaut et de la Lys

Masse d'eau	Nom de masse d'eau	Taille (ha)	Statut	Risque de non atteinte du bon état en 2015
EL01R	Lys	3220	Fortement modifiée	RISQUE
EL02R	Douve I	528	Naturelle	
EL03R	Ruisseau de Kortekeer	933	Naturelle	
EL04R	Haute-Planche	980	Fortement modifiée	
EL05R	Ruisseau de la Fontaine Bouillante	2036	Fortement modifiée	
EL06R	Verne de Bury	7784	Naturelle	
EL07R	Elnon	2033	Naturelle	
EL08R	Ruisseau des Prés	1933	Naturelle	
EL09R	Rieu de Barges	3450	Naturelle	
EL10R	Rieu d'Amour	3971	Naturelle	
EL11R	Melle	2125	Fortement modifiée	
EL12R	Rieu de Templeuve	3229	Naturelle	
EL13R	Rieu du Pas à Wasmes	3391	Naturelle	
EL14R	Espierres	3607	Fortement modifiée	
EL15R	Grande Espierres	2369	Fortement modifiée	
EL16R	Rieu de Lhaye	6063	Naturelle	
EL17R	Rhosnes	10078	Naturelle	
EL18R	Escaut I	12170	Fortement modifiée	
EL19R	Escaut II	2475	Fortement modifiée	
EL20R	Rhosnes	2261	Fortement modifiée	
EL21R	Douve II	512	Fortement modifiée	
EL22R	Fausse Rhosnes	1448	Naturelle	
Masses d'eau linéaires		**Linéaire (Km)**	**Statut**	
EL01C	Le Canal de l'Espierres	7,08	Artificielle	
EL02C	Le Canal Nimy-Blaton-Péronnes	28,44	Artificielle	
EL03C	Le Canal Blaton-Ath	5,51	Artificielle	

En application de l'article 5 de la directive 2000/60/CE, il a été estimé pour chaque masse d'eau le risque de Non atteinte du Bon Etat en 2015*.

Toutes les masses d'eau du sous-bassin Escaut-Lys sont classées en risque de non atteinte du bon état.

*La Directive-cadre Européenne sur l'Eau prévoit des possibilités de report en 2021 ou 2027 du bon état. Le SPW a présenté au travers de ses plans de gestions des 4 districts hydrographiques de Wallonie, les échéances qu'il s'est fixées pour atteindre le bon état des différents cours d'eau.

Tableau1 : Présentation partielle des différentes masses d'eau du sous-bassin Escaut-Lys (Source : Fiches masses d'eau Région wallonne)

II. LE PLAN DE GESTION HYDROGRAPHIQUE ET LE PROGRAMME DE MESURES DU BASSIN DE L'ESCAUT

Les projets de plans de gestion des 4 districts hydrographiques de Wallonie viennent de passer en enquête publique (11juin 2012 au 18 janvier 2013) et au moment où nous réalisons le Protocole d'Accord ils sont en cours d'instruction auprès des services du SPW. Ils sont donc encore sujets à modification suite aux remarques de l'enquête publique !

La Directive-cadre prévoit que chaque Etat membre doit recenser les bassins hydrographiques qui se trouvent sur son territoire national et doit les rattacher à des districts hydrographiques qui feront chacun l'objet d'un plan de gestion.

Au stade actuel, les bassins hydrographiques wallons sont rattachés à quatre districts hydrographiques internationaux (DHI) : la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine. 15 sous-bassins hydrographiques ont également été définis pour une gestion régionale de l'eau (arrêté du Gouvernement wallon du 13/09/2001)

Ces plans de gestion dressent un état des lieux de la ressource en eau et intègrent les actions développées par la Wallonie depuis de nombreuses années et celles à développer pour accélérer et garantir, à terme, le bon état de cette ressource.

Ils présentent un programme de mesures et d'actions à réaliser afin d'atteindre les objectifs de la Directive-cadre Européenne sur l'eau.
Ils présentent également les reports de délais d'atteinte du bon état proposés par la Wallonie et les raisons pour lesquelles les objectifs sont reportés.

Ces plans de gestion doivent guider et orienter les actions des acteurs locaux dans la préservation de la ressource en eau et les accompagner dans leurs projets de développement.

Les documents sont consultables en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante : http://spw.wallonie.be/dce/spip.php?rubrique5

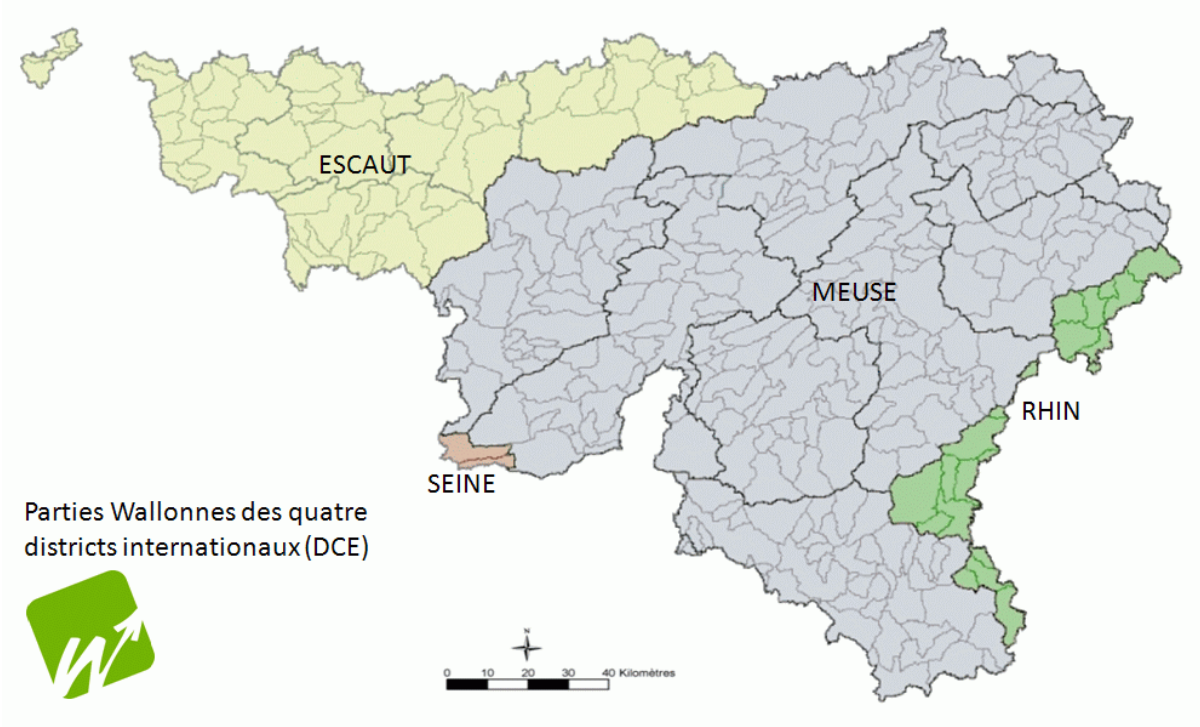

Carte 2 : Districts hydrographiques internationaux de Wallonie

III. LES CONTRATS DE RIVIÈRE

Le contrat de rivière est un outil participatif.

Il consiste à réunir l'ensemble des acteurs publics et privés, d'un même bassin versant, dans le but de définir un programme d'actions de restauration et de valorisation des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin versant.

Par la concertation qu'il initie, le contrat de rivière doit permettre d'engager des actions pertinentes face aux problèmes rencontrés, de coordonner l'ensemble de ces actions et de trouver le maximum d'aides techniques et financières pour les réaliser. Il n'a aucun pouvoir réglementaire.

Les signataires des contrats de rivière s'engagent, chacun dans le cadre de leurs responsabilités et compétences, a réaliser des actions dans un esprit de concertation, de dialogue et de coordination.

Les missions d'un contrat de rivière sont multiples :

- Tenir à jour un inventaire des cours d'eau ;
- Contribuer à mettre en œuvre les plans de gestion par bassin hydrographique ;
- Assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population ;
- Favoriser la détermination d'actions par les groupes de travail mis en place ;
- Répondre aux exigences de la Directive-cadre Européenne sur l'Eau ; à savoir l'atteinte du bon état physico-chimique et écologique des cours d'eau et milieux humides associés d'ici à 2015.
- **…**

Suite à l'entrée en vigueur début janvier 2009 de l'arrêté du 13 novembre 2008, du Gouvernement wallon relatif aux contrats de rivière, tous les contrats de rivière de Wallonie devront entre autres se constituer en ASBL (Association sans but lucratif) à objet unique avec un conseil d'administration composé de représentants des communes et des provinces, des acteurs locaux, de l'administration et des commissions consultatives.

SOURCE :B. Nicolas CR Semois

Législation

Les Contrats de rivière sont régis par :

- le Code de l'Eau.
- la Circulaire ministérielle du 20 mars 2001 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région wallonne.
- l'Arrêté du 13 novembre 2008, du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière.

Avantages et intérêts

- Un projet local initié, porté et dirigé par des acteurs locaux ;
- Création d'une structure locale de gestion de la ressource en eau (conseil, information, sensibilisation, veille règlementaire et environnementale) ;
- Définition d'objectifs de gestion communs à l'échelle d'un bassin versant ;
- Coordonner les actions des acteurs du bassin versant (affectation des crédits, hiérarchisation des priorités) ;
- Répondre aux exigences règlementaires de la DCE.

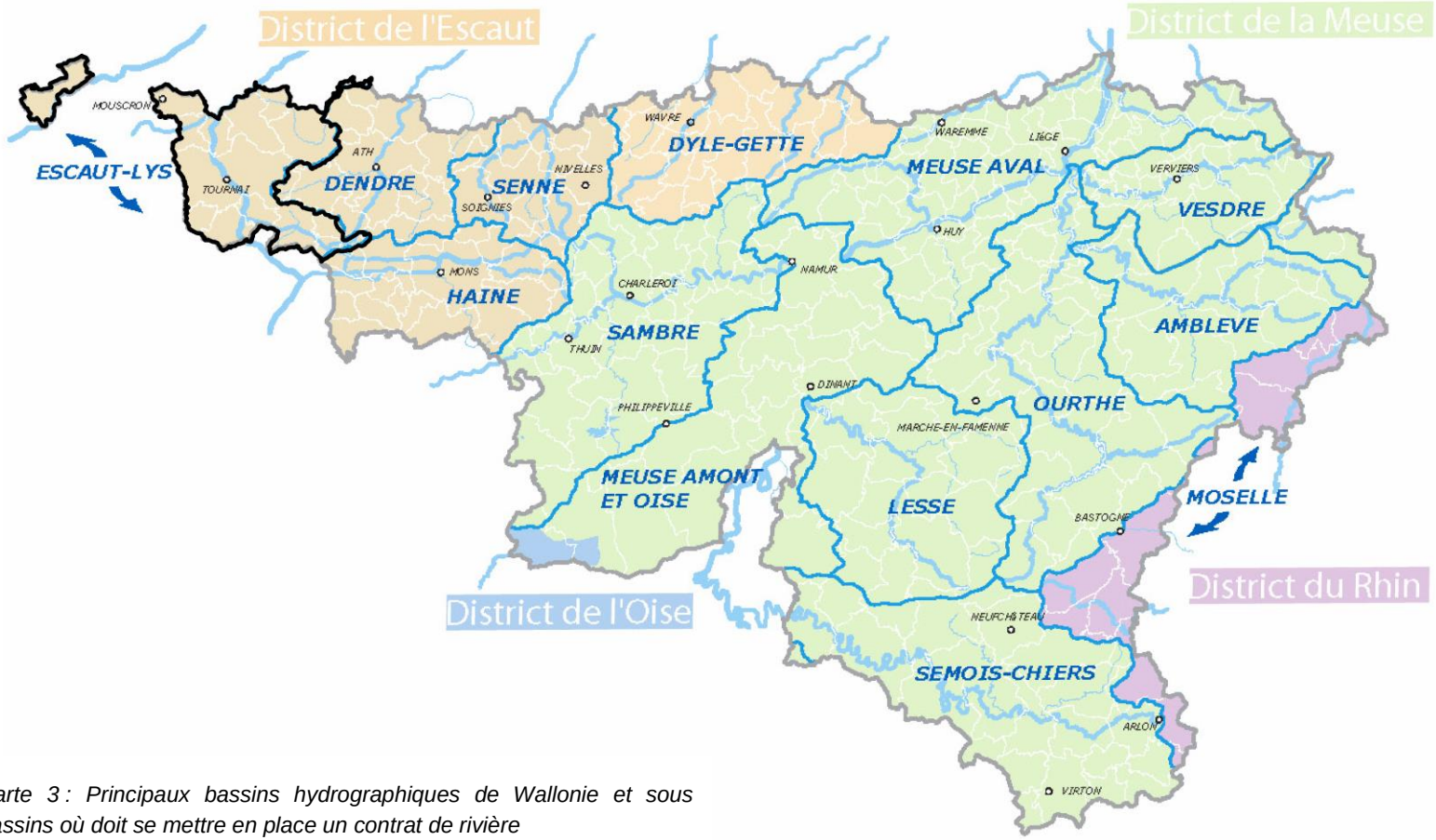

Carte 3 : Principaux bassins hydrographiques de Wallonie et sous bassins où doit se mettre en place un contrat de rivière

IV. LE CONTRAT DE RIVIÈRE ESCAUT-LYS

1. Historique succinct de la démarche

- 2006 : Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut propose un contrat de rivière sur son territoire qui reprend la partie sud du sous-bassin Escaut-Lys. La Région wallonne soutient le projet.

- Juin 2007 : Avec l'intégration de la DCE dans la législation Wallonne et le projet d'arrêté concernant les contrats de rivière, il est décidé que le contrat de rivière portera au minimum sur la partie Escaut du sous-bassin Escaut-Lys.

-Septembre 2007 : Première présentation du contrat de rivière aux différentes communes du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

- 2007-2008 : Rédaction du projet Interreg IV « La Gestion commune du projet du territoire transfrontalier » avec le Parc naturel Régional Scarpe Escaut. L'action 2 porte sur la Gestion partenariale de l'eau avec notamment la mise en place d'un Contrat de rivière sur le sous-bassin de l'Escaut et de la Lys en Région wallonne.

- Septembre 2008 : Recrutement de la chargée de projets Gestion de l'Eau au sein du PNPE. Rédaction du dossier préparatoire du Contrat de rivière sur le bassin Escaut-Lys.

- Janvier 2009 : Recrutement du chargé de mission Gestion de l'Eau en charge du Contrat de rivière Escaut-Lys au sein du PNPE. Prise de contact avec les partenaires publics et privés du Contrat de rivière.

- Années 2009-2010 : Présentation du projet devant les communes, la Province de Hainaut et les partenaires locaux en vue d'obtenir leurs adhésions. Réalisation de l'inventaire de terrain, rédaction du dossier préparatoire et mise en place des groupes de travail chargés de définir les objectifs du Contrat de rivière et de proposer un programme d'actions. Un des groupes de travail a en charge de proposer les statuts de l'ASBL.

- Janvier 2011 : Envoi du dossier préparatoire à la Région wallonne.

- 18 mars 2011 : Assemblée Générale constitutive de l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys.

-15 juin 2011 : Le comité de rivière valide le programme d'actions proposé par les groupes de travail.

- 19 octobre 2011 : Validation du Protocole d'Accord 2011-2013 par le comité de rivière.

-**28 mars 2013** : Désignation du nouveau Conseil d'Administration.

2. L'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys

L'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys (en abrégé CREL ASBL) a été créée le 18 mars 2011 lors de l'Assemblée Générale constitutive.

Elle est constituée :

- du **Comité de rivière (l'Assemblée Générale)** qui valide les propositions d'actions des groupes de travail et les décisions du CA. Ils se répartissent en trois collèges. Les communes et Province, les Services du Service Public de Wallonie et les acteurs locaux.
- d'un Conseil d'Administration composé de 15 membres et du coordinateur qui s'occupent de la gestion journalière, des comptes, du budget et facilitent la mise en œuvre des projets.
- des groupes de travail qui doivent proposer le programme d'actions et de bénévoles qui aident à la réalisation de l'inventaire de terrain.

AG constitutive du 18 mars 2011

Les groupes de travail (GT) réalisent le programme d'actions. Ils sont au nombre de 4 :

- GT animation : Proposer un programme d'animations et de sensibilisation du grand public, des scolaires et des partenaires du CREL.
- GT qualité des Eaux : Proposer un programme d'actions concerté avec les acteurs locaux sur la lutte contre la pollution des eaux en lien avec les objectifs de la DCE.
- GT gestion des cours d'eau et inondations : Proposer un programme d'actions pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau en lien avec les objectifs de la DCE et dans un but de lutte contre les inondations.
- GT transfrontalier : Faciliter les relations, les échanges et les projets transfrontaliers.

Les groupes de travail sont ouverts à toutes les personnes qui souhaitent participer à la protection des milieux aquatiques.
Parallèlement, le Contrat de rivière s'est mis à la disposition de la Fédération Piscicole et Halieutique des Sous-Bassins de l'Escaut et de la Lys, ASBL pour la mise en place de la Commission piscicole et halieutique de bassin versant.

3. La cellule de coordination

Elle est actuellement constituée de quatre personnes :
- Franck MINETTE Coordinateur
- Louis BRENNET Chargé de communication, Animation.
- Jérémie DEREGNAUCOURT, Agent administratif/comptabilité
- Aline DE MEESTER Chargé de projet transfrontalier - projet INTERREG DOSTRaDE

4. Les membres de l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys

Collège 1 : Communes - Province	Collège 2 : Région wallonne	Collège 3 : Acteurs locaux
Péruwelz	SPW - DGO3 Département de la Nature et des Forêts	CRIE Mouscron
Mouscron		Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
Comines-Warneton	SPW - DGO3 Direction des Cours d'Eau non navigables - District de Mons	Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)
Bernissart		Foyer socio-culturel Antoing
Rumes	SPW - DGO3 Direction des eaux de surface	Parc naturel du Pays des Collines
Mont-de-l'Enclus		Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Frasnes-lez-Anvaing	SPW - DGO3 DNF Service de la Pêche	Intercommunale d'Etude et de Gestion (eau potable et assainissement)
Celles	SPW - DGO2 Voies hydrauliques	IDETA (Intercommunale sur le développement économique, touristique local)
Antoing		I.C. IPALLE (Intercommunale sur l'assainissement)
Tournai		Port Autonome du centre et de l'Ouest (PACO)
Estaimpuis		Cercles des Naturalistes de Belgique
Beloeil		La Maison de Léaucourt asbl
Brunehaut		asbl Eco-vie
Pecq		Asbl Enclus Environnement
Province de HAINAUT		Natagora
		Fédération Piscicole et Halieutique des Sous-Bassins de l'Escaut et de la Lys asbl
		ADEPS Péronnes
		Centre de Populiculture du Hainaut a.s.b.l.
		Wateringue de Wiers
		Wateringue de Kain-Pottes
		Wateringue d'Anvaing
		Wateringue de Hollain-Laplaigne

5. Financement

Le Contrat de rivière Escaut-Lys est financé par les Communes de Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Tournai, la Province de Hainaut, et le Ministère de la Région wallonne.

La participation des communes à partir de janvier 2014 a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. Cette participation a été estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'arrêté du 13 novembre 2008 (montant plafonné à 105 829, 86€).

Formule de calcul

C = ((D×E) / 2 SE) + ((D×P) / 2 SP))

C : contribution de la commune considérée.
D : dépense à couvrir.
E : superficie de la commune comprise dans le contrat de rivière.
SE : superficie totale du territoire du contrat de rivière.
P : population de la commune considérée présente sur le territoire du CR
SP : somme des populations des communes associées au CR.

Participation Région Wallonne	105.829,86	70%
Participation Province de Hainaut	2.500,00	30%
Participation Communes	42.855,65	
Coût fonctionnement CREL par an	151.185,51	

Tableau ***2*** : Tableau de financement de l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys

Commune	Superficie totale de la commune (Km²)	Superficie de la commune comprise dans le CR		Population totale de la commune	Population comprise dans le Bassin		Participation annuelle par communes au fonctionnement du CREL**
		en Km²	en %		en nbr d'hab	en%	
Antoing	31,1	31,1	100,00	7.540	7.540	100,00	**1.620,56**
Beloeil	61,5	27,3	44,39	13.347	7.711	57,77	**1.529,54**
Bernissart	43,4	13,6	31,34	11.458	3.809	33,24	**758,80**
Brunehaut	46,1	46,1	100,00	7.711	7.711	100,00	**2.062,69**
Celles	67,1	67,1	100,00	5.440	5.440	100,00	**2.435,76**
Comines-Warneton	61,1	61,1	100,00	17.432	17.432	100,00	**3.440,31**
Estaimpuis	31,8	31,2	98,11	9.645	9.645	100,00	**1.829,59**
Frasnes-lez-Anvaing	112,4	97,2	86,48	10.967	10.280	93,74	**3.763,47**
Mont-de-l'Enclus	26,9	26,9	100,00	3.421	3.421	100,00	**1.097,96**
Mouscron	40,5	40,5	100,00	52.825	52.825	100,00	**6.323,14**
Pecq	32,9	32,9	100,00	5.272	5.272	100,00	**1.449,43**
Péruwelz	60,6	58,5	96,53	16.843	16.726	99,31	**3.297,42**
Rumes	23,7	23,7	100,00	5.067	5.067	100,00	**1.168,45**
Tournai	213,7	198,4	92,84	67.534	65.867	97,53	**12.078,54**
Province de Hainaut							**2.500,00**
TOTAL	**852,8**	**755,6**	**88,60**	**234.502**	**218.746**	**93,28**	**45.356**

Pays des Collines à Frasnes-lez-Anvaing

Grandes cultures à Estaimpuis

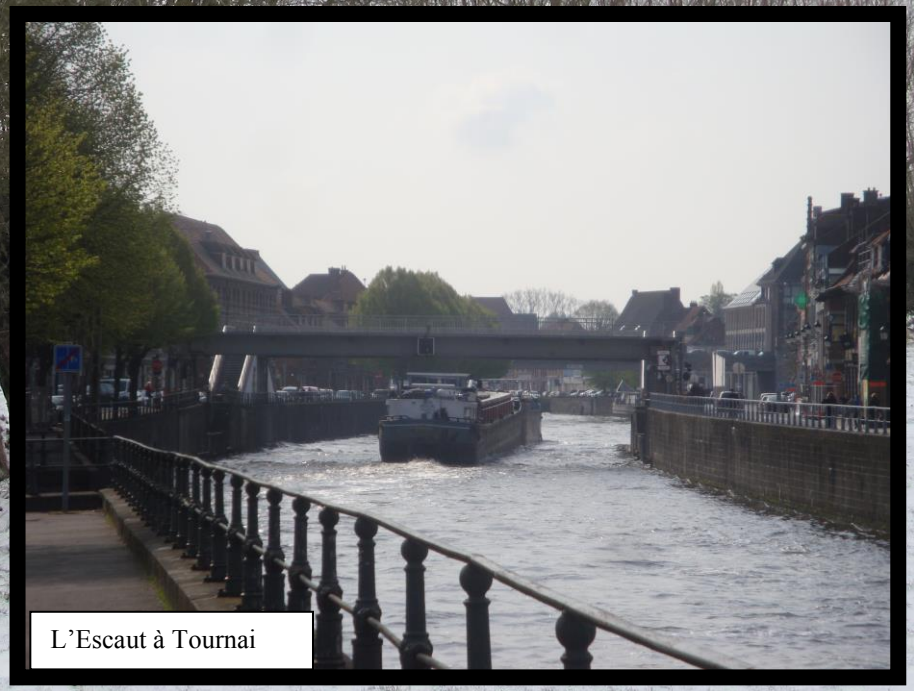

L’Escaut à Tournai

V. LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE ESCAUT-LYS

1. Situation géographique

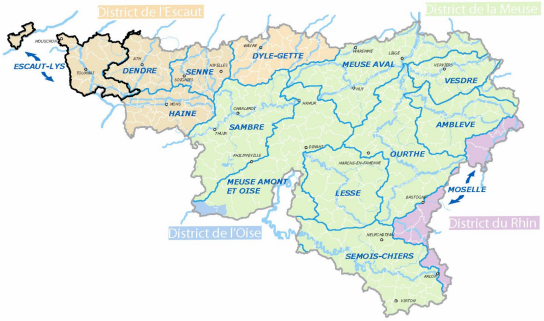

Le projet de Contrat de rivière correspond au sous-bassin versant Escaut-Lys (district de l'Escaut) en Wallonie soit une superficie d'environ 770 km².

Il recoupe le territoire de 19 communes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Saint-Ghislain, Tournai, toutes situées sur le territoire de la Province de Hainaut.

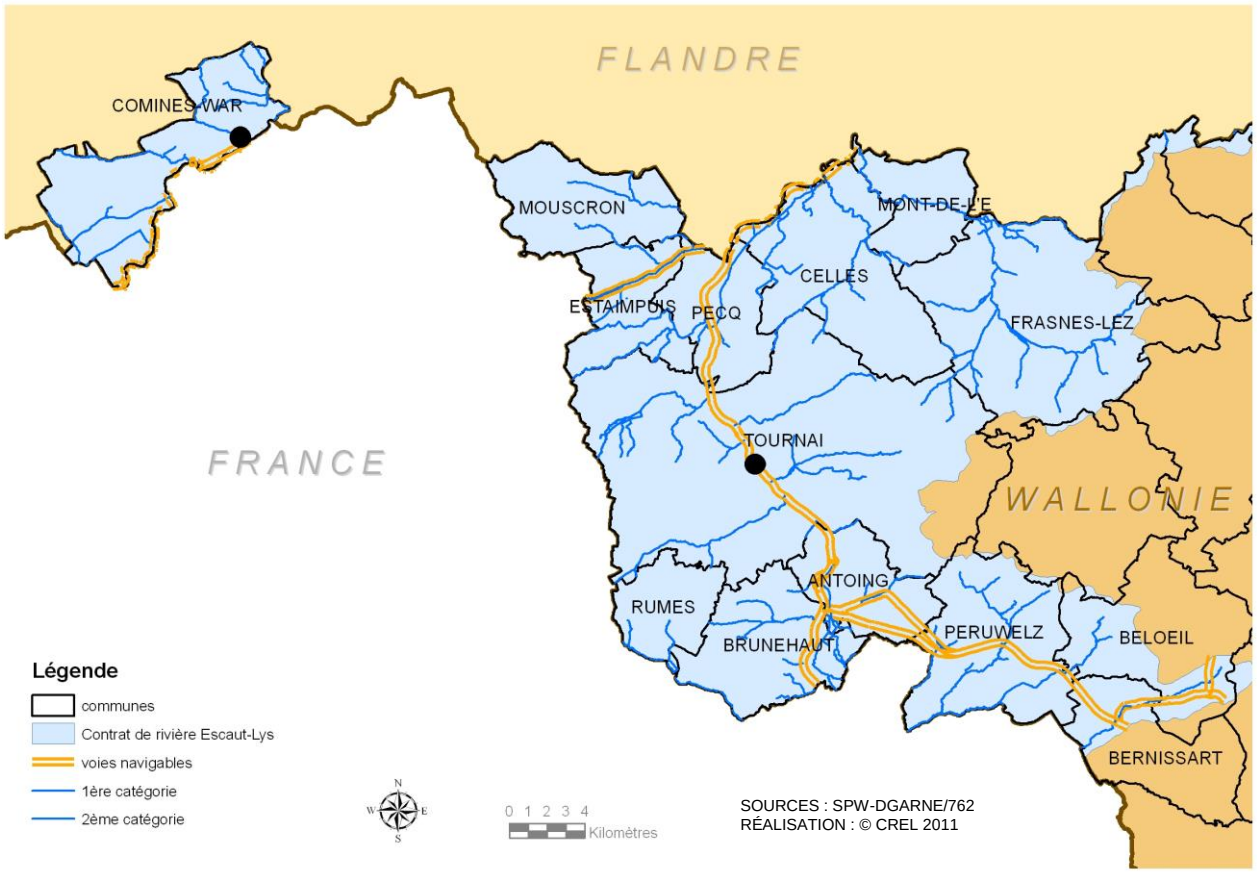

Carte 4 : Territoire du Contrat de rivière Escaut-Lys

2. Réseau hydrographique

Les principaux cours d'eau sont l'Escaut, la Lys et leurs principaux affluents : le Rieu de Lhaye, la Rhosnes, le Rieu du Pas à Wasmes, le Rieu de Barges, le Rieu d'Amour, la Melle, la Grande Espierres, la Douve, le Kortekeer, la Haute-Planche, l'Elnon, la Calonne, la Fontaine Bouillante, le Ruisseau des Prés, le Rosoir, la Verne de Bury et la Verne de Basècles…

On trouve aussi plusieurs canaux : le Canal Nimy-Blaton-Péronnes, le canal Condé-Pommeroeul, le canal de l'Espierres et le canal Blaton-Ath à vocation essentiellement touristique et l'ancien canal Pommeroeul-Antoing aujourd'hui désaffecté.

ESCAUT : nom ancien Scaldis, Schelde en néerlandais
Source: Gouy-le-Catelet (02) (F) à 97 mètres d'altitude
Embouchure: Mer du Nord à Flessingue (Pays Bas)
Longueur: 350 km, dont 140 km canalisés
Pays traversés: France, Belgique, Pays-Bas.
Principaux affluents: la Lys, la Scarpe, la Haine, la Dendre, le Rupel

LYS : Leie en néerlandais
Source: Lisbourg (F) à 114,7 m d'altitude
Confluence: avec l'Escaut à Gand à 4,45 m d'altitude
Longueur: 195 km
Pays traversés: France, Belgique

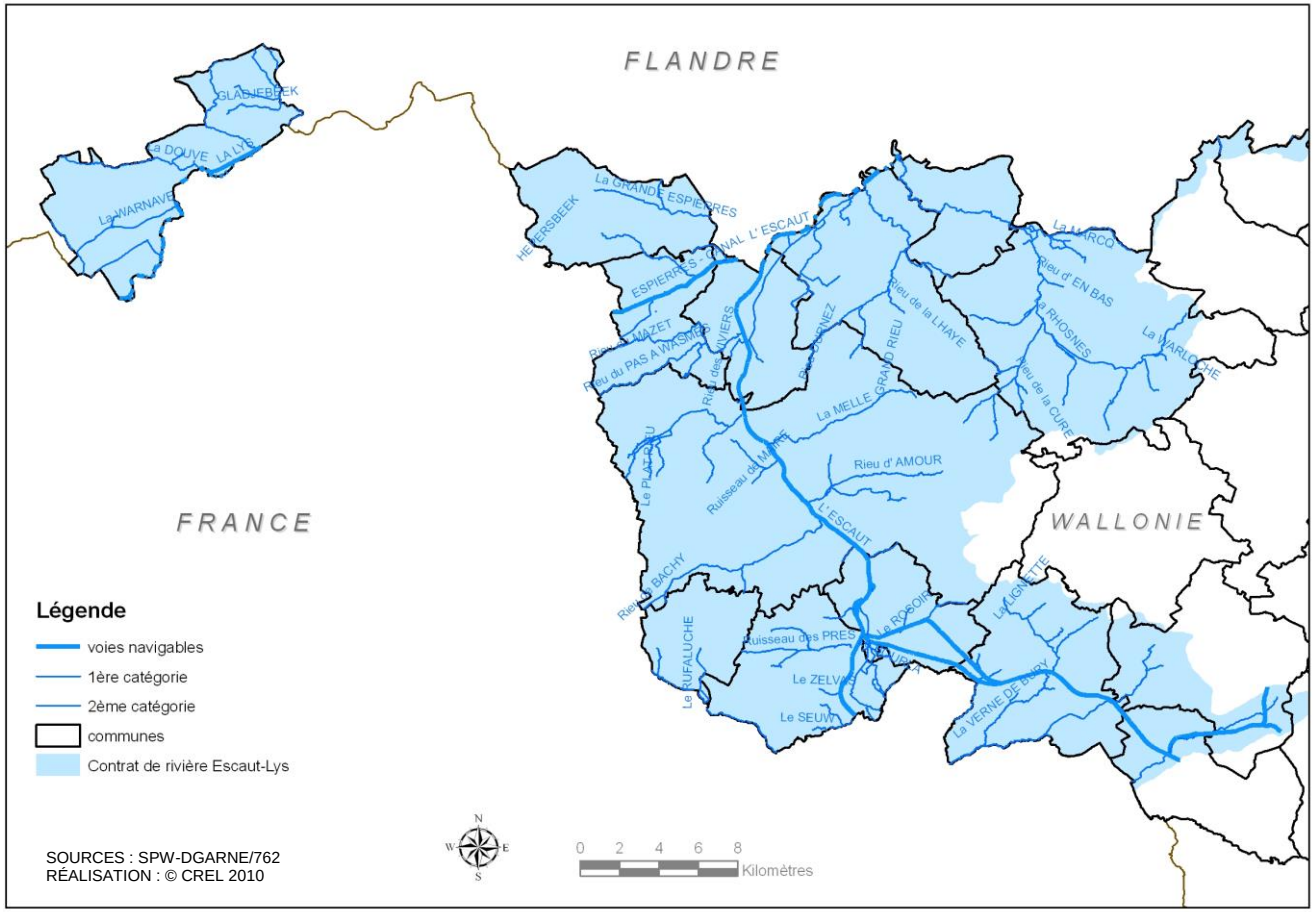

Carte 5 : Principaux cours d'eau du bassin versant Escaut-Lys

La Verne de Bury

L’Escaut à Pecq

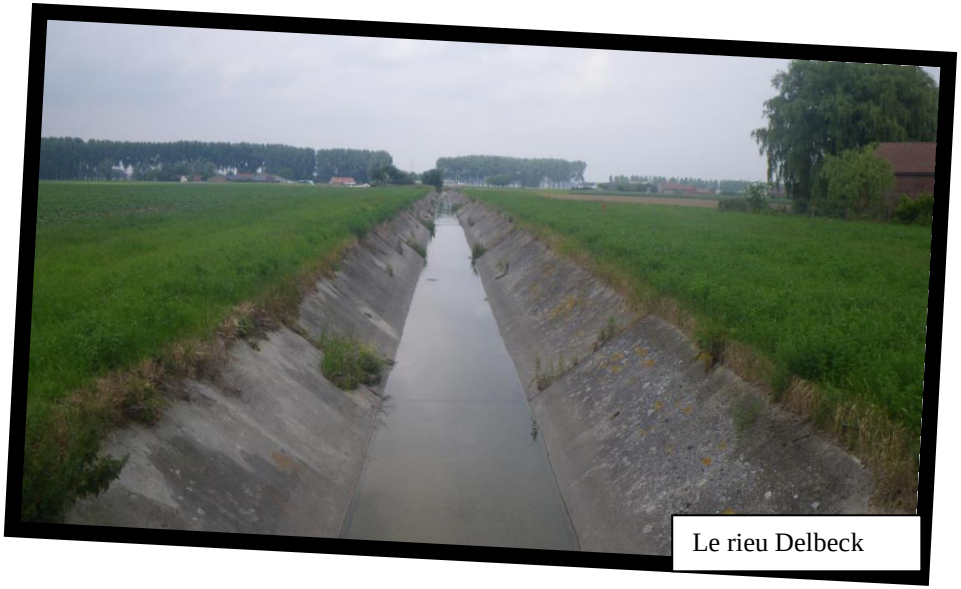

Le rieu Delbeck

La Rhosne

3. Description du territoire

a) Relief

De manière générale, le bassin est constitué de plaines avec quelques zones au relief plus marqué ; les Mont de l'Enclus au nord du bassin qui se prolonge en Flandre (kluisberg) et le Mont St-Aubert au nord de Tournai. Le point culminant est de 155 m au niveau du Mont Saint-Aubert et l'altitude la moins élevée est de 12 m.

Ce relief a des conséquences sur l'écoulement des eaux. Les eaux provenant des versants se concentrent au niveau des basses plaines, où elles subissent un fort ralentissement.

De ce fait, le lit majeur des basses plaines est traditionnellement un secteur de zones inondées par débordement des cours d'eau et de zones humides du fait de la présence permanente de l'eau à faible profondeur dans le sol.

Vallée de l'Escaut à Pecq

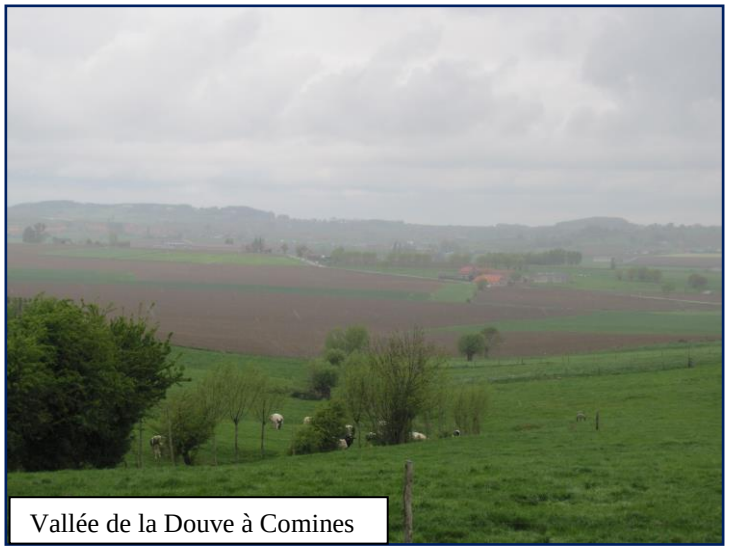

Vallée de la Douve à Comines

b) Occupation du sol

Le sous-bassin Escaut-Lys se caractérise par la prédominance de cultures et de zones urbaines. On note une abondance relative des forêts et zones boisées au sud du bassin avec l'existence de vastes massifs largement dominés par les feuillus. Les peupliers occupent une place non négligeable et sont regroupés en massifs populicoles dans les plaines alluviales.

Les zones les plus urbanisées se concentrent autour de Tournai, sur la commune de Mouscron, et sur les communes de Péruwelz et de Comines-Warneton, mais de manière plus diffuse. Le sous-bassin Escaut-Lys compte environ 220 000 habitants. Les communes de Tournai et de Mouscron rassemblent à elles seules plus de la moitié de la population du territoire.

La densité de population est d'environ 285 hab. /km².

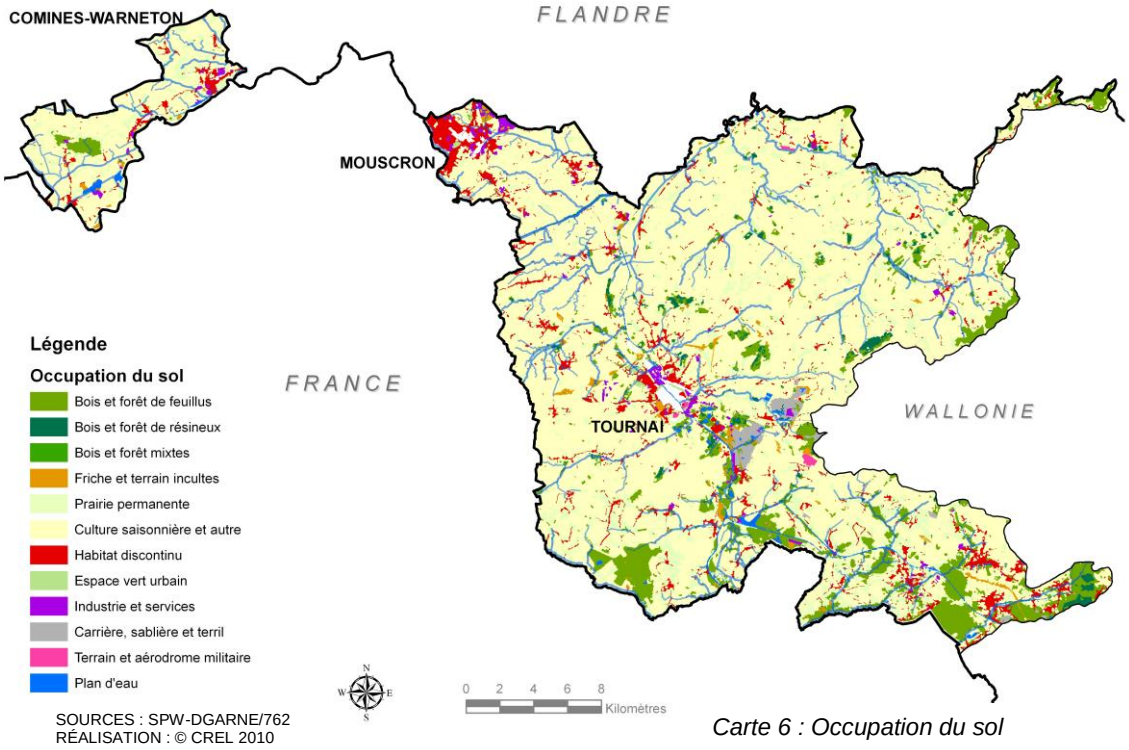

Carte 6 : Occupation du sol

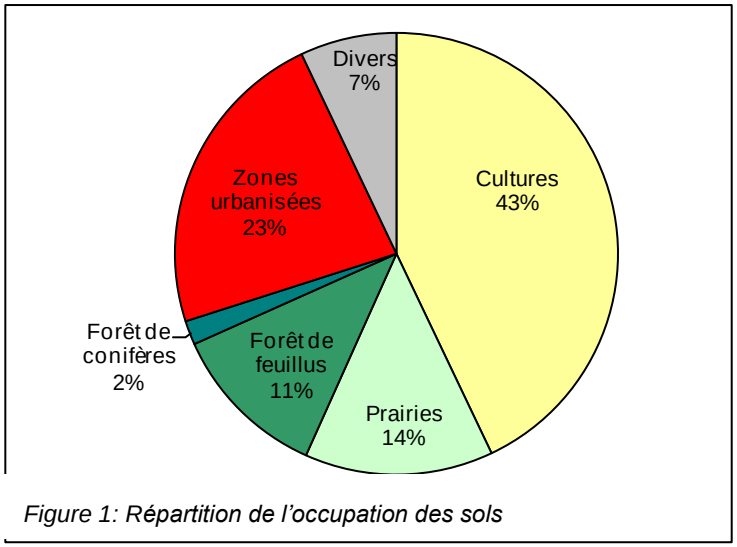

Figure 1: Répartition de l'occupation des sols

Peupleraie à Laplaigne

c) Activités économiques

- **Agriculture**

Élevage et culture le long d'un rieu

Le sous-bassin de l'Escaut-Lys est concerné par les régions agricoles limoneuses (55 %) et sablo-limoneuses (45 %).

Les productions rencontrées sont très diversifiées.
Les céréales occupent plus de 27 % de la surface agricole. Viennent ensuite les prairies permanentes avec 20,9 %, les cultures fourragères avec 16,5 %, les betteraves sucrières avec 15,2 % et les pommes de terre avec près de 10 % de la surface cultivée.

L'essentiel des exploitations est en polyculture élevage.

Cette grande diversité de types d'exploitations agricoles engendre une large variété des problèmes auxquels elles sont confrontées : gestion des effluents d'élevages, des jus d'ensilage, des eaux blanches, pratiques de fertilisation, utilisation des produits phytosanitaires, travail du sol, ruissellement des eaux…

.

Culture de Maïs

Élevage laitier

- **Industrie**

Dans le sous-bassin, le secteur industriel est très développé.

Parmi les nombreuses entreprises en activité, 131 sont redevables de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles (Décret instituant une taxe sur le déversement des eaux industrielles et domestiques du 30 avril 1990 ; M.B. du 30/06/1990). En 2001, elles se répartissaient comme suit :

- commerces et services (28 %)
- agroalimentaire (19 %)
- matériaux minéraux non métalliques (15 %)
- chimie (11 %)
- textile (11 %)

Sur les 131 entreprises, 15 industries sont responsables de 75 % de la charge totale en termes d'UCP (Unité de Charge Polluante). Elles appartiennent essentiellement aux secteurs du textile, de la chimie et de l'agroalimentaire.

Seule 4 % de la charge polluante qu'elles génèrent aboutisse à une station d'épuration publique et 96 % des eaux usées produites sont rejetés en égouts non raccordés à une station d'épuration ou directement en eau de surface.

En 2007, on dénombrait 40 entreprises IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control, directive 96/61/EC) dans le sous-bassin Escaut-Lys, dont 8 sont classées petit et grand SEVESO (Directive 2003/105/CE du 16 décembre 2003). Certaines sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions accidentelles importantes des cours d'eau.

Quai de chargement des carrières à Antoing

Entreprise sur l'Escaut

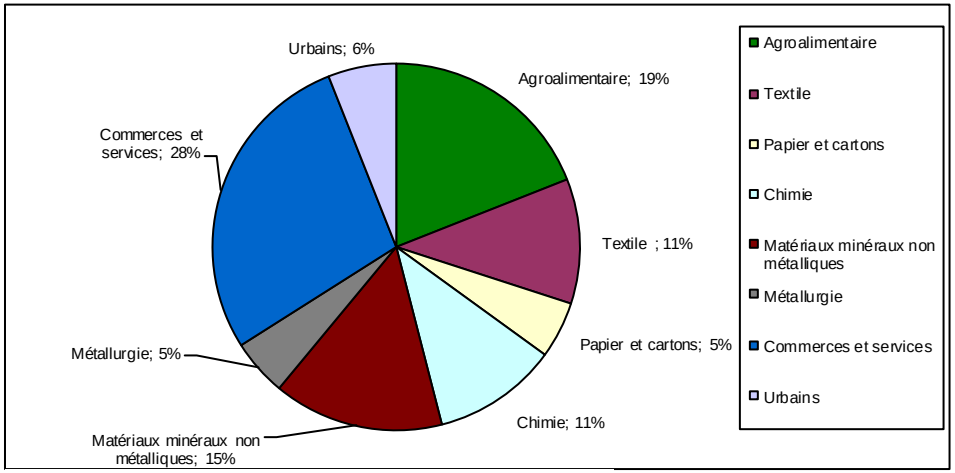

Figure 2: Répartition des entreprises et industries

- **Le Transport fluvial**

Le sous-bassin Escaut-Lys comporte 93 kilomètres de voies navigables.

Le Haut Escaut est la troisième voie de transport fluvial utilisée en terme de quantité en Wallonie avec 13.21% du tonnage.

Le projet de liaison Seine-Nord Europe entrainera des aménagements sur les voies navigables (aménagements écluses, ponts…) et augmentera la densité du trafic dans les années à venir. Actuellement, 4 zones portuaires permettant le transfert de marchandise vers la voie d'eau existent sur l'Escaut : Vaulx, Antoing, Pecq, Tournai, et 1 sur la Lys, Comines.

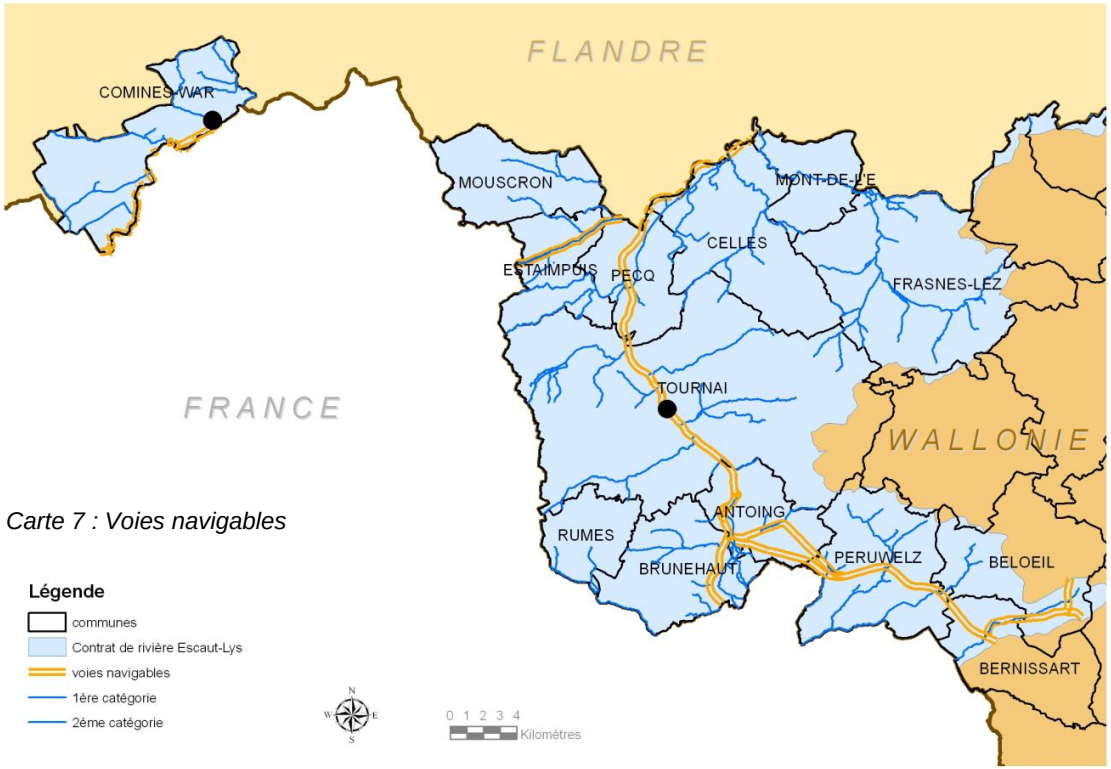

Carte 7 : Voies navigables

Transport fluvial sur l'Escaut

Les pressions sur les voies navigables sont :

• Les rejets d'eaux usées, plus particulièrement au niveau des infrastructures;

• L'abandon de déchets;

• Le dérangement et la destruction de la faune;

• La dégradation, la modification des berges et du lit du cours d'eau.

• etc.

d) Assainissement

Suite à l'étude menée pour le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique sur le sous-bassin de l'Escaut-Lys, il apparaît que 88,5% de la population totale est reliée au réseau d'assainissement collectif (ce qui est relativement similaire à la moyenne régionale).

Mais de nombreux secteurs ne sont pas rattachés à des stations d'épuration, entraînant des pollutions des cours d'eau.

Sur le sous-bassin Escaut-Lys, la majorité des stations concernées par une agglomération de plus de 10 000EH sont réalisées. 10 stations sont déjà réalisées et la station de Warchin à Tournai est en cours de réalisation.

Pour les Stations concernées par une agglomération entre 2000 et 10 000 EH : 12 sont déjà réalisées et 2 sont en cours de réalisation Wiers et Gaurain-Ramecroix.

Pour les autres stations inférieures à 2000 EH le travail reste plus important.

Il est prévu l'installation d'une cinquantaine de petites stations (moins de 2 000 EH) dont une grande majorité qui sera de type « rurale ».

Une seule structure s'occupe de l'assainissement sur le sous-bassin Escaut-Lys, il s'agit de l'Intercommunale IPALLE. Elle réalise et gère les stations d'épuration et les collecteurs et accompagne les communes dans leurs projets d'égouttage.

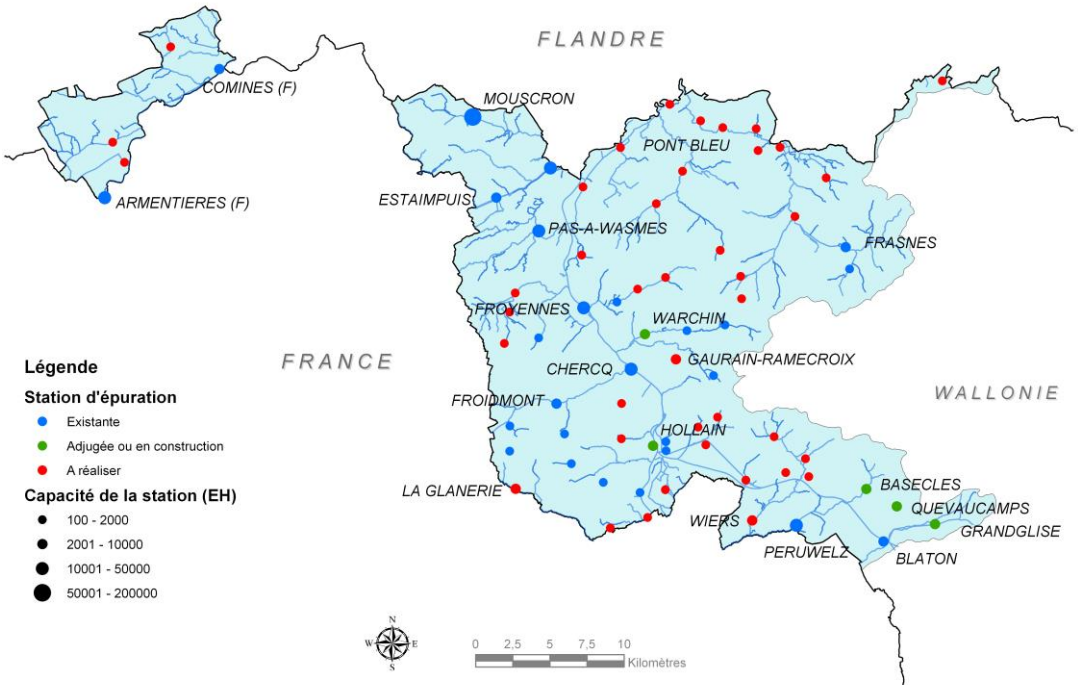

Carte 8 : Station d'épuration sur le sous-bassin

SOURCES : SPW-DGARNE/762
RÉALISATION : © CREL 2010

e) Activités de loisirs, tourisme

- **Tourisme**

Il est peu développé dans le sous-bassin. Les charges polluantes apportées par celui-ci restent actuellement difficilement quantifiables.

Quelques sites offrent la possibilité d'accueillir des touristes et de réaliser des animations sur les milieux aquatiques tout au long de l'année

Citons la Maison de Léaucourt pour la découverte de la Coupure de Léaucourt, la Maison du canal sur le canal de l'Espierre…

La Maison de Léaucourt

- **Loisirs**

Il est possible de pratiquer de nombreuses activités de loisirs sur le bassin de l'Escaut et de la Lys. La plupart sont localisées sur les canaux et les voies navigables.

- *La pêche :* Elle est aujourd'hui essentiellement concentrée sur les canaux, coupures et étangs privés. C'est la Fédération Piscicole et Halieutique des sous-bassins de l'Escaut et de la Lys s'occupe de la gestion piscicole et du loisir pêche sur le bassin versant. Elle possède une école de pêche qui assure des animations.

- *La voile, le canoë :* Ces activités sont pratiquées sur le Grand Large de Péronnes. La pratique du canoë n'est pas autorisée sur les cours d'eau du bassin versant.

- L'aviron : Il se pratique en amont de l'écluse de Péronnes sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes.

- *La baignade :* Le sous-bassin Escaut-Lys compte une zone de baignade classée en date du 27 mai 2004 (Moniteur belge du 22 juin 2004). Cette zone est située en bordure du Grand Large à Péronnes.
  Les analyses de la qualité des eaux de baignade sont non conformes pour les années 2008,2009 et 2010.

- *La navigation de plaisance* : Les infrastructures pour ce type de loisirs sont assez limitées. Le sous-bassin Escaut-Lys compte 2 ports de plaisance : Péruwelz (20 à 25 emplacements) et le Grand Large de Péronnes-Antoing (une centaine d'emplacements). On trouve également 1 halte nautique à la Darse d'Antoing.

  Même si le nombre de bateaux de plaisance semble important, ils s'arrêtent peu sur le territoire.

- *Le jet ski :* Des sections " à grande vitesse" sont définies pour chaque voie. Sur le bassin Escaut-Lys elles se situent : sur l'Escaut à Warcoing et à Antoing, à Péruwelz sur le canal Nimy-Blaton-Péronnes et sur le canal Pommeroeul Condé.

Navigation de plaisance sur les canaux

La pression du tourisme et des loisirs sur le milieu aquatique peut s'avérer importante et dépend du type d'activité, mais aussi du nombre d'adeptes et du comportement de ceux-ci. Notons comme nuisances constatées :

-les rejets d'eaux usées, plus particulièrement au niveau des infrastructures;

-l'abandon de déchets;

-le dérangement et la destruction de la faune;

-la dégradation de la végétation des berges et du lit du cours d'eau.

Jet ski sur l'Escaut

Voile sur le Grand Large de Péronne

f) Espaces naturels remarquables

Les espaces naturels en lien avec l'eau subissent une pression importante du fait des activités humaines (agriculture, urbanisation, populiculture) et de la gestion des cours d'eau qui doit en priorité faciliter les écoulements. Les espaces restants sont fragmentés sur l'ensemble du bassin versant. On trouve cependant plusieurs sites Natura 2000, des réserves naturelles domaniales (Noire Terre à Roucourt, la Grande Buyère à Blaton, les anciens bassins de décantation de la sucrerie de Frasne) gérées par le Département de la Nature et des Forêts (DGARNE-SPW) et plusieurs réserves naturelles agréées gérées par des associations agréées (Cercle des Naturalistes de Belgique, NATAGORA…) ou des Parcs.

Deux parcs naturels, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel du Pays des Collines se trouvent sur le sous-bassin Escaut-Lys.

Coupure de Bléharies

Mare à Comines-Warneton

Code	Nom	Surface du site sur le territoire (ha)
BE 32010	Marais de la Verne	102,1
BE 32011	Forêt de Bon-Secours	392,0
BE 32012	Bord nord du bassin de la Haine	523,0
BE 32044	Bassin de l'Escaut en amont de Tournai	193,3
BE32004	Vallée de la Rhosnes	186,0
BE32005	Vallées de la Dendre et de la Marcq	133,2
BE32002	Vallée de l'Escaut en aval de Tournai	369,5
BE32003	Pays des collines	132,6
BE32001	Vallée de la Lys	411,1

Tableau ***3*** : Zone Natura 2000 sur le sous-bassin Escaut-Lys

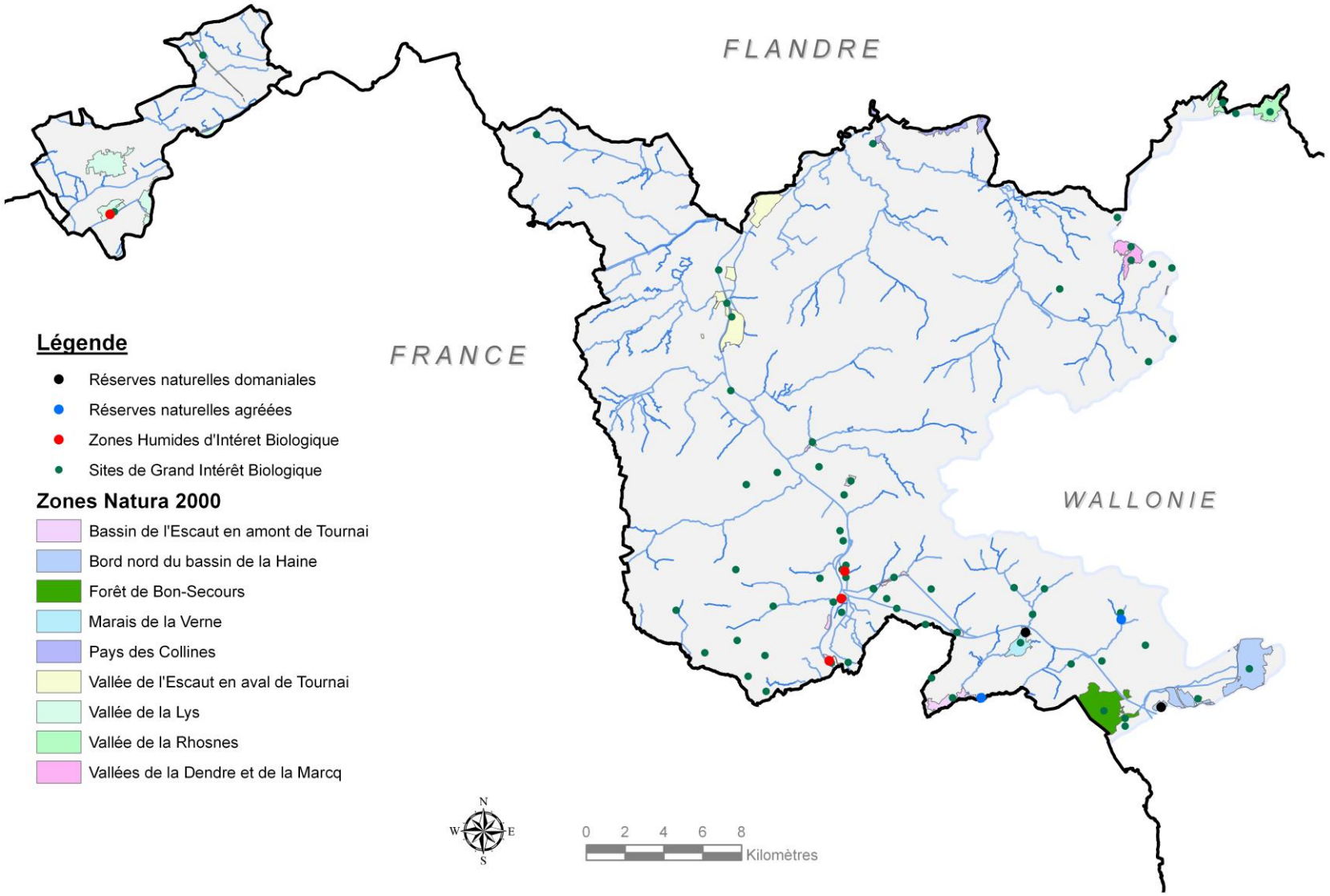

Carte 9 : Localisation des sites naturels sur le sous-bassin Escaut-Lys

SOURCES : SPW-DGARNE/762
RÉALISATION : © CREL 2011

4. Un territoire frontalier

Sur le territoire du Contrat de rivière Escaut-Lys, beaucoup de cours d'eau sont transfrontaliers avec la France (citons par exemple l'Escaut, la Lys, L'Elnon, les Vernes, La Calonne…) et avec la Flandre (l'Escaut, la Lys, la Haute-Planche, le Kortekeer …), voire les deux (la grande Espierre, la Douve, l'Espierre). Au sud du territoire, la majorité des cours d'eau s'écoule d'ailleurs vers la France du fait de la morphologie et de la topographie du territoire.

Le projet du Contrat de rivière Escaut-Lys s'inscrit en partenariat avec plusieurs démarches locales et internationales qui ont aussi pour objectifs la protection et la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant de l'Escaut.
Citons par exemple en France le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Escaut, le SAGE Lys, le SAGE Marque-Deule, le SAGE Scarpe aval. En Wallonie, le Contrat de rivière Escaut-Lys, le Contrat de rivière Haine, le Contrat de rivière Senne et le Contrat de rivière Dyle et Gette. En Flandre, les Bekken Secretariaat avec le Bovenscheldebekken et le Leiebekken.

Au niveau international, la Commission internationale de l'Escaut (Internationale Scheldecommissie) coordonne le travail des états.

Journée d'échange internationale à Tournai

Ce territoire transfrontalier est aussi une zone de forte coopération transfrontalière entre les acteurs locaux, actuellement, il existe 11 projets INTERREG* en lien directs ou indirects avec l'eau, où les enjeux économiques et de développement ont abouti à la création de structures de coopération territoriales ou locales comme l'Eurométropole, la Wallonie Picarde, avec des objectifs de développement intégrant l'eau comme un de leurs points forts en termes de transversalité et de développement économique, touristiques…

Le contrat de rivière sera amené à collaborer avec les structures porteuses de ces projets afin de coordonner ses actions avec elles.

*Liste des projets INTERREG en cours sur le bassin de l'Escaut et de la Lys :

- **PROSENSOLS -** Protégeons nos sols**.**
- **CARTORA -** Cartographie transfrontalière de l'infestation des rats musqués.
- **GeDSeT -** Gestion Durable des Sédiments Transfrontalier.
- **Le collier des perles.**
- **Euraphis III** - réseau transfrontalier d'animation du patrimoine.
- **Envirodoc** - La doc Franco-Belge en éducation à l'Environnement.
- **Parc naturel Transfrontalier du Hainaut (PNTH).**
- **PLICI -** Projet de Lutte Intégrée Contre les Inondations**.**
- **BiPS -** Biodiversité Périurbaine.
- **Projet l'Escaut en devenir.**
- **Projet Corrid'or** sur la Lys
- **Projet DOSTRaDE** sur l'Escaut

Plus d'informations sur le site :
http://www.interreg-fwvl.eu/fr/projet-liste.php

Gestion transfrontalière de l'Elnon

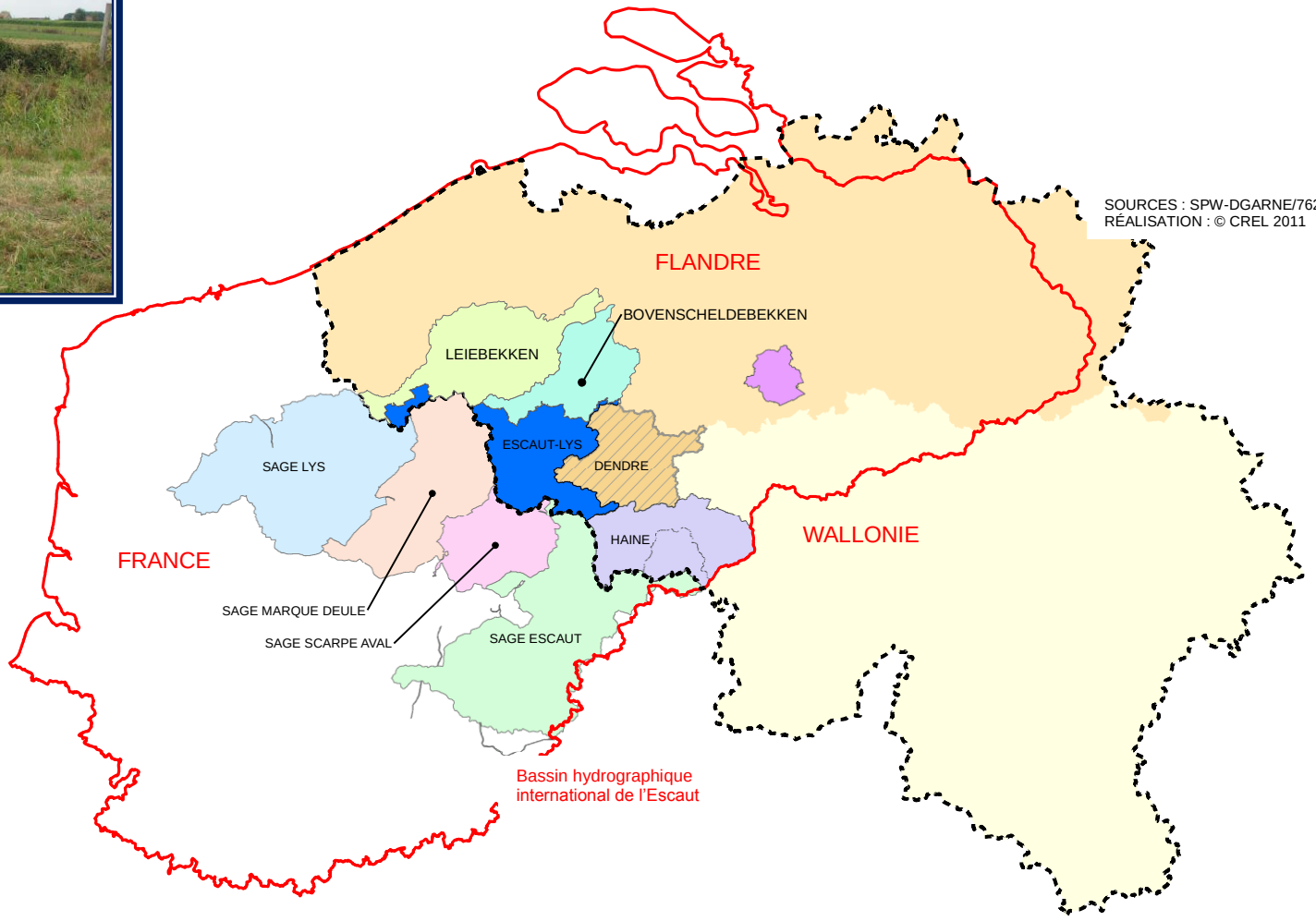

Carte 10 : Autres structures de gestion des eaux en contact avec le bassin Escaut-Lys

Pêche électrique sur la Verne de Bury
dans le cadre de la DCE

Initiation à l'inventaire des cours d'eau
avec le PCDN de la commune d'Estaimpuis

VI. L'INVENTAIRE DE TERRAIN

La cellule de coordination et quelques bénévoles ont réalisé un inventaire exhaustif des différents cours d'eau du bassin versant de l'Escaut et de la Lys. Pour réaliser cet inventaire, les contrats de rivière utilisent des fiches thématiques proposées par le SPW.

Lors de ce premier état des lieux, un inventaire poussé a été réalisé sur les Vernes de Bury et de Basècles, le rieu d'Amour, le rieu de Warchin, le rieu du Follet, le Ruisseau de Loge, l'Espierre, la Grande Espierre, l'Esperlion, La Douve, Le Rosoir, la Rhosne, la Lhaye, le canal de l'Espierre, la Fontaine Bouillante, l'Elnon, l'Escaut, la Lys, le canal Nimy-Blaton Péronnes.

Les autres cours d'eau ont fait l'objet d'un inventaire plus succinct qui sera complété par la suite.

Parallèlement à cet inventaire de terrain, la cellule de coordination du CREL en collaboration avec certains acteurs locaux a réalisé des inventaires sur les espèces aquatiques des coupures de l'Escaut et certains cours d'eau ainsi qu'un diagnostic piscicole. Il participe également au recensement des écrevisses à pattes rouges mené par l'ASBL Astacus au niveau de la Région wallonne.

Une série de points noirs et problèmes plus généraux ont été observés. Jusqu'à présent, environ **580 points noirs** ont été recensés sans ordre de priorité d'intervention : **39 dépôts de déchets** dans les cours d'eau, **145 phénomènes d'érosion** de berges, **50 entraves** à l'écoulement des eaux, **40 ouvrages** dégradés ou posant des problèmes à l'écoulement des eaux, **230 points de rejets** (domestiques, agricole ou industriels), **71 problèmes d'inondations** et de coulées de boues auxquels nous pouvons ajouter plus de **800 foyers d'espèces invasives**. Voir les cartes de l'inventaire de terrain ci-après.

C'est en partie à l'aide de ce diagnostic que les objectifs du Contrat de rivière ont été proposés et qu'un programme d'actions a été défini.

Problèmes mis en avant :

- La qualité des eaux : assainissement, industrie et agriculture (pratiques agricoles), pesticides, déchets
- L'entretien des cours d'eau
- L'écologie des cours d'eau (absence de milieux favorables au développement d'espèces aquatiques)
- Les espèces invasives
- Les inondations, coulées de boues
- La perception des cours d'eau et de leurs rôles par la population et les gestionnaires.

QUALITÉ DES EAUX

Situation actuelle

Dans le cadre de la Directive-cadre sur l'Eau la Wallonie a mis en place un réseau de mesure de la qualité des eaux du bassin Escaut-Lys. Des analyses sont effectuées à des fréquences diverses sur les 22 masses d'eau définies sur le bassin Escaut -Lys. (Voir page X pour la définition des masses d'eau).
Ces analyses sont effectuées pour des paramètres :

-Physico chimique (pH, Nitrates, phosphate, température…)
-Chimiques (pesticides, métaux lourds…)
-Biologiques (poissons, macroinvertébrés, diatomées et macrophytes aquatiques (plantes aquatiques))
-Hydromorphologique (aspects du cours d'eau)

C'est le paramètre le plus mauvais qui donne la note au cours d'eau.

L'ensemble des points de mesures et les résultats des analyses qualité des eaux sont disponibles sur le site du SPW : http://aquaphyc.environnement.wallonie.be

Les résultats des analyses montrent que la qualité des eaux de surface de l'ensemble du sous-bassin Escaut est fortement dégradée.

Le tableau 4 montre les résultats d'analyses de la qualité des eaux pour les paramètres biologiques, physico-chimiques et chimiques pour les masses d'eau du bassin versant Escaut-Lys en 2008.

Cette dégradation est due à des rejets domestiques dans les cours d'eau, des rejets industriels récurrents ou accidentels, quelques rejets agricoles et à l'utilisation de produits phytosanitaires sans respecter les prescriptions d'utilisation le long des cours d'eau.
Suite à l'inventaire réalisé, ce sont **230 points de rejets** qui ont été recensés.

Code	Nom	Caractérisation définitive de la masse d'eau	État /potentiel écologique	Biologie	Physico-chimie	Hydromorphologie	État Chimique sans HAP	État global sans HAP
EL01C	Canal de l'Espierres	artificielle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	données insuffisantes	pas bon
EL01R	Lys	fortement modifiée	Moyen	Moyen	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL02C	Canal Nimy-Blaton-Péronnes	artificielle	Médiocre	Médiocre	Bon	pas de données	pas bon	pas bon
EL02R	Douve I	naturelle	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas de données	pas de données	pas bon
EL03C	Canal Blaton-Ath	artificielle	Moyen	Moyen	pas de données	pas de données	pas de données	pas bon
EL03R	Ruisseau de Kortekeer	naturelle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL04R	Haute Planche	naturelle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL05R	Fontaine Bouillante	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL06R	Verne de Bury	naturelle	Moyen	Moyen	Moyen	pas de données	pas bon	pas bon
EL07R	Elnon	naturelle	Médiocre	Médiocre	pas de données	pas de données	pas de données	pas bon
EL08R	Ruisseau des Prés	naturelle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL09R	Rieu des Barges	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Médiocre	pas de données	pas bon	pas bon
EL10R	Rieu d'Amour	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas de données	pas de données	pas bon
EL11R	Melle	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL12R	Rieu de Templeuve	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL13R	Rieu du Pas à Wasmes	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL14R	Espierres	fortement modifiée	Médiocre	Médiocre	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL15R	Grande Espierres	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL16R	Rieu de Lhaye	naturelle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL17R	Rhosnes I	fortement modifiée	Médiocre	Médiocre	Médiocre	pas de données	pas bon	pas bon
EL18R	Escaut I	fortement modifiée	Médiocre	Médiocre	Moyen	pas de données	pas bon	pas bon
EL19R	Escaut II	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Moyen	pas de données	pas bon	pas bon
EL20R	Rhosnes II	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL21R	Douve II	naturelle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon
EL22R	Fausse Rhosnes	fortement modifiée	Mauvais	Mauvais	Mauvais	pas de données	pas bon	pas bon

*Tableau **4** : Qualité des eaux des différentes masses d'eau sur le bassin de l'Escaut et de la Lys suivant les critères européens pour l'année 2008*

REJETS DOMESTIQUES

Situation actuelle

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, l'Intercommunale IPALLE et les Communes travaillent à la réalisation de réseau d'égouttage, collecteur et station d'épuration afin de collecter les eaux usées et limiter les rejets dans les cours d'eau.
Parmi les problèmes rencontrés, notons la gestion des raccordements des particuliers à l'égout, la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux qui limitent le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Aujourd'hui, les priorités d'assainissement (station, collecteur) tiennent compte :

-De la conformité (articles 3/5 – de CE/91/271) de l'agglomération par rapport aux contentieux européens (agglo> 10 000EH et de 2000 à 10 000 EH) ;
-De la préservation des zones protégées prioritaires (zones de baignades, zones de captages…) ;
-Du respect des objectifs environnementaux d'atteinte du bon état des masses d'eau de surface.

197 points de rejets d'origine domestique ont été recensés dans les cours d'eau (voir carte 11 localisations des points de rejets). Ces rejets proviennent le plus souvent de fossés ou de buses qui collectent les eaux usées de plusieurs habitations.

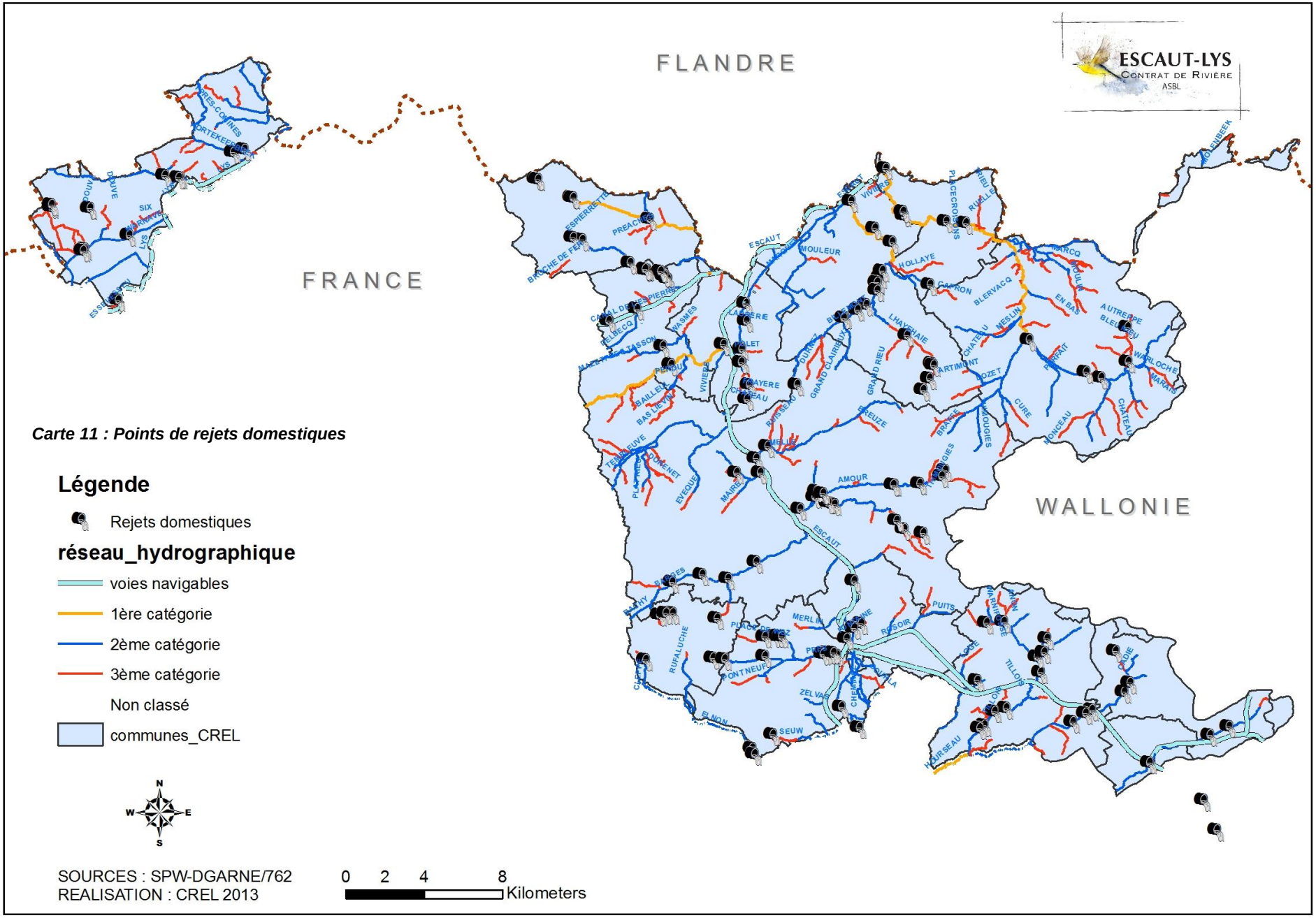
FLANDRE
FRANCE
WALLONIE
ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL
Carte 11 : Points de rejets domestiques
Légende
Rejets domestiques
réseau_hydrographique
voies navigables
1ère catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
Non classé
communes_CREL
N
W
E
S
SOURCES : SPW-DGARNE/762
REALISATION : CREL 2013
0 2 4 8
Kilometers

REJETS INDUSTRIELS

Situation actuelle

Les entreprises et les industries qui rejettent des effluents dans les cours d'eau ont obtenu une autorisation auprès des autorités compétentes. Les rejets doivent répondre à des normes définies et faire le plus souvent l'objet de traitement avant de rejoindre les eaux de surfaces.

Les rejets accidentels ou non conformes font l'objet d'un suivi par les services de la police et des contrôles du SPW.

Actuellement, tous les rejets recensés sur le bassin Escaut-Lys ont été signalés et sont connus par les services de la Région Wallonne.

Lors de ce premier inventaire, **17 rejets d'origine industrielle** ont été recensés sur le sous-bassin Escaut-Lys.
Certains de ces rejets sont issus d'entreprises installées en Flandre ou en France et arrivent en Wallonie via les cours d'eau.
Certains sont parfois accidentels, mais d'autres, permanents, ont un impact significatif sur les cours d'eau.

Rejets Agricoles (voir chapitre Agriculture p.46)

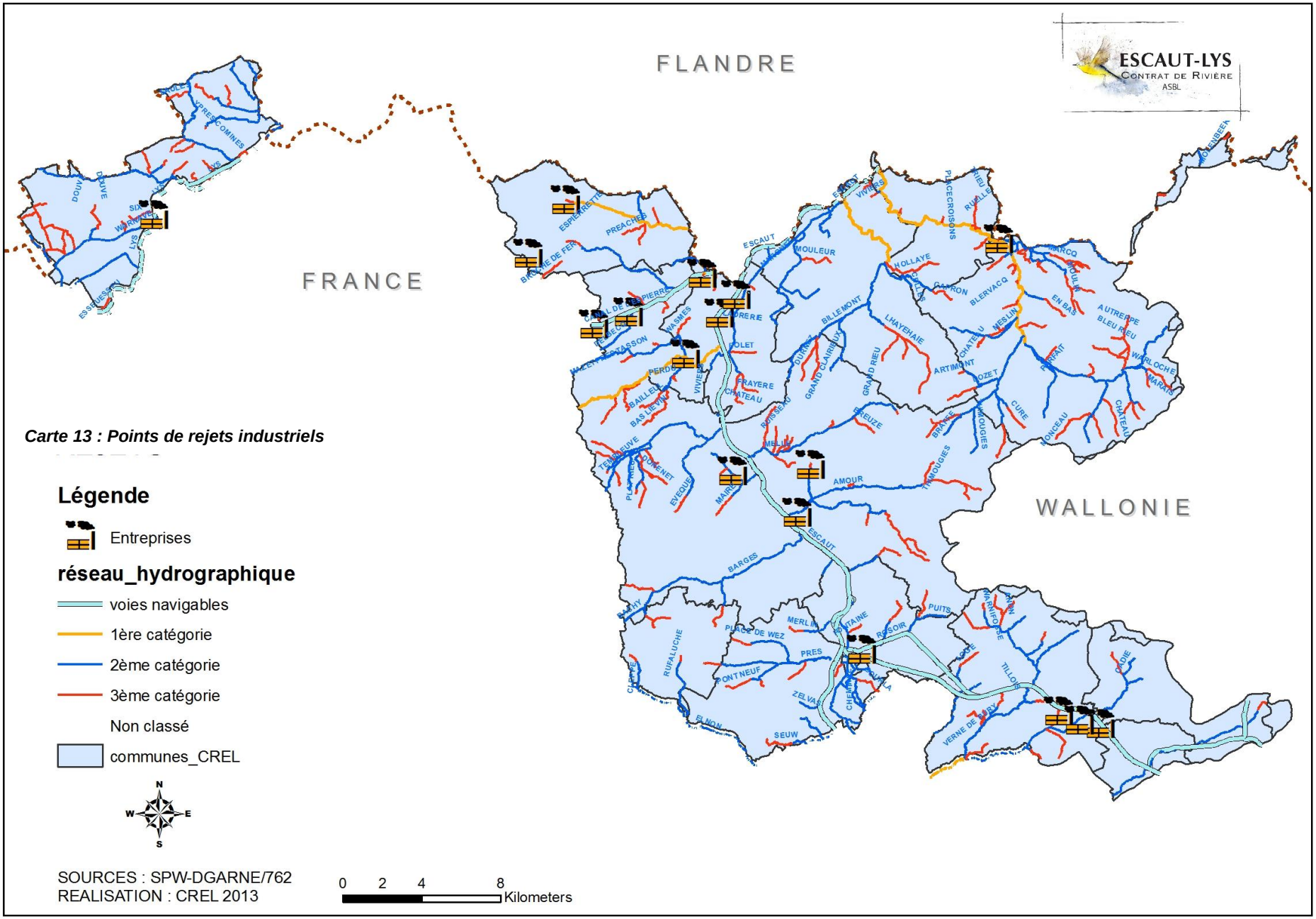

Carte 13 : Points de rejets industriels

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Situation actuelle

On constate fréquemment l'utilisation de produits phytosanitaires par des particuliers, agents communaux ou agriculteurs le long des cours d'eau ou des fossés. Les prescriptions d'utilisation à proximité des milieux aquatiques ne sont pas respectées.

La cellule de gestion différenciée organise régulièrement avec ou à la demande d'acteurs locaux des journées d'échanges, de démonstrations de moyens de gestion alternatifs à l'utilisation des pesticides (désherbeur thermique, fauche tardive…).

DÉCHETS

Situation actuelle

-De nombreuses communes possèdent maintenant des agents contestateurs qui peuvent agir sur ses problèmes.

-Quelques associations (Pecq ASBL…), communes (Antoing, Estaimpuis…) organisent tous les ans des opérations de nettoyages des cours d'eau avec des bénévoles et/ou des écoles.

Cependant, on note une présence quasi constante de déchets divers dans le lit des cours d'eau et sur les berges. Ces déchets épars sont soit des rejets directs urbains, agricoles… soit amenés par les réseaux d'eau pluviale.

39 dépôts de déchets ont été recensés le long des cours d'eau. La plupart du temps, il s'agit de dépôts sauvages de déchets ménagers, d'encombrants ou de déchets verts.

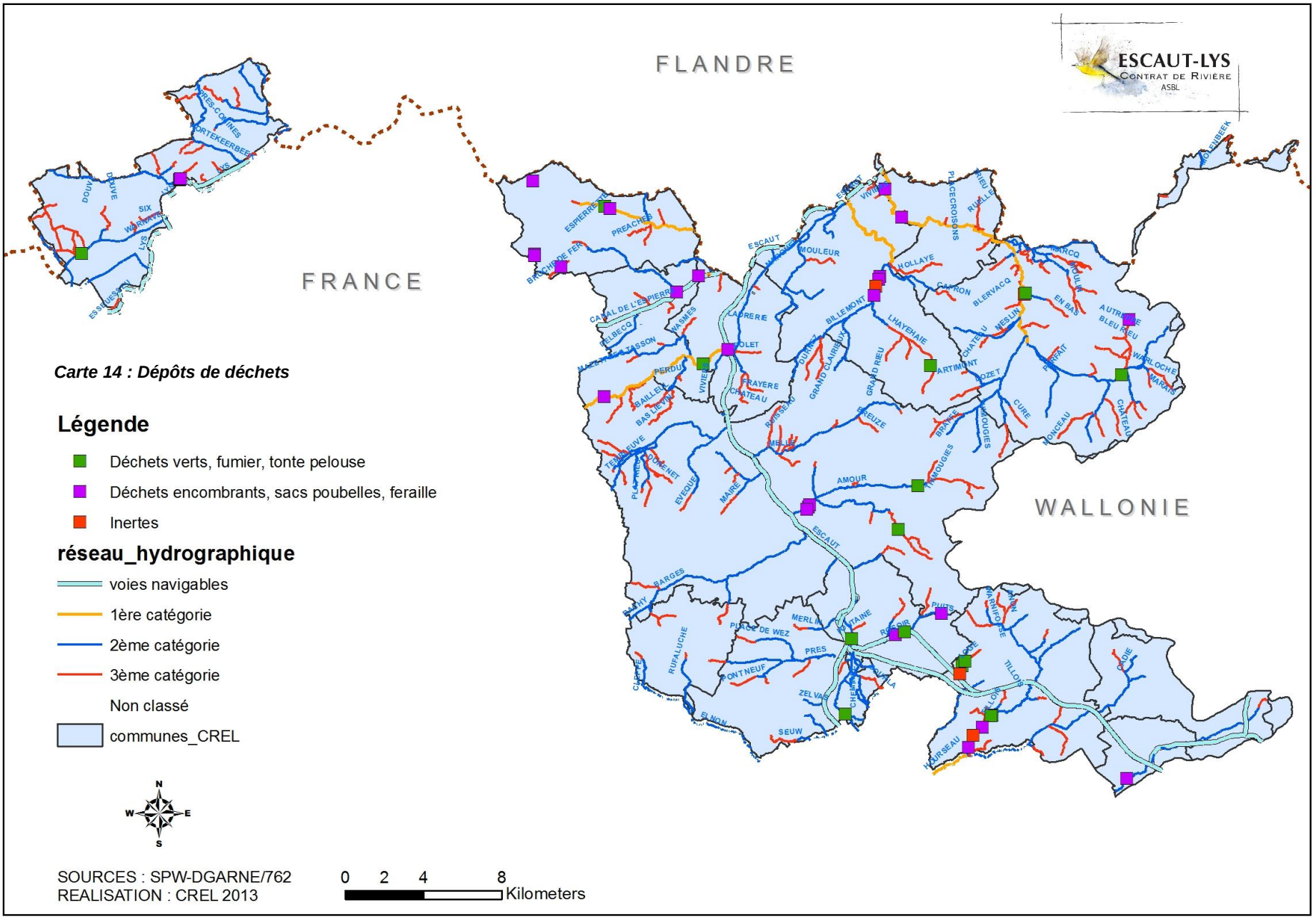

Carte 14 : Dépôts de déchets

AGRICULTURE

Situation actuelle

La diversité des types d'exploitations agricoles engendre une large variété des problèmes sur les milieux aquatiques : gestion des effluents d'élevages, des jus d'ensilage, des eaux blanches, pratiques de fertilisation, utilisation des produits phytosanitaires, travail du sol, ruissellement des eaux…

L'impact des pratiques agricole se traduit par une augmentation des taux de nitrates, phosphates dans les eaux de surface et souterraines, par l'apport de produits phytosanitaires, l'augmentation du ruissellement des eaux de pluie et l'augmentation des sédiments dans les cours d'eau.

Les rejets directs dans les cours d'eau sont peu nombreux (**16 points de rejets recensés** actuellement) et proviennent souvent de problèmes de ruissellement sur les aires de stockage des effluents d'élevage qui entrainent des jus vers les cours d'eau ou lorsque le bétail dispose d'un accès direct au cours d'eau.

La pollution agricole est souvent qualifiée de diffuse. Généralement, elle s'effectue sur l'ensemble du territoire par les pratiques agricoles mises en place : Absence de zones tampons le long des cours d'eau pour l'épandage d'intrants (engrais organiques et/ou minéraux), le non-respect des distances pour l'utilisation des produits phytosanitaires, le drainage de zones humides, la rectification du lit des cours d'eau, l'apport de sédiments avec les problèmes d'érosions des sols.…

Action en cours

- Au niveau de la Wallonie

-Aujourd'hui, les agriculteurs ont la possibilité de mettre en œuvre des Mesures AgroEnvironnementales (MAE) qui permettent de limiter les problèmes de pollution des eaux, les ruissellements et les coulées de boues.
Dans les années à venir, la Politique Agricole Commune devrait rendre une partie de ces mesures obligatoire pour que les agriculteurs puissent continuer à bénéficier des aides de l'Europe (Conditionnalité).
Sur les zones Natura 2000, les agriculteurs devront également mettre en place des mesures pour préserver les habitats ou les espèces d'intérêt européen.
Une nouvelle structure Nat Agri Wal qui regroupe les conseillers Natura 2000 et MAE a été créée afin d'accompagner les agriculteurs dans ces différentes démarches.

-Concernant l'épandage des engrais le long des cours d'eau, le Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) indique qu'il est interdit d'épandre des engrais organiques ou minéraux sur une bande de 6 m le long des cours d'eau, quelles que soient leurs catégories.

-L'accès du bétail dans les cours d'eau est interdit. Les agriculteurs doivent clôturer l'ensemble des prairies le long des cours d'eau et mettre en place des systèmes d'abreuvement en dehors du lit de la rivière. Ces mesures seront progressives. Actuellement, elles sont obligatoires sur les zones prioritaires comme les zones de baignade.

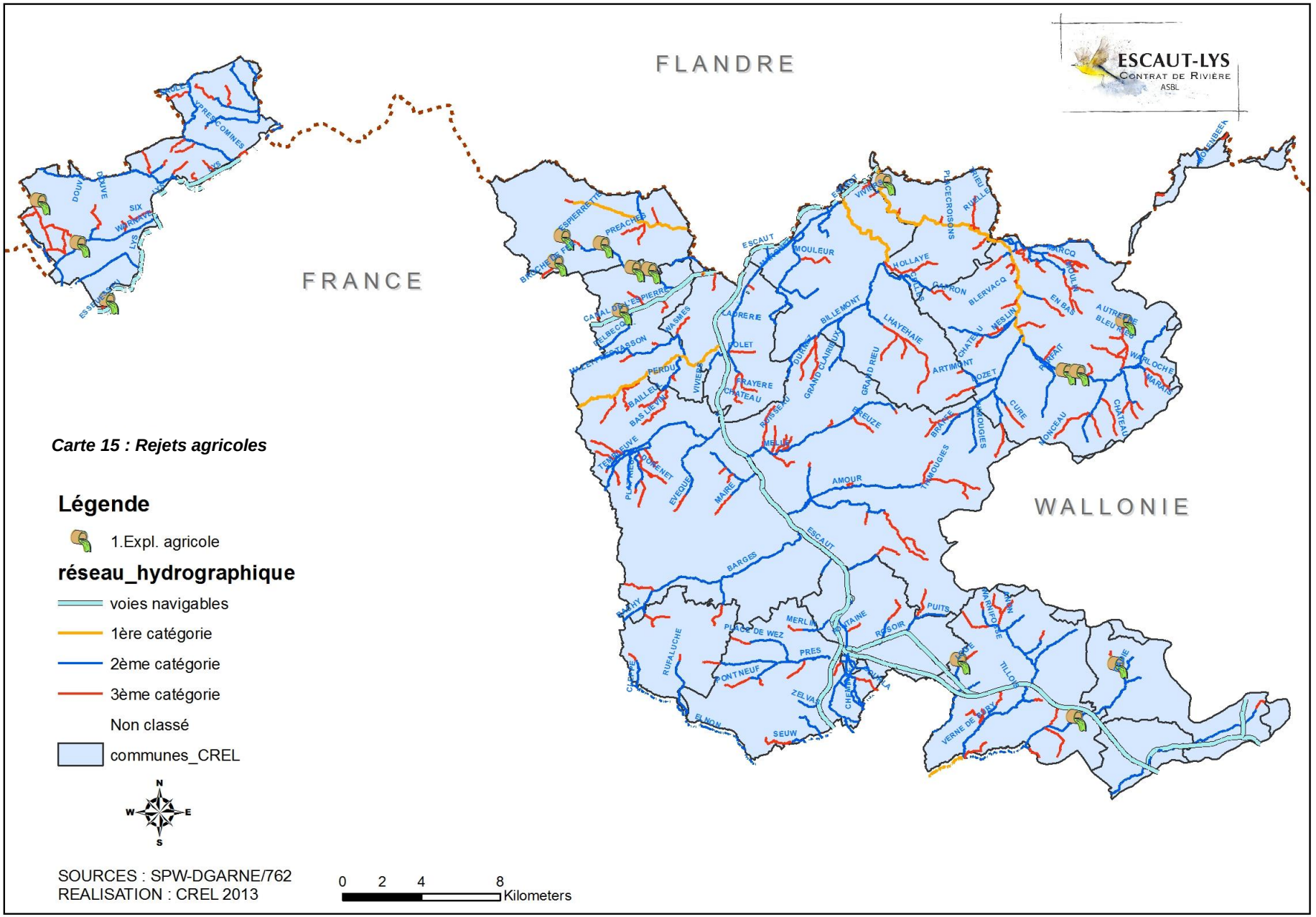

Carte 15 : Rejets agricoles

GESTION DES COURS D'EAU

Situation actuelle

Dans le territoire du Contrat de rivière, l'Escaut, la Lys et leurs affluents sont gérés par différentes administrations.

- Les cours d'eau navigables sont gérés par la **Direction Générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques (DGO2).**
- Les cours d'eau non navigables sont gérés par différents gestionnaires suivant le classement du cours d'eau. Ils sont répartis en trois catégories en fonction de l'importance de leur bassin hydrographique.

➢ **Les cours d'eau de première catégorie** sont gérés par **la Direction des Cours d'eau Non Navigables du Service Public de Wallonie.**

➢ **Les cours d'eau de deuxième catégorie** sont gérés par **Hainaut ingénierie technique** (ancien service voyer de la Province de Hainaut).

➢ **Les cours d'eau de troisième catégorie** sont gérés par **les Communes.**

➢ **Les riverains** gèrent les cours d'eau ou parties de **cours d'eau non classés.**

➢ **Les Wateringues**: Quand un cours d'eau se trouve dans un périmètre de Wateringue, il y a délégation automatique de la gestion des eaux de surface et de la mise en œuvre des travaux. Sur le territoire du contrat de rivière, il y a six Wateringues présentes.

Travaux d'entretien du Rieux du Bourgeon

Catégories	Non classés	3ème catégorie	2ème catégorie	1ère catégorie	Navigables	Total
Linéaire en Km	778	225	383	53	93	1532
Linéaire en %	51	15	25	3	6	100
Gestionnaires	Particuliers	Communes	Province de Hainaut	Direction des Cours d'Eau non navigables	Direction des Voies hydraulique	
	Wateringues					

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des différentes catégories de cours d'eau et leurs gestionnaires pour le bassin Escaut-Lys

Wateringues	Superficie (km^2)
Anvaing	13,57
Hollain-Laplaigne	5,86
Kain-Pottes	12,23
Pottes-Escanaffles	6,63
Rhosnes	9,63
Wiers	18,13

Tableau 5 : Wateringues du sous-bassin Escaut-Lys

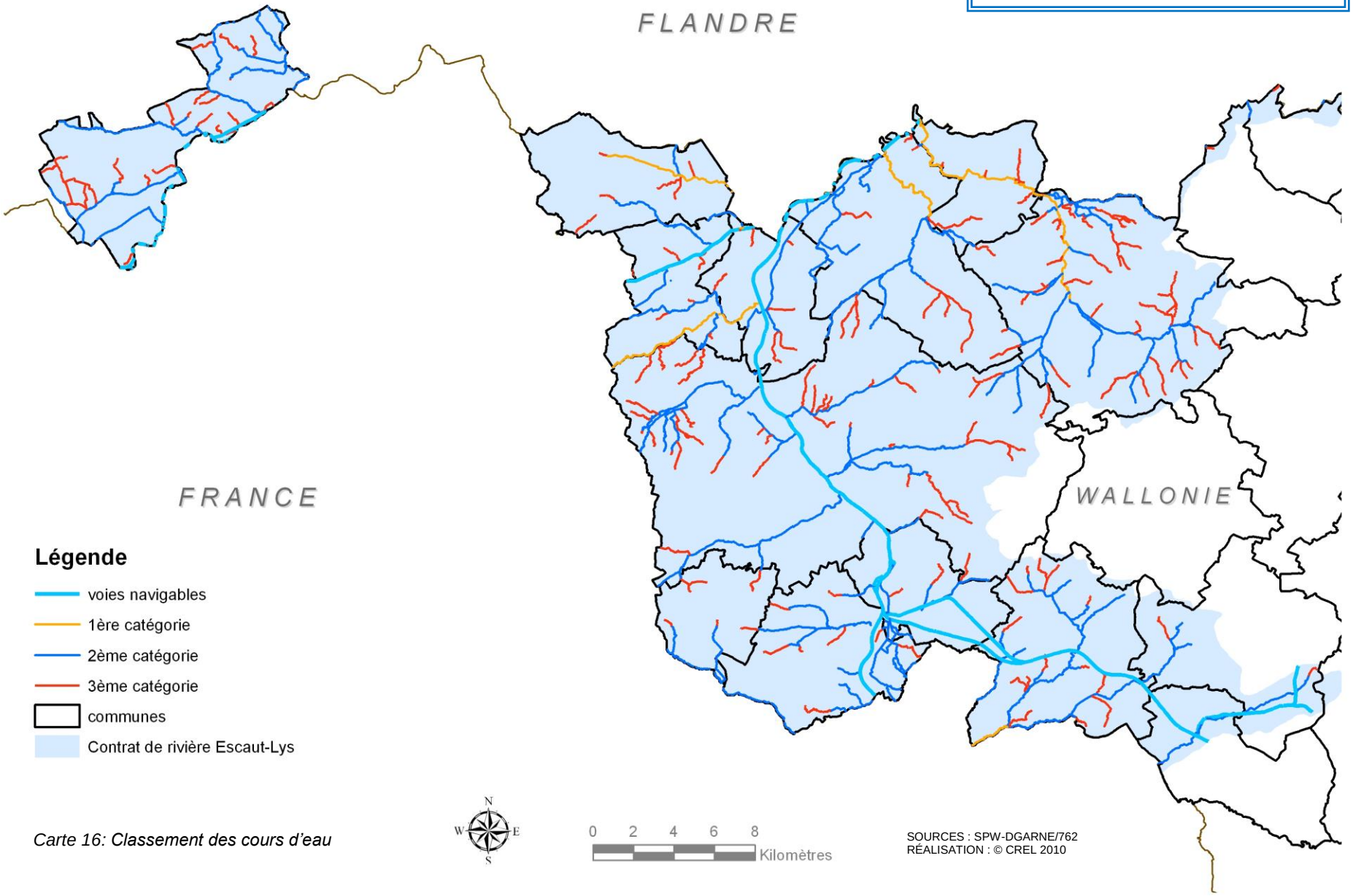

Carte 16: Classement des cours d'eau

GESTION DES COURS D'EAU

Les gestionnaires de cours d'eau assurent l'entretien courant ou extraordinaire des cours d'eau. L'objectif premier de cette gestion est d'assurer l'écoulement des eaux.

L'inventaire du CREL a mis en avant **145 problèmes d'effondrement, érosion de berges** (carte 16 p.52), **50 d'entraves** sur les cours d'eau (carte 17 p.53), et **40 ouvrages dégradés** ou non entretenus qui posent des problèmes aux écoulements ou créent des phénomènes d'érosions (carte 18 p.54).

Ces phénomènes plus ou moins importants font partie du fonctionnement naturel des cours d'eau et contribuent également à l'amélioration de son état écologique, hydromorphologique. Étant donné le nombre important de phénomènes, la priorité d'intervention doit se faire en priorité sur des zones à enjeux (présence d'habitation, ouvrages…).

Par ailleurs, les gestionnaires interviennent sur la gestion des espèces invasives, berce du Caucase notamment ou la lutte contre les inondations.

Action en cours

- Au niveau de la Wallonie

Aujourd'hui avec la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau, les gestionnaires de cours d'eau doivent intégrer de nouveaux aspects dans la gestion des cours d'eau. Les aspects écologiques et hydromorphologiques notamment.
La Direction des Cours d'Eau Non-Navigables (DCENN – DGO3) de la Région wallonne a été chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'horizon 2013 de plans de gestion du linéaire des cours d'eau, dans le contexte plus large des plans de gestion imposés par la Directive-cadre sur l'Eau et par la Directive inondations.
Ces plans de gestion sont nommés des P.A.R.I.S. « Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée ».
Ils ont pour objectif d'intégrer, dans le temps (planification) et dans l'espace (tous les cours d'eau wallons publics sont concernés, quels que soient leurs tailles et leurs gestionnaires), l'ensemble des mesures de gestion spécifiques du linéaire de ces cours d'eau (lit mineur et berges) en fonction des enjeux prioritaires identifiés (économiques, écologiques et sociaux) à l'échelle d'unités de gestion homogènes appelées secteurs.
Après une phase de mise au point de la méthodologie et du découpage du linéaire des cours d'eau en unités de gestion homogènes (les « secteurs ») en collaboration avec la Faculté de Gembloux de 2008 à 2010, les gestionnaires sont maintenant passés à la 2e phase qui consiste à utiliser cette méthodologie et à étendre la cartographie de la sectorisation à l'ensemble du territoire wallon, quelle que soit sa catégorie. Cette phase est essentiellement basée sur le travail de la Faculté de Gembloux et sur les propositions de chaque gestionnaire concerné : Région et Provinces. La Faculté a réalisé une proposition de sectorisation sur l'ensemble des cours d'eau, proposition qui est maintenant à l'étude au sein de la Région et des Provinces. Actuellement, les 12.700 km de cours d'eau classés sont sectorisés (100 %) et 38 % ont été validés. La longueur moyenne d'un secteur varie de +/- 2 à 4 km selon la catégorie.

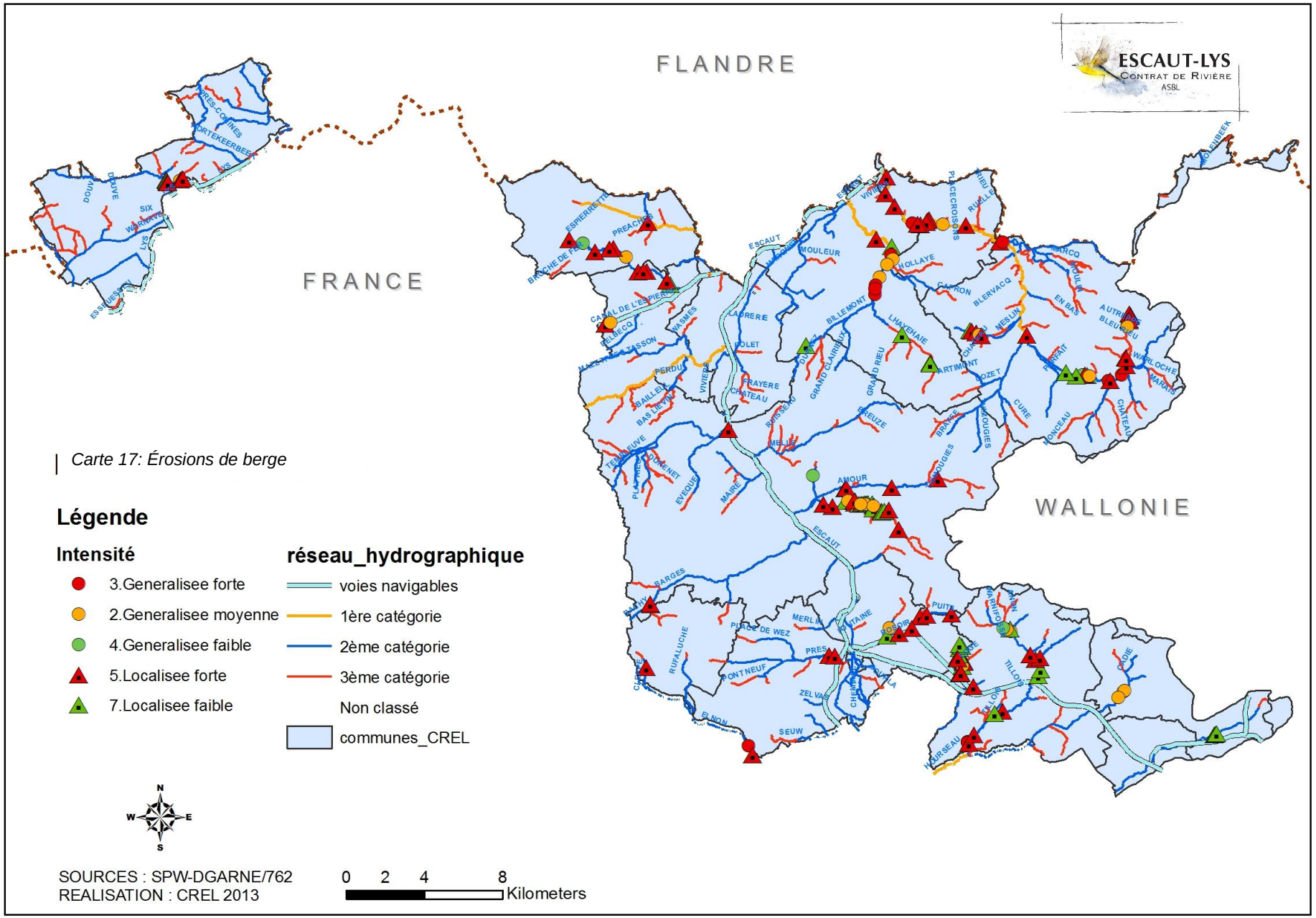
FLANDRE
FRANCE
WALLONIE
ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL
Carte 17: Érosions de berge
Légende
Intensité
3.Generalisee forte
2.Generalisee moyenne
4.Generalisee faible
5.Localisee forte
7.Localisee faible
réseau_hydrographique
voies navigables
1ère catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
Non classé
communes_CREL
N
W
E
S
SOURCES : SPW-DGARNE/762
REALISATION : CREL 2013
0 2 4 8
Kilometers

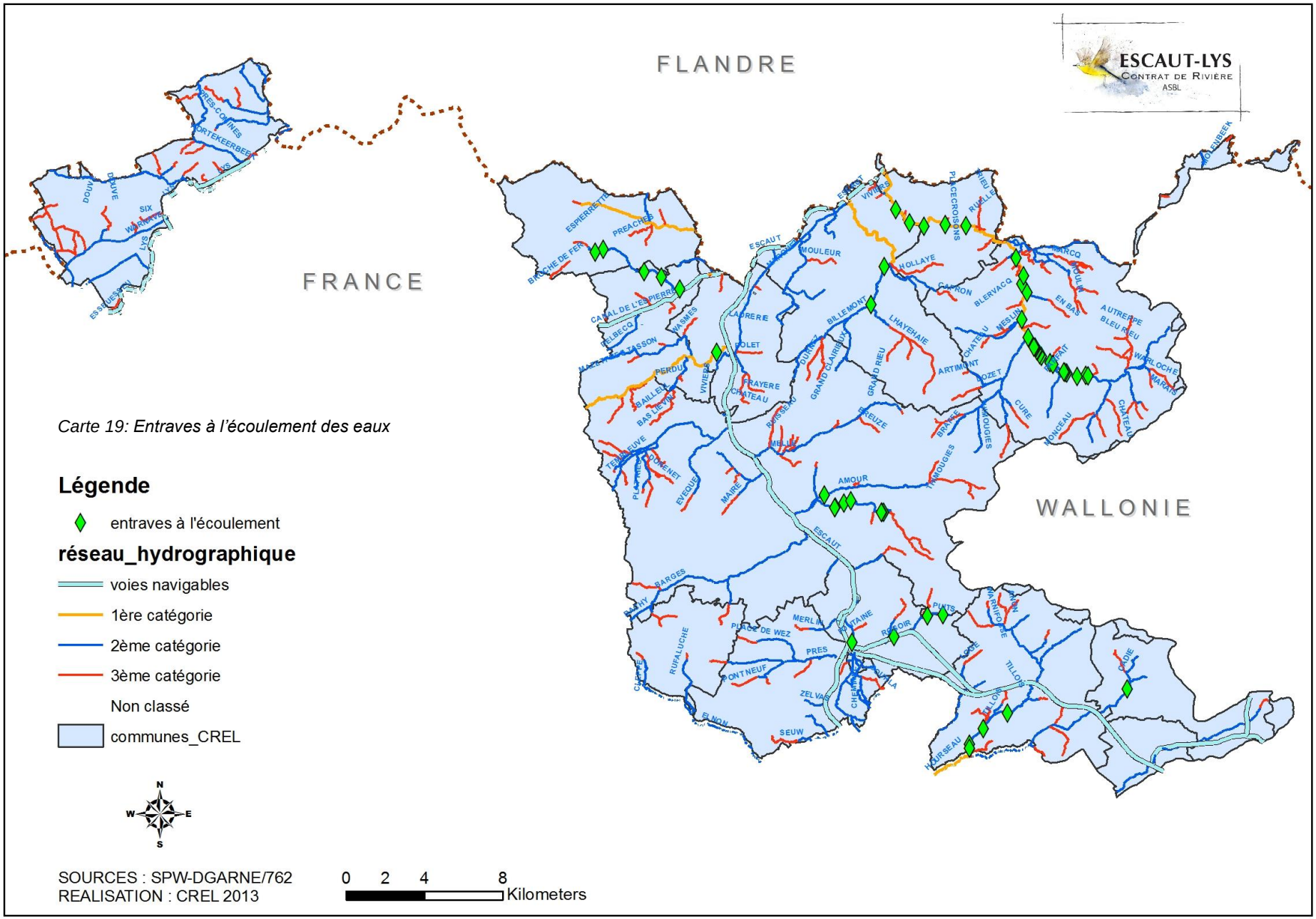

Carte 19: Entraves à l'écoulement des eaux

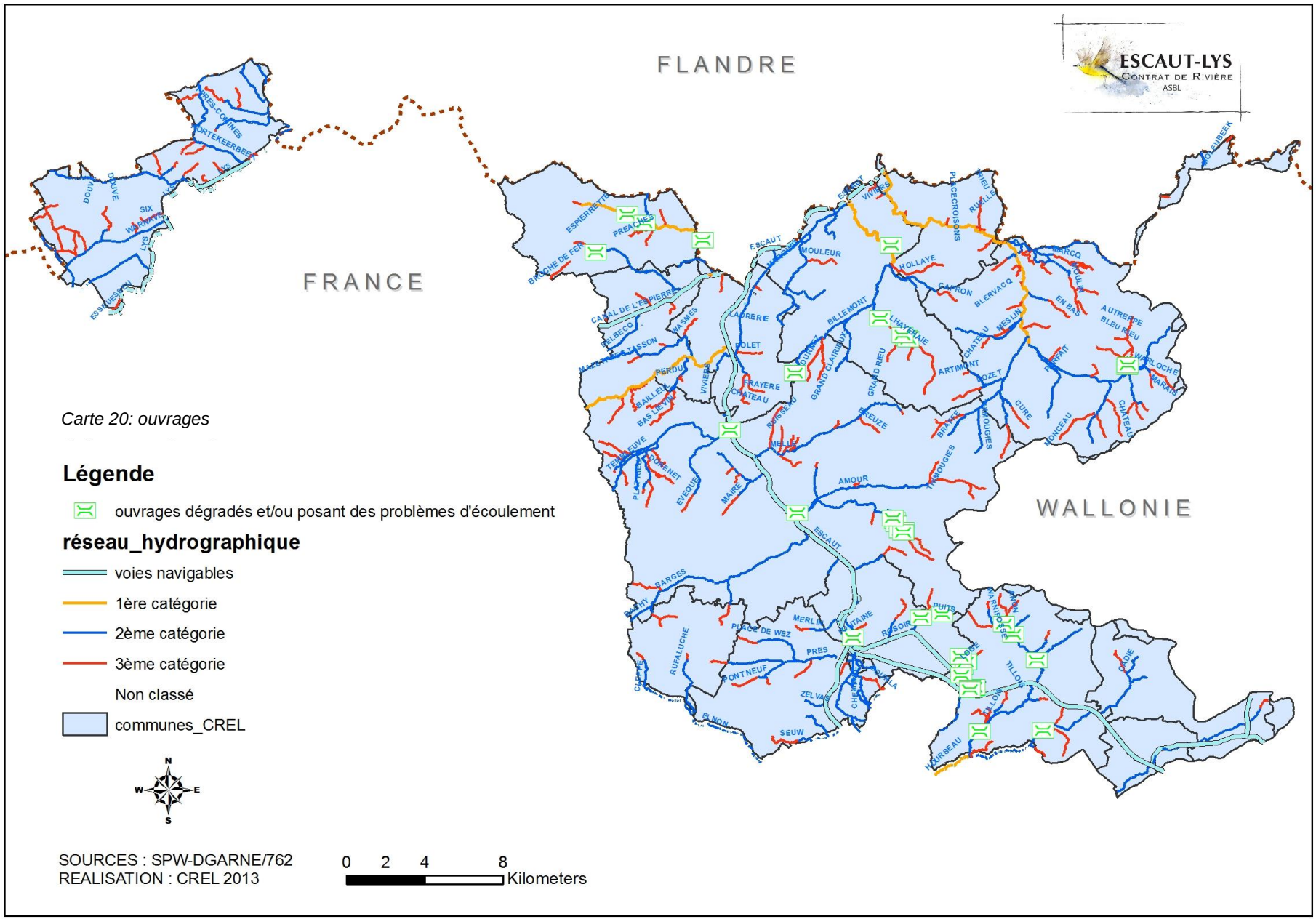
FLANDRE
FRANCE
WALLONIE
ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL
Carte 20: ouvrages
Légende
ouvrages dégradés et/ou posant des problèmes d'écoulement
réseau_hydrographique
voies navigables
1ère catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
Non classé
communes_CREL
N
W
E
S
SOURCES : SPW-DGARNE/762
REALISATION : CREL 2013
0 2 4 8
Kilometers

INONDATIONS-COULEES DE BOUES

Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite Directive inondation, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
Livre 1er du Code de l'Environnement, notamment les articles D.52 à D.61 ;
L'AGW du 9 janvier 2003 adoptant le Plan P.L.U.I.E.S. ;
L'AGW du 19 décembre 2013 adoptant les cartographies des zones soumises à l'aléa d'inondation et du risque de dommages dus aux inondations ;
Circulaire du 9 janvier 2003 relative à la délivrance de permis dans les zones exposées à des inondations et à la lutte contre l'imperméabilisation des espaces ;
Article 136 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

Situation actuelle

Les inondations et les coulées de boues sont un phénomène malheureusement fréquent sur notre bassin versant. On retrouve des inondations dues aux débordements des cours d'eau, aux remontées de nappes, mais aussi lors de phénomènes orageux ou pluvieux intenses. Ces derniers sont également à l'origine des coulées de boues.
Si ces phénomènes ont toujours existé, leurs fréquences et leurs impacts sur les biens et les personnes ne cessent d'augmenter.
Tout cela est dû à une urbanisation importante, à certaines pratiques agricoles inadaptées dans les zones à risque, à des collecteurs ou des cours d'eau incapables d'accepter aujourd'hui des afflux aussi rapide et important d'eau, à une gestion historique de l'eau qui facilitait son évacuation et non sa rétention.
Plus de 100 problèmes d'inondations et coulées de boues ont été recensées sur le sous bassin Escaut-Lys

Action en cours

- Au niveau de la Wallonie

❖ Mise en place des Plans de gestion du risque inondation (http://environnement.wallonie.be/inondations/inondations_plans_de_gestion_pilotage.htm)

La directive européenne Inondation (2007/60/CE) transposée dans le Code de l'Eau impose à ses membres de rédiger pour le 22 décembre 2015 des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) par district hydrographique (Escaut, Meuse, Rhin, Senne). Ces plans de gestion sont soumis à enquête publique début 2015. Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation, y compris la prévision des inondations et les systèmes d'alerte précoce, et en tenant compte des caractéristiques du bassin hydrographique ou du sous-bassin considéré.

Les Contrats de Rivière viendront en soutien des services du SPW pour la mise en place des PGRI, notamment grâce à leur :

- Expertise en participation du public et fonctionnement par groupes de travail.
- Réseau de relations et les contacts privilégiés qu'ils entretiennent avec les différents intervenants.
- programme d'action synthétisant les mesures locales prises au sein du bassin concerné pour une période de 3 ans.

❖ Cartographie des inondations
Il existe 3 cartographies relatives aux inondations en Wallonie : Depuis le 19 décembre 2013, les cartes des zones inondables et les cartes du risque d'inondation sont disponibles sur le géoportail du Service Public de Wallonie. (http://environnement.wallonie.be/inondations/inondations_cartographie.htm)

- La cartographie de l'aléa d'inondation

Carte de référence en Wallonie, elle constitue un outil permettant aux autorités de prendre en compte la composante "risque d'inondation" lors de la remise d'avis ou la délivrance de permis d'urbanisme (notamment sur base de l'article 136 §1er, 3° du CWATUPE). La valeur "aléa d'inondation élevé" correspond aux zones à risque identifiées par la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre. Elle peut être la cause d'un refus de couverture par les compagnies d'assurance.

- Cartographie des zones inondables

Carte correspondant aux prescrits de la Directive Inondations (2007/60/CE), elle représente le caractère inondable du sol wallon pour une probabilité donnée. Quatre scénarios de probabilités différentes sont envisagés, correspondant aux 4 périodes de retour suivantes : 25, 50, 100 ans et extrême (au contraire de l'aléa d'inondations qui intègre ces 4 scénarios en une seule carte).

- Cartographie des risques d'inondation

Carte correspondant aux prescrits de la Directive Inondations (2007/60/CE), elle caractérise chacun des 4 scénarios de zones inondables par la présence ou non d'enjeux sensibles aux inondations.

❖ Plan PLUIES et Groupe Transversale Inondations (GTI).

Au début des années 2000, suite à de fortes inondations qui ont touché la Wallonie, le Gouvernement wallon décide de mener une politique d'envergure impliquant toutes les administrations et services de la Région : le plan P.L.U.I.E.S. pour Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés.
Les objectifs du plan :
1. améliorer la connaissance des risques de crues et d'inondations,
2. diminuer et ralentir le ruissellement des eaux sur le bassin versant,
3. aménager les lits des rivières et des plaines alluviales en tenant compte des aléas météorologique et hydrologique, tout en respectant et en favorisant les habitats naturels, gages de stabilité,
4. diminuer la vulnérabilité dans les zones inondables,
5. améliorer la gestion de crise en cas de catastrophe.

La gestion et le suivi du plan P.L.U.I.E.S. est notamment assuré par le Groupe transversal Inondation (GTI) constitué de service du SPW, des Provinces et d'experts extérieurs (université…)
Les Contrats de rivière collaborent avec le GTI. Ils assurent un relais local auprès des partenaires et s'assurent que les enquêtes inondations soient systématiquement renvoyées aux GTI après chaque inondation.

❖ Cellule GISER (Gestion Intégrée Sol, Erosion, Ruissellement)- SPW DG 03 – DGARNE.

Elle propose un appui et des conseils aux communes et aux agriculteurs pour lutter contre les coulées de boues et inondations. La Cellule GISER intervient également directement auprès des agriculteurs pour les aider à mettre en place des mesures permettant de lutter contre les coulées de boues (hydraulique douce, Mesure agroenvironnementale…)

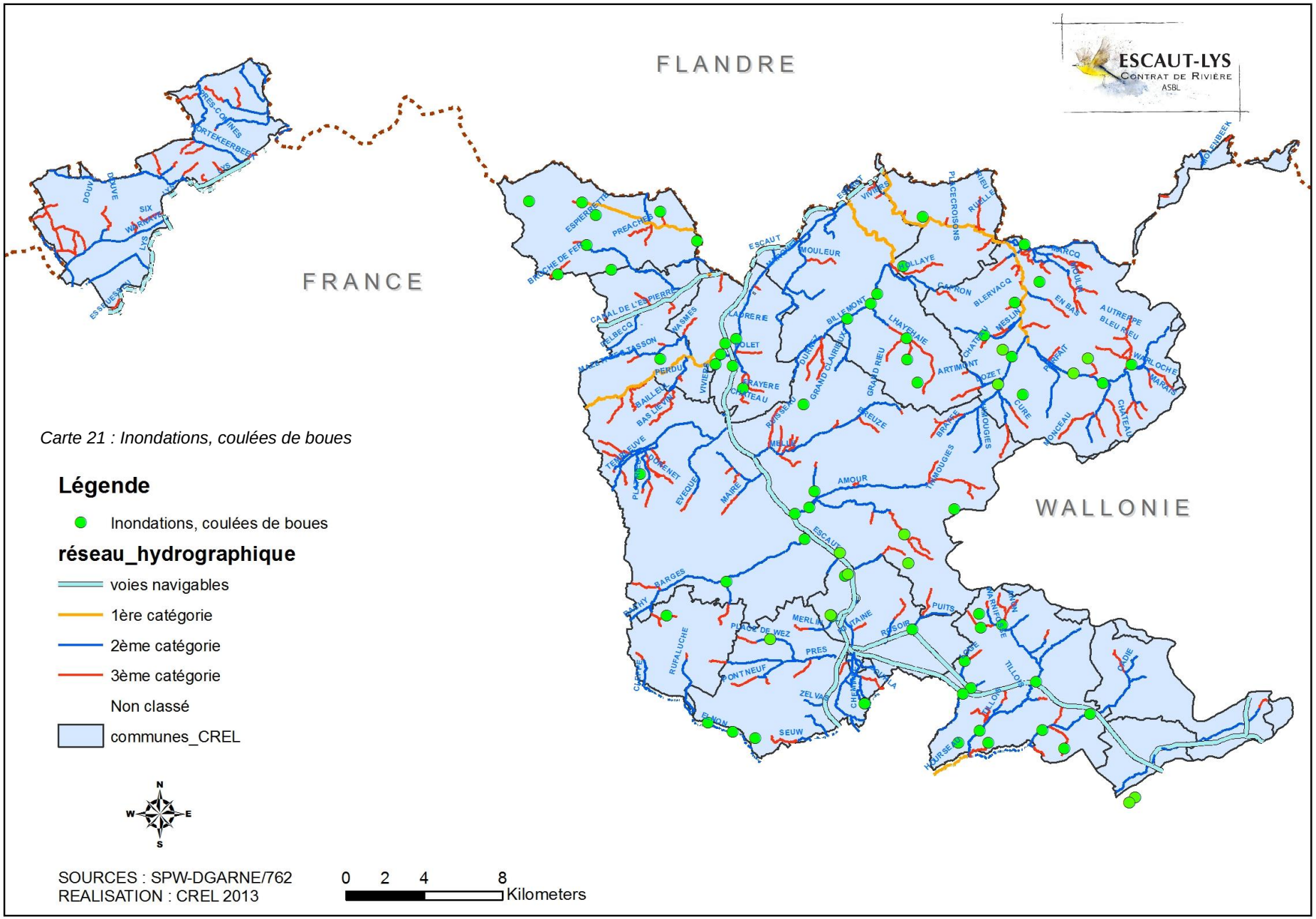

Carte 21 : Inondations, coulées de boues

- Par les acteurs du sous bassin

❖ Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut met en œuvre une opération pilote de lutte contre les inondations et coulées de boues : « Gestion des coulées boueuses et des inondations par la mise en place d'aménagements concertés avec les différents acteurs du territoire - projet pilote sur les communes d'Antoing et Péruwelz ». Le but est de réaliser une méthodologie d'intervention concertée et intégrée pour la lutte contre les inondations et coulées de boues qui pourra être déclinée sur la Wallonie.

❖ Le projet « BRF » du Parc naturel du Pays des Collines.,

Initié et développé par le Parc naturel depuis plus de deux ans il a pour objectif d'améliorer la teneur en humus des sols afin de renforcer leurs stabilités et leurs résistances à l'érosion. Actuellement le PNPC réalise un suivi et des tests sur des parcelles de son territoire avec des agriculteurs intéressés. Ce projet est complémentaire du travail de gestion et d'entretien des saules têtards ou milieux naturels mis en place par le Parc puisque les produits de gestion sont broyés et utilisés pour renforcer le taux d'humus des sols.

❖ Les études hydrauliques et hydrologiques.

Plusieurs études hydrologiques et/ou hydrauliques sont en cours ou ont été réalisées.

-DCENN Verne de Bury et Verne Blanche, la Lhaye.

-Province de Hainaut : Projet NAQIA. Cette démarche a été initiée au vu de la multiplication, ces dernières années, d'intempéries provoquant de graves inondations. Hainaut Ingénierie Technique a donc mis au point, à l'aide de nouveaux logiciels, un dispositif permettant d'appréhender de façon optimale les phénomènes hydrologiques et hydrauliques et d'en déduire les travaux indispensables à la résorption d'inondations. La mise en œuvre de cette nouvelle politique NAQIA s'articule en quatre phases : les études hydrologiques et hydrauliques des bassins hydrographiques, le développement et l'application des méthodes de calcul, la récolte de toutes les données de terrain et les études de projet nécessaires à la réalisation des ouvrages préconisés.

A la demande de certaines communes, plusieurs études sont actuellement en cours sur le sous-bassin Escaut-Lys dans le cadre de ce projet. ; Le Rieu d'Amour et affluents, La Lhaye, la Rhosne… d'autres sont en prévisions : la Melle.

- L'Intercommunale IPALLE propose aux communes de réaliser des études hydrauliques sur les débordements de réseaux et les inondations.

Elle réalise actuellement une étude hydraulique sur le rieu du Barkem à Mouscron en collaboration avec une structure française. Une étude est également prévue sur la commune de Comines-Warneton ;

❖ Projets d'aménagements de bassins d'orage.

Les gestionnaires ont prévu de réaliser plusieurs zones de rétention des eaux afin de lutter contre les inondations. SPW-DCENN zone d'immersion temporaire à Roucourt. Province de Hainaut zone d'immersion temporaire à Willemeau à rumes, bassin d'orage sur la Douve à Comines, bassin d'orage sur la Rhosnes à Frasnes, sur le rieu de Cordes à Corde commune de Frasnes-lez-Anvaing, (La liste de ces projets se retrouve dans le programme d'actions.

❖ Système d'alerte Saphir. La Province de Hainaut a mis en place un système d'alerte des riverains par SMS, en cas d'inondation. Sur notre sous-bassin, seuls les riverains du rieu de Barge sont concernés.

Les projets déjà réalisés.

❖ Le projet INTERREG PLICI (Plan de Lutte Intégré contre les inondations).

Projet mené par la commune de Tournai et la Communauté de Commune du Pays de Pévèle, pour lutter contre les inondations et coulées de boues sur le secteur de Lamain, Esplechin. Le projet a définis plusieurs types d'aménagements pour limiter les problèmes d'inondations et de ruissellement. Quelques un devraient voir le jour dans les années à venir. Le projet INTERREG PLICI s'est achevé en décembre 2013.

❖ Le plan de gestion transfrontalier de l'Elnon.

Pour lutter contre les inondations provoquées par le cours d'eau frontalier l'Elnon en France et en Belgique, la Province de Hainaut et le *Syndicat Mixte* pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la *Scarpe* et du Bas Escaut ont réalisé un plan de gestion intégré sur le cours d'eau et ses principaux affluents. Il permet de répondre aux problèmes d'inondations, tout en respectant les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau. Le plan de gestion a été réalisé par les bureaux d'études SOGREAH et AXECO en 2012. Les deux gestionnaires réfléchissent actuellement aux moyens de réaliser certains des aménagements proposés.

Inondation à Baugnies

Ruissellement agricole

ESPÈCES INVASIVES

Circulaire du 30 MAI 2013. — Circulaire relative aux plantes exotiques envahissantes

Situation actuelle

Suite à l'accroissement des échanges commerciaux et de la libre circulation des denrées à travers le monde, de plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire de distribution naturelle. Parmi celles-ci, un nombre réduit d'espèces sont capables de s'acclimater, de se multiplier et de se propager dans nos paysages où elles peuvent causer des dommages à la biodiversité, à la santé publique et à l'économie. On les appelle espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives.
Certaines espèces invasives sont capables d'altérer ces services en profondeur et peuvent engendrer un coût socio-économique considérable:
Le sous-bassin Escaut-Lys n'échappe malheureusement pas à cette problématique. De nombreuses espèces animales et végétales introduites volontairement ou non par l'homme sont présentes dans nos milieux aquatiques. Parmi les principales, citons, les renouées Asiatiques (*Fallopia spp*), la Berce du Caucase *(Heracleum mantegazzianum)*, la balsamine de l'Himalaya *(Impatiens glandulifera)*, les élodées *(Elodea spp)*, les jussies *(Ludwigia spp)*, le rat musqué, l'écrevisse américaine (Orconectes Limosus), des poissons (perche soleil (*Lepomis gibbosus*), le Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*), le Vairon américain (*Pimephales promelas*))… **Actuellement, nous avons recensé plus de 800 foyers d'espèces invasives sur le sous-bassin Escaut-Lys.**

Action en cours

- Au niveau de la Wallonie

Une liste noire des espèces invasives et une liste de surveillance ont été éditées par la Wallonie. Plus d'information sur le site www.ias.biodiversity.be

La Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives.
En Wallonie, les actions visant à limiter les dommages causés par ces espèces sont coordonnées par la CiEi (Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives) du Service public de Wallonie. Les activités de cette Cellule spécialisée se fondent sur l'engagement du Gouvernement wallon à prévenir l'installation de nouvelles EEE et de lutter contre celles dont la prolifération pose problème (déclaration de politique régionale 2009-2014).
La mise en place de mesures préventives, l'adaptation du cadre réglementaire, le développement d'un système d'alerte, la coordination des opérations de lutte, l'amélioration des connaissances ainsi que la communication vers les gestionnaires et le grand public sont autant d'activités qui relèvent directement de la responsabilité de cette Cellule. Plus d'information sur : http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-ciei.html?IDC=5725

Plan Berce
La Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives du Service public de Wallonie coordonne un plan de lutte contre la berce du Caucase afin d'en limiter les nuisances. Ce plan pluriannuel consiste à assurer le recensement et la destruction systématique des populations de cette plante. Il est réalisé en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires publics et privés du milieu naturel et avec la collaboration active de contrats de rivière de Wallonie.

Le formulaire de demande d'intervention de gestion pour les grosses populations de Berce

Suite à une vaste campagne d'inventaire, le Service Public de Wallonie a initié en 2011 la mise en œuvre d'un plan régional de lutte contre la berce du Caucase. Un subside a été octroyé par le Ministre Carlo Di Antonio afin d'aider les communes et les provinces fortement envahies par de grosses populations de berce du Caucase de catégorie 3 (entre 101 et 1000 individus) et 4 (plus de 1000 individus).plus d'information sur : http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/berce/observations.aspx
La plante y sera principalement gérée par la technique simple et efficace de la coupe sous le collet (http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-berce-du-caucase.html?IDC=5668 onglet Gestion)

- Par les acteurs du sous bassin

Certaines communes, des gestionnaires de cours d'eau, les Parcs naturels et des associations locales organisent régulièrement des opérations de luttes.

-Projet LIFE AlterIAS. Dans le cadre du projet LIFE AlterIAS, un code de conduite sur les plantes invasives a été élaboré. Ce code est destiné aux professionnels de l'horticulture et aux amateurs de jardins, aux gestionnaires d'espaces verts…
Ce code propose de mettre en œuvre des mesures permettant de réduire les introductions de ces espèces dans les parcs, les jardins, les étangs, les bords de voiries (routes, cours d'eau, voies ferroviaires), qui constituent les points de départ des invasions dans les milieux naturels.

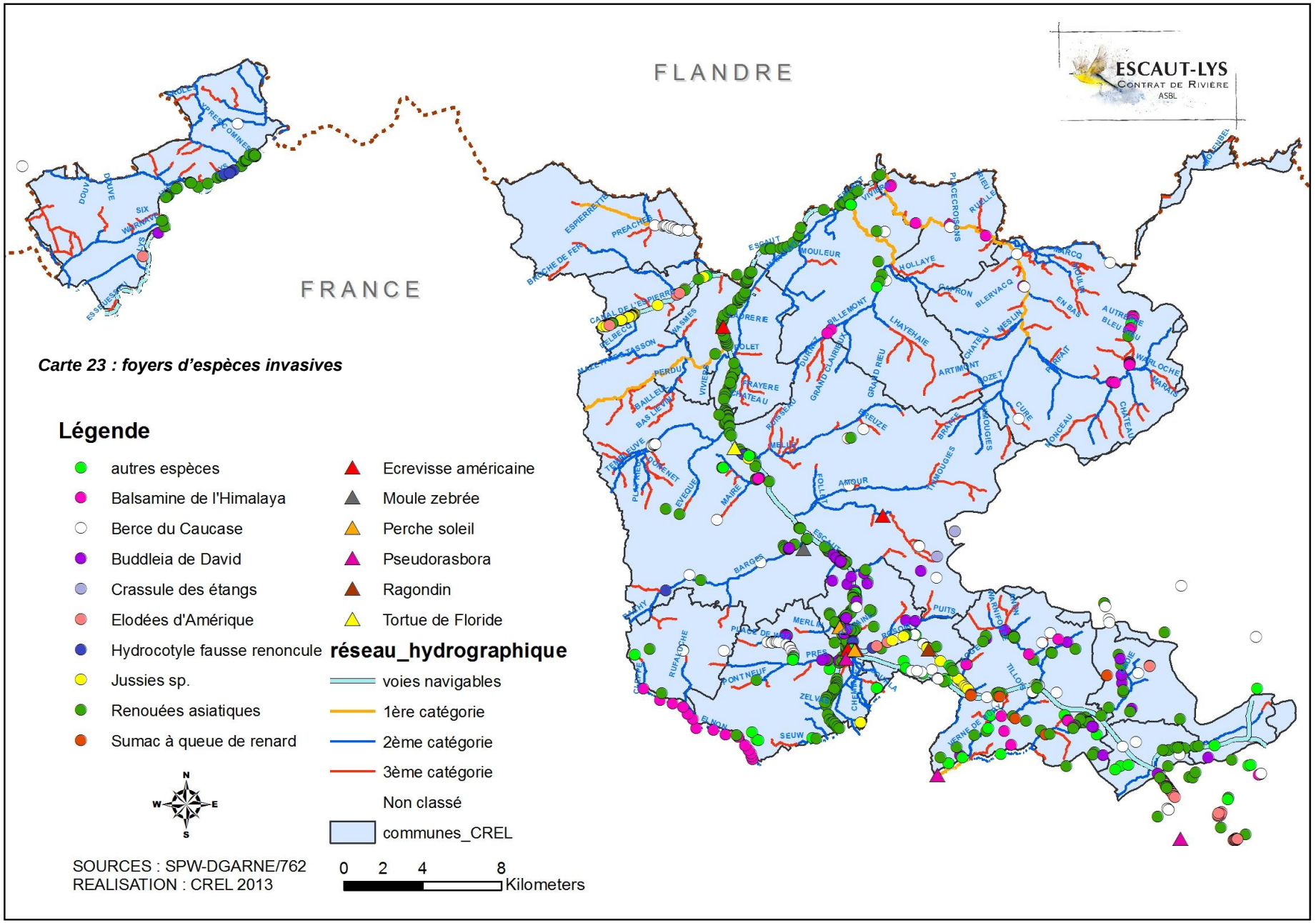

Carte 23 : foyers d'espèces invasives

TRANSPORT FLUVIAL

Situation actuelle

Les voies navigables sont gérées par le service des voies hydrauliques SPW-DGO2. Tout comme les cours d'eau non navigables, les voies navigables naturelles, comme l'Escaut et la Lys, ou artificielles comme les canaux devront atteindre un bon état d'ici à quelques années.

Les voies hydrauliques assurent la gestion et l'entretien courant des berges des voies navigables.

Dans le cadre du projet Seine-Nord Europe, l'Escaut et la Lys font et feront l'objet de travaux d'aménagements afin de permettre le passage de bateau de grand gabarit. De nombreux projets et/ou études sont en cours sur le sous-bassin Escaut-Lys.

-Les travaux sur la Lys ont déjà débuté avec le rehaussement des ponts à Comines.
L'enquête publique pour la rectification du lit de la Lys à Comines est en cours et les travaux devraient débuter courant 2014.

-Sur l'Escaut, les études d'incidences pour l'aménagement des écluses sont en cours. Les travaux sont prévus pour 2015, 2016.
Le projet de la traversée de Tournai avec l'aménagement du Pont des trous, du Pont à Pont et du quai en amont du Pont à pont en rive droite sont en cours d'étude.

De nouveaux aspects comme la lutte contre certaines espèces invasives (Renouée et berce du Caucase) vont être intégrés dans le cahier des charges d'entretien.

PERCEPTION DES COURS D'EAU

Lors du diagnostic des cours d'eau, nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreux riverains. La plupart du temps, la perception des cours d'eau était très négative.
Les cours d'eau sont associés soit à des égouts (odeurs…), à des problèmes d'inondations ou de gestion (phénomène d'érosion, ripisylve trop importante…). Lorsque les riverains demandent une intervention des gestionnaires, c'est pour réaliser un curage et un enlèvement de la végétation.

La gestion, historique, faite sur notre territoire a conduit la population à se faire une idée très hydraulique des cours d'eau et toutes les notions de biologie, écologie, hydromorphologie, de paysage, de loisirs, associés aux cours d'eau ne sont pas connues.

Ce constat peut également être fait auprès des bureaux d'étude, des architectes, des paysagistes qui lors de projets d'aménagements de zones urbaines, ou de bassin d'orage, n'inclus pas du tout le cours d'eau et maintien le riverain dans une vision très minimaliste de la rivière.

Avec la mise en place de la Directive-cadre sur l'Eau, les gestionnaires travaillent sur une nouvelle gestion des cours d'eau et de leurs abords (P.A.R.I.S. voir page). Leur travail risque d'être mal compris et mal interprété par la population habituée à une gestion hydraulique.
Il faut donc que les riverains se réapproprient les cours d'eau. Pour cela, il est nécessaire de leur donner une meilleure vision des cours d'eau.
Il faut inciter les gestionnaires, les architectes, les bureaux d'étude à mieux valoriser les cours d'eau dans leurs projets d'aménagement, il faut informer et sensibiliser les riverains sur les cours d'eau, leurs fonctionnements et les attentes vis-à-vis de l'Europe.

Aménagement de l'Esperlion dans le BO

Aménagement de cours d'eau pour la construction d'un lotissement

POINTS POSITIFS

Le sous-bassin Escaut-Lys recèle encore quelques cours d'eau ou portions de cours d'eau avec des caractéristiques écologiques, hydromorphologiques ou de qualité des eaux qui correspondent aux objectifs de la Directive-cadre sur l'Eau. Malheureusement, il s'agit le plus souvent de portions de cours d'eau et aucun ne répond à l'ensemble des objectifs.

Parmi les cours d'eau intéressants, citons : les Vernes de Bury et de Basècles, notamment la partie frontalière, l'Elnon, les sources de la Fontaine Bouillante, le rieu de Warchin en aval des bassins de décantation de la CCB, la partie amont de la Rhosne jusqu'à Frasnes, le rieu de et la Guéronde de Bury…

Le diagnostic piscicole a permis de montrer que 26 espèces de poissons sont encore présentes sur notre bassin versant, et même si les plus exigeantes (loches de rivière (*Cobitis taenia*), loche franche *(Barbatula barbatula*), Chabot (*Cottus gobio)* sont localisée dans quelques portions de cours d'eau, leurs présences nous donnent une idée du potentiel de nos rivières et des objectifs à atteindre.

Notons également la présence de petit patrimoine lié à l'eau (pont, fontaine, moulins…) encore présent sur le territoire qui nécessiterait souvent des travaux de mise en valeur.

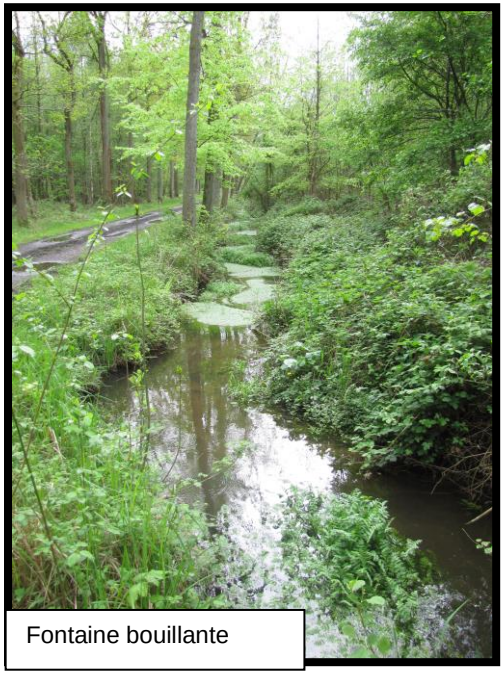

Fontaine bouillante

Pont sur le Pas-à-Wasmes

Chabot (*Cottus gobio)*

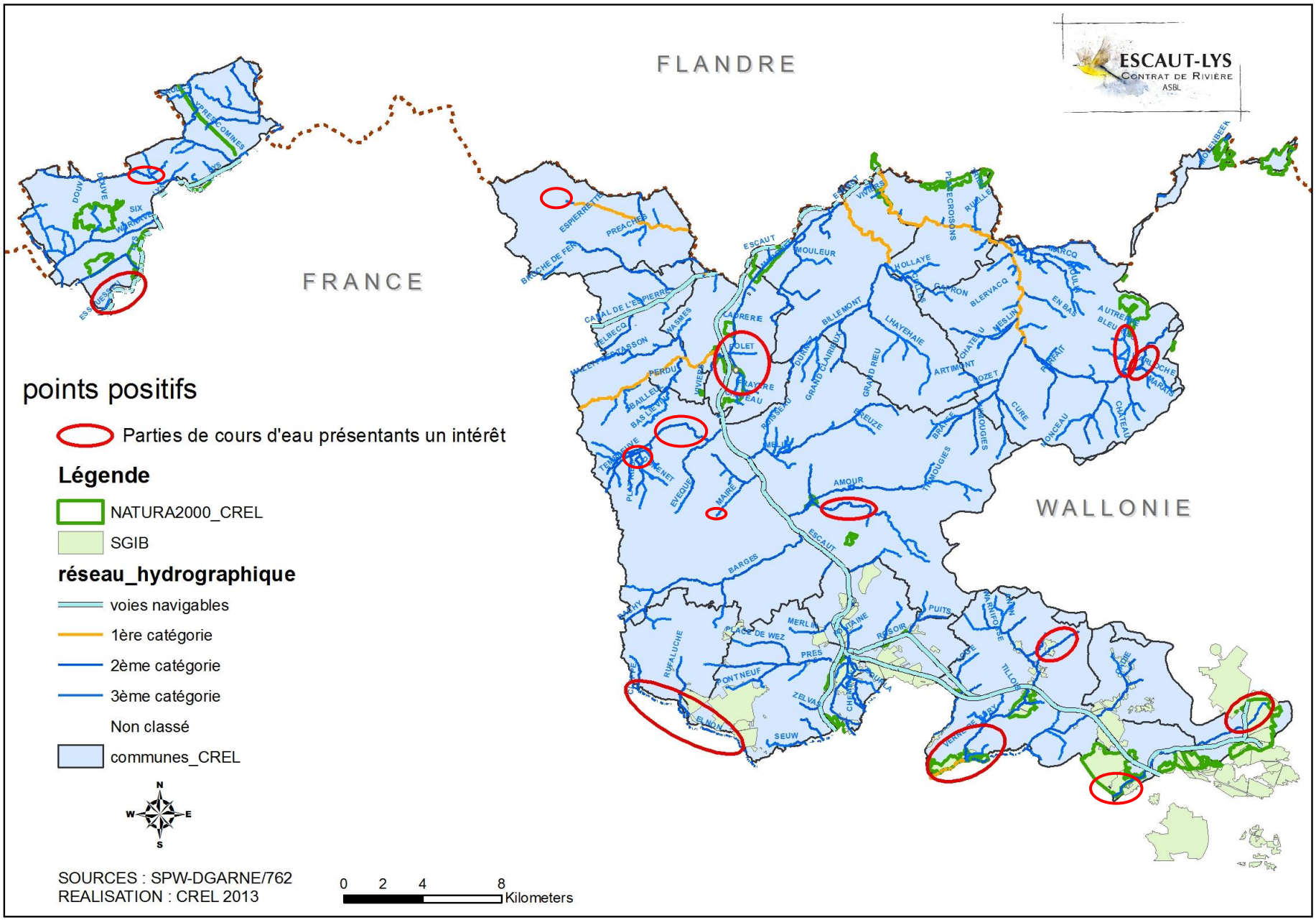
FLANDRE
FRANCE
WALLONIE
ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL
points positifs
Parties de cours d'eau présentants un intérêt
Légende
NATURA2000_CREL
SGIB
réseau_hydrographique
voies navigables
1ère catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
Non classé
communes_CREL
N
W
E
S
SOURCES : SPW-DGARNE/762
REALISATION : CREL 2013
0 2 4 8
Kilometers

BAIGNADE

La Directive 76/160/CEE du 8 décembre 1975 du Conseil des Communautés européennes a établi des normes de qualité pour les eaux de baignade.
La Commission européenne a révisé cette directive par la Directive 2006/7/CE dont l'entrée en application est fixée, au plus tard, au 31 décembre 2014. Elle modifie notamment la participation du public, la méthode d'évaluation de la conformité des zones et la réalisation de profils de plage.
AGW du 14 mars 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et relatif à la qualité des eaux de baignade.

Situation actuelle

Le sous-bassin Escaut-Lys compte une zone de baignade classée en date du 27 mai 2004 (Moniteur belge du 22 juin 2004). Cette zone est située en bordure du Grand Large à Péronnes. Il s'agit de la zone E04 Péronnes.

À partir de la saison balnéaire 2010, les normes de la nouvelle Directive 2006/7/CE, transposée à l'annexe XV du Code de l'Eau, sont d'application. En conséquence, les paramètres microbiologiques analysés sont les entérocoques intestinaux et les Escherichia coli. La présence dans l'eau des entérocoques intestinaux et des Escherichia coli indique une contamination d'origine fécale et donc la possibilité que des germes pathogènes soient présents dans l'eau.

À côté de ces paramètres analysés systématiquement, d'autres paramètres peuvent être mesurés sur certaines zones ou sous certaines conditions. Ces paramètres peuvent être relevés par exemple au niveau de zones de baignade concernées par des labels de qualité internationaux (exemple : le Pavillon Bleu) :
-paramètres physico-chimiques (mesure ou évaluation visuelle ou olfactive sur le terrain). Ils concernent la présence de mousses, de phénols, d'huiles minérales, la couleur de l'eau, la transparence, le pH...
-paramètres chimiques : micropolluants (métaux lourds...)
-présence de cyanobactéries (évaluation visuelle et mesures en laboratoire). Certaines cyanobactéries sont susceptibles de libérer des toxines dans l'eau. Des interdictions de baignade peuvent être prises localement sur la base des analyses de cyanobactéries.

Les analyses de la qualité des eaux de baignade sont non conformes pour les années 2008, 2009 et 2010. Les résultats des analyses de la qualité des eaux de baignade et les caractéristiques de la zone de baignade sont consultables en direct sur le site http://aquabact.environnement.wallonie.be/login.do

En cas d'échantillon non conforme aux normes, la zone est considérée comme impropre à la baignade. La Région wallonne invite alors le bourgmestre concerné à prendre les mesures d'interdiction qui s'imposent.

Aujourd'hui, une attention particulière en matière d'assainissement, de pollutions des eaux doit être apportée aux réseaux hydrographiques en amont des zones de baignade.

VII. OBJECTIFS

Suite à l'inventaire des cours d'eau et des milieux aquatiques, il a été proposé cinq grands objectifs déclinés en plusieurs sous objectifs.
Ces objectifs sont en adéquation avec les préconisations de la Directive-cadre Européenne sur l'Eau et sa transcription dans la Législation wallonne et les outils proposés par le Service Public de Wallonie.

- **Objectif 1 - Lutter contre les atteintes et les nuisances liées aux cours d'eau**

  - Sous objectif 1 - Supprimer les rejets des particuliers, des entreprises
  - Sous objectif 2 - Nettoyer les dépôts de déchets divers le long des cours d'eau
  - Sous objectif 3 - Supprimer les érosions de berges dommageables
  - Sous objectif 4 - Supprimer les entraves dommageables sur les cours d'eau
  - Sous objectif 5 - Réparer les ouvrages d'art dégradés le long des cours d'eau
  - Sous objectif 6 - Lutter contre les inondations liées aux débordements de cours d'eau
  - Sous objectif 7 - Lutter contre les ruissellements et les coulées de boues et favoriser l'infiltration des eaux

- **Objectif 2 - Favoriser l'écologie des milieux aquatiques**

  - Sous objectif 1 - Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
  - Sous objectif 2 - Favoriser les techniques et les aménagements qui permettront le développement des espèces et des habitats dans et aux abords des cours d'eau
  - Sous objectif 3 - Protéger les espèces et les milieux présents lors de la réalisation de travaux
  - Sous objectif 4 - Protéger les zones humides
  - Sous objectif 5 - Lutter contre les espèces invasives

- **Objectif 3 - Redécouvrir la notion et le fonctionnement d'un cours d'eau**

  - Sous objectif 1 – Informer, sensibiliser et favoriser la participation de la population et des membres de l'ASBL aux projets du contrat de rivière.
  - Sous objectif 2 - Intégrer les aspects ludiques et paysagers lors des travaux d'aménagements de cours d'eau notamment en zone urbaine et périurbaine.
  - Sous objectif 3 - Développer des activités culturelles, ludiques et scientifiques autour des cours d'eau et des zones humides pour la population et les acteurs locaux.

- **Objectif 4 – Faciliter la mise en œuvre des plans de gestion**

  - Sous objectif 1 – Concilier les usagers sur les milieux aquatiques.
  - Sous objectif 2 - Favoriser la coopération entre acteurs sur le bassin versant
  - Sous objectif 3 – Assurer le maintien et le développement du contrat de rivière

- **Objectif 5 - Favoriser la concertation et les échanges transfrontaliers**

VIII. PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions reprend :

- les projets des acteurs locaux et gestionnaires qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur l'eau,
- les projets qu'ils proposent pour répondre aux objectifs du CREL et de la DCE
- les projets issus des groupes de travail du contrat de rivière et de la cellule de coordination.

Il n'est pas figé et peut évoluer dans le temps.

En plus de présenter des projets, il permet le transfert d'informations en portant à connaissance les projets de chacun afin de permettre la concertation et la coordination de certains acteurs locaux.

Afin de faciliter la lecture des actions, ces dernières sont classées suivant les thèmes suivants :

Assainissement (As)	p.69	Gestion des cours d'eau (Gt)	p.80	Tourisme, loisirs (T)	p.107
Industrie (I)	p.75	Biodiversité (Bio)	p.88	Transfrontalier (Tr)	p.109
Agriculture(Ag)	p.76	Espèces invasives (Ei)	p.93	Communication (C)	p.110
Déchets (D)	p.77	Gestion des débits(In)	p.96	Animation (An)	p.111
Produits phytosanitaires (Ph)	p.79	Transport fluvial (Tf)	p.101	Information sensibilisation (IS)	p.113
Zone de baignade (Ba)	p.103	Patrimoine (Pt)	p.104	Fonctionnement/subside (F)	p.115
Pollution (P)	p.78				

Chaque action est présentée sous la forme suivante.

Numéro de l'action	**Intitulé**	**Coût estimatif***	**Maître d'ouvrage**	**Partenaire(s) associé(s)**	**Année ou délai de réalisation**
Masse d'eau concernée	**Présentation succincte de l'action**				

*Le coût estimatif représente le coût estimé du projet ou de l'action sur les trois ans du programme.

Assainissement						
N° Action	**Intitulé**	**Coût estimé (€)**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires**	**Programme d'investissement**	**Masse d'eau**
	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH)		IPALLE	SPGE	2014-2016	
Agglomération de 10 000 EH et plus (cat.1)						
O1/So1/As-01	Collecteur chaussé de Warneton (Comines)	173.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL01R
O1/So1/As-02	collecteur du ruisseau de l'Officier (Comines)	138.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL01R
O1/So1/As-03	collecteur de l'Echauffourée (Mouscron)	546.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL15R
O1/So1/As-04	collecteur de la Fontaine Bleue (Mouscron)	490.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL15R
O1/So1/As-05	collecteur de la Barrière d'Aalbeke (Mouscron)	205.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL15R
O1/So1/As-06	collecteur de l'Epeule (Comines)	352.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	
O1/So1/As-07	SP et refoulement Boustiau et Roë	710.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	
O1/So1/As-08	collecteur de Bonsecours (Péruwelz)	178.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL06R
O1/So1/As-09	DO Petite Place (Péruwelz)	50.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL06R
O1/So1/As-10	collecteur d'Ere (Tournai)	1.805.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL18R
Agglomérations de moins de 10.000 EH (contentieux) (catégorie 2)						
O1/So1/As-11	Quartier Pré à Parchon à Basècles (Beloeil)	170.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL06R
O1/So1/As-12	SP rue de Favarcq (Beloeil)	280.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL05R
O1/So1/As-13	SP route de Frasnes à Moustier (Frasnes)	213.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL17R

N° Action	Intitulé	Coût estimé (€)	Maître d'ouvrage	Partenaires	Programme d'investissement	Masse d'eau
O1/So1/As-14	SP Gibraltar et Heures Claires (Pecq)	758.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	
O1/So1/As-15	collecteur de Taintignies - phase II (Rumes)	288.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL09R
O1/So1/As-16	Station d'épuration de Templeuve Sud et collecteur (Tournai)	1.617.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL12R
Protection des eaux de baignade (catégorie 3)						
O1/So1/As-17	collecteur de Callenelle (Péruwelz)	700.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-18	station d'épuration de Callenelle (Péruwelz)	661.000,00	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-19	Assainissement de Fontenoy (Antoing) en attente	650 000,00	IPALLE	SPGE	2015	EL18R
O1/So1/As-20	Collecteur de Maubray (Antoing) en cours	450 000,00	IPALLE	SPGE	2014	EL18R
O1/So1/As-21	Station d'épuration de Maubray (Antoing) en cours	800 000, 00	IPALLE	SPGE	2014	EL18R
O1/So1/As-22	Station d'épuration et collecteur de Vezon (Tournai) en cours	1 300 000,00	IPALLE	SPGE	2014	EL10R
Programme épuration rurale (catégorie 4)						
O1/So1/As-23	collecteur d'Escanaffles (Celles)	730.000	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL16R
O1/So1/As-24	collecteur d'Hérinnes (Pecq)	830.000	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL19R
O1/So1/As-25	station d'épuration d'Hérinnes (Pecq)	930.000	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL19R
O1/So1/As-26	collecteur d'Obigies (Pecq)	1.000.000	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL19R
O1/So1/As-27	station d'épuration d'Obigies (Pecq)	700.000	IPALLE	SPGE	2014-2016	EL19R
O1/So1/As-28	Collecteur de Brasmenil (Péruwelz) en attente	485 000,00	IPALLE	SPGE	2015	EL06R

N° Action	Intitulé	Coût estimé (€)	Maître d'ouvrage	Partenaires	Programme d'investissement	Masse d'eau
O1/So1/As-29	Station d'épuration de Brasmenil (Péruwelz) en attente	1 014 670,00	IPALLE	SPGE	2015	EL06R
O1/So1/As-30	Collecteur de Roucourt (Péruwelz) en attente	600 000,00	IPALLE	SPGE	2015	EL06R
O1/So1/As-31	Station d'épuration de Roucourt (Péruwelz) en attente	1 036 179,00	IPALLE	SPGE	2015	EL06R
Extension du programme 2010-2014 à l'année 2016						
O1/So1/As-32	Collecteur et station d'épuration de Briffoeil	1.452.000,00	IPALLE	SPGE	2016	EL06R
O1/So1/As-33	Collecteur et station d'épuration de Bury	2.158.000,00	IPALLE	SPGE	2016	EL06R
O1/So1/As-34	Collecteur et station d'épuration de la Glanerie	5.440.000,00	IPALLE	SPGE	2016	EL07R
	Programme triennal de travaux d'égouttage des communes		Communes	IPALLE, SPGE	2014-2016	
O1/So1/As-35	rue de l'Angle à Péronnes (Antoing)	548.249,00	Commune d'Antoing	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-36	Ruelle Jean Renier à Bruyelle (Antoing)	103.421,00	Antoing	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-37	Rue Chaurette (Brunehaut)	508.750,00	Brunehaut	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL08R
O1/So1/As-38	Rue des Fabriques (Celles)	120.500,00	Celles	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL16R
O1/So1/As-39	Rue du Fort (Comines)	154.000,00	Comines-Warneton	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL01R
O1/So1/As-40	Rue du Commerce (Comines)	269.768,00	Comines-Warneton	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL01R
O1/So1/As-41	Rue Fosse Saint-Jean (Comines)	278.274,88	Comines-Warneton	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL04R
O1/So1/As-42	Rues du Saclet et de Walengrie à Estaimpuis	394.521,62	Estaimpuis	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL14R
O1/So1/As-43	Rue de Saint-Léger (Estaimpuis)	220.000,00	Estaimpuis	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL14R

N° Action	Intitulé	Coût estimé (€)	Maître d'ouvrage	Partenaires	Programme d'investissement	Masse d'eau
O1/So1/As-44	rue de la Gare (Frasnes)	503.369,00	Frasnes-lez-Anvaing	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL17R
O1/So1/As-45	chemin du Renard (Mont de L'Enclus)	221.207,00	Mont de l'Enclus	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL20R
O1/So1/As-46	Chaussée d'Estaimpuis (Mouscron)	112.780,00	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL14R
O1/So1/As-47	Rue de France (Mouscron)	537.200,00	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL14R
O1/So1/As-48	Rues du Blanc Pignon et de la Pâture (Mouscron)	251.968,00	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL15R
O1/So1/As-49	Rue des Brasseurs et des Tanneurs (Mouscron)	277.801,24	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL15R
O1/So1/As-50	Rue Vert Chemin à Dottignies (Mouscron)	293.760,00	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL15R
O1/So1/As-51	Rue Henri Dunant (Mouscron)	130.260,00	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL14R
O1/So1/As-52	rue Martinoire (Mouscron)	724.526,00	Mouscron	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL14R
O1/So1/As-53	Rue de Saint-Léger (partie) (Pecq)	269.540,00	Pecq	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL13R
O1/So1/As-54	Rue de Maubray (Pecq)	115.780,00	Pecq	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL13R
O1/So1/As-55	Rues des Tilleuls et des Jardins (Pecq)	381.600,00	Pecq	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL13R
O1/So1/As-56	rue de la Forêt à Bon Secours (Péruwelz)	147.296,00	Péruwelz	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL06R
O1/So1/As-57	Rue du Biezet (Péruwelz)	114.188,00	Péruwelz	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL06R
O1/So1/As-58	rue du Cimetière (Rumes)	154.569,42	Rumes	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL09R
O1/So1/As-59	Rue des Rocs (Tournai)	1.159.500,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL19R
O1/So1/As-60	Grand Route à Gaurain (Tournai)	29.500,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R

N° Action	Intitulé	Coût estimé (€)	Maître d'ouvrage	Partenaires	Programme d'investissement	Masse d'eau
O1/So1/As-61	Rue d'Antoing (Tournai)	412.750,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-62	Rue Béthomée à Gaurain (Tournai)	79.000,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL10R
O1/So1/As-63	Rue Professeur Delcampe à Barry (Tournai)	93.500,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL10R
O1/So1/As-64	Avenue des Etats-Unis (Tournai)	319.681,82	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-65	Quartier Cathédral - phase 2 (Tournai)	271.500,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-66	Rues des Croisiers, de Marvis, Saint-Jean et Place Gabrielle Petit (Tournai)	237.500,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-67	Rues des Rieux et Champ Courtin (Tournai)	266.000,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R
O1/So1/As-68	Quartier Cathédral - phase 3 (Tournai)	1.238.000,00	Tournai	IPALLE, SPGE	2014-2016	EL18R

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/So1/As 69	**Signalement aux communes et à IPALLE des principaux points de rejets sur le bassin versant**	Sans objet	Cellule de coordination du CR		2014-2016
	Suite à l'inventaire de terrain du CREL, il sera porté à connaissance de l'Intercommunale IPALLE et des communes les points de rejets dans les cours d'eau et une estimation de leurs impacts.				

O1/So1/As-70	**Information sur l'assainissement autonome.**	Sans objet	CREL/ IPALLE	IPALLE, communes	2014-2016
	Beaucoup de choses sont en cours, mais il n'y a rien de finalisé actuellement. Il est proposé que le CREL en collaboration et en concertation avec l'Intercommunale IPALLE et/ou les communes facilitent l'information de la population et des acteurs locaux sur le sujet et l'état d'avancement de la législation. Il peut être intéressant de montrer des exemples de réalisation d'assainissement autonome dans le cadre de journée de visites organisées pour les Journées wallonnes de l'Eau ou autres				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/So1/As-71	**Information sur l'assainissement autonome.**	Sans objet	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	IPALLE, CREL	2014-2016
	Sensibilisation des citoyens résidant en zone d'assainissement autonome, en vue d'accélérer la pose d'unités d'épuration individuelle.				

O2/So1/As-01	**Analyses de la qualité des eaux (suivant besoins)**	5 000	Cellule de coordination du CR	SPW-DGO3_DESu, Province de Hainaut	2014-2016
	Afin d'affiner les mesures de qualité des eaux, prévoir sur certains cours d'eau ou portions de cours d'eau de réaliser des mesures complémentaires. Ces mesures peuvent aussi être réalisées comme indicateur de suivi pour estimer l'impact de certaines actions				

O3/So1/As-01	**Formations sur les critères de suivi de la qualité des eaux**	3 000	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, université	2014-2016
	Proposer des formations pour découvrir et comprendre les différentes méthodes physico-chimique, biologique utilisées pour suivre la qualité des eaux de surfaces. Les thèmes peuvent également être choisis par les membres du CREL. Les formations peuvent être réalisées par la cellule de coordination ou avec des intervenants extérieurs.				

O1/So1/As-72	**Projet pilote en assainissement**		IPALLE	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Il s'agit de mettre en place des projets pilotes en utilisant les capacités autoépuration des cours d'eau et/ou milieux aquatiques.				

O3/So1/As-02	**Panneaux sur l'évolution de l'état du cours d'eau**	15 000	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, Communes	2014-2016
	Réaliser des panneaux comprenant le nom du cours d'eau ainsi qu'un code couleur qui présente l'état du cours d'eau suivant les critères de l'Europe (rouge orange, jaune, vert et bleu). Actualisés régulièrement ces panneaux en modifiant les couleurs suivant l'évolution de la qualité des eaux. Ces panneaux seront placés dans des zones publiques et visibles. Ils devront expliquer : le réseau de mesures, les actions qui ont été réalisées entre chaque actualisation afin de montrer l'efficacité des projets ou non, la manière dont chacun peut participer pour améliorer la situation. Ils serviront à informer, sensibiliser la population et à l'inciter à participer à l'amélioration de la qualité des eaux. Ces panneaux doivent devenir un objectif pour chacun. Ne pas faire évoluer le panneau est un constat d'échec. C'est une image des actions et des efforts de chacun.				

Industrie (I)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So1/I-01	**Mettre en place une stratégie de communication et de contact avec les entreprises.**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	CCIH, communes	2014
	Proposer aux industries de communiquer sur le travail qu'ils réalisent, les moyens qu'ils mettent en œuvre pour limiter les nuisances sur les cours d'eau				
O3/So1/I-02	**Autorisation de rejet des entreprises**	Sans objet	SPW-DGO3-DEsu		2014-2016
	Communiquer annuellement la liste des entreprises pour lesquelles un avis a été remis par la DESu concernant la révision des autorisations de rejet.				
O1/So1/I-01	**Réaliser des documents d'informations pour les entreprises**	3 000	Cellule de coordination du CR	CCIH, communes	2014-2016
	Réaliser des documents d'informations sur la DCE, la Directive inondations à destination de ces entreprises				

Agriculture (Ag)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O1/So1/Ag-01	**Opération pompes à museaux**		PNPC	CREL, Communes, Nat-agri-wal	2014-2016
EL17R EL20R EL22R	Le PNPC propose aux agriculteurs d'aménager des pompes à museau s'ils s'engagent à clôturer les accès aux cours d'eau ou à s'intégrer dans un projet du Parc (création de mares, plantation de haies…) et à prendre en charge l'entretien.				

O1/So1/Ag-02	**Information des agriculteurs sur les nouvelles législations en lien avec l'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	GARA, DGARNE (DDR), Syndicat, FWA, PNPC, PNPE, Nat Agri Wal	2014-2016
	Bande tampon le long des cours d'eau, accès du bétail au cours d'eau... Informer les agriculteurs sur les législations qui concernent les cours d'eau et la protection de la ressource en eau.				

O1/So1/Ag-03	**Alimentation en eau du bétail le long du rieu de Warchin**	10 000	Cellule de coordination du CR	Communes, Nat-Agri-Wal	2014
EL10R	Le rieu de Warchin possède des eaux de qualité permettant aux animaux de s'abreuver directement dans le cours d'eau. Avec l'interdiction de l'accès du bétail au cours d'eau et avec la diminution voir la suppression des eaux de pompage de la CCB, les agriculteurs présents vont devoir revoir leur mode d'alimentation en eau du bétail. Le CREL propose de les regrouper et de voir avec eux ce qu'ils peuvent faire.				

Déchets (D)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O1/So2/D-01	**Signalement aux gestionnaires de dépôts et déchets sur les cours d'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	SPW-DGO3-DCENN, Communes, Police, DNF	2014-2016
	Signaler les différents dépôts le long des cours d'eau afin de les supprimer.				

O1/So2/D-02	**Nettoyer les cours d'eau**	3 000	Cellule de coordination du CR	Asbl, gestionnaires, communes	2014-2016
	En collaboration avec les gestionnaires de cours d'eau et les acteurs locaux, organiser ou participer à des opérations de nettoyage de cours d'eau.				

O1/So2/D-03	**Nettoyage des berges de l'Escaut à Pecq**	Sans objet	Pecq ASBL	CREL, Asbl, gestionnaires, communes	2014-2016
EL19R	L'ASBL Pecq organise annuellement au printemps une opération de nettoyage des berges de l'Escaut sur la commune de Pecq				

O1/So2/D-04	**Sensibiliser les citoyens sur l'évacuation des tontes de pelouses**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Asbl, gestionnaires, communes	2014-2016
EL20R, EL17R EL22R	Sensibilisation des citoyens au traitement et à l'évacuation des tontes de pelouse (lutte contre l'eutrophisation des fossés et des cours d'eau)				

O1/So2/D-05	**Surveillance et contrôle des dépôts sauvages**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Asbl, gestionnaires, communes	2014-2016
EL20R, EL17R EL22R	Lutte contre la délinquance environnementale (conformément au Code l'Environnement), y compris l'abandon des déchets dans les/aux abords des fossés et cours d'eau				

Pollution (P)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So1/P-01	**Flyer "que faire en cas de pollution".**	5 000	Cellule de coordination du CR	SPW, SOS pollution	2014
	Réaliser un petit document d'information sur les personnes, structures à prévenir en cas de pollution sur les cours d'eau. Le document sera diffusé via les bulletins communaux.				

O1/So1/P-01	**Surveillance et gestion des pollutions**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	CREL, PNPC, associations	2014-2016
EL20R, EL17R EL22R	Processus de veille et collaboration avec le Département de la Police et des Contrôles (DPC) + Unité de la Répression des Pollutions (URP) du Service public de Wallonie, pour la gestion des pollutions accidentelles et délictueuses				

O2/So1/P-01	**Analyse de la qualité des eaux de source**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Hainaut Sanitaire Vigilance	2014
EL20R, EL17R EL22R	Analyse de la qualité des eaux de sources et fontaines par Hainaut Sanitaire Vigilance				

O1/So1/P-02	**Information sur les piscines**		Cellule de coordination du CR	Communes, Associations	2016
	Informer les propriétaires de piscine sur les risques de pollution liés au rejet des eaux de piscine non traitée. Un flyer a déjà été réalisé par le CR Meuse aval. Cela pourra faire l'objet d'une fiche dans le guide multithématique				

Produits phytosanitaires (Ph)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O1/So1/Ph-01	**Mise en œuvre de solution alternative pour le désherbage**		Commune d'Estaimpuis	Cellule gestion différenciée, CREL	2014-2016
EL01C, EL14R, EL19R	Engagement de la Commune d'Estaimpuis dans une stratégie de gestion différenciée des espaces verts, impliquant une réduction de l'usage des pesticides/herbicides.				

O1/So1/Ph-02	**Mise en œuvre de solution alternative pour le désherbage**		Commune de Rumes	Cellule gestion différenciée, CREL	2014-2016
EL07R, EL08R, EL09R	Engagement de la Commune de Rumes dans une stratégie de gestion différenciée des espaces verts, impliquant une réduction de l'usage des pesticides/herbicides.				

O1/So1/Ph-03	**Mise en œuvre de solution alternative pour le désherbage**		Commune de Péruwelz	Cellule gestion différenciée, CREL	2014-2016
EL06R	Engagement de la Commune de Péruwelz dans une stratégie de gestion différenciée des espaces verts, impliquant une réduction de l'usage des pesticides/herbicides.				

O1/So1/Ph-04	**Mise en œuvre de solution alternative pour le désherbage**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Cellule gestion différenciée, CREL	2015
EL20R, EL17R EL22R	Engagement de la Commune de Frasnes-lez-Anvaing dans une stratégie de gestion différenciée des espaces verts, impliquant une réduction de l'usage des pesticides/herbicides (Plan Maya - troisième année)				

O3/So3/Ph-01	**Sensibiliser les citoyens à un usage raisonné des herbicides**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Cellule gestion différenciée, CREL	2014-2016
EL20R, EL17R EL22R	Sensibilisation des citoyens à un usage raisonné des herbicides (PCDN) + opération "Semaine sans pesticides"				

Gestion des cours d'eau (Gt)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O1/So3/Gt-01	**Signalement aux gestionnaires des problèmes sur les cours d'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Bénévoles	2014-2016
	Signaler les problèmes d'embâcles, érosion, écoulement, de pollution afin de permettre une intervention rapide des gestionnaires.				
O3/So1/Gt-01	**Guide diagnostic des cours d'eau à destination des riverains et bénévoles**	1 500	Cellule de coordination du CR	Membres du CREL	2014
	Organiser une journée de présentation à la presse et à nos membres du guide diagnostic.				
O3/So1/Gt-02	**Guide diagnostic des cours d'eau à destination des riverains et bénévoles**	5 000	Cellule de coordination du CR	Bénévoles, membres du CREL	2015
	Modifier/améliorer le guide suite aux remarques des utilisateurs et l'imprimer				
O3/So4/Gt-01	**Plan de gestion des coupures de Pecq**		Asbl Maison de Léaucourt		2014
EL19R	Valider et mettre en application le plan de gestion pour les coupures de Pecq				
O2/So1/Gt-01	**Diagnostic cours d'eau**		Asbl Maison de Léaucourt		2014-2016
EL19R	Accompagner le CREL dans la réalisation du diagnostic cours d'eau sur la commune de Pecq				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O2/So1/Gt-02	**Participer à l'inventaire des cours d'eau**		PNPC		2014-2016
EL20R, EL17R EL22R	Le PNPC souhaite participer à l'inventaire des cours d'eau sur son territoire. Il interviendra en collaboration avec le personnel du CREL, via des stagiaires.				

O3/So3/Gt-01	**Créer avec les gestionnaires de cours d'eau des portions de cours d'eau pédagogiques**	15 000	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, structures d'animations	2015
	Comme pour les mares pédagogiques, créer des portions de cours d'eau accessibles à tous où l'on pourra informer et sensibiliser sur la nature, l'aspect, le fonctionnement et la vie dans les cours d'eau.				

O2/So2/Gt-01	**Encourager une gestion intégrée des cours d'eau**		PNPE	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	A travers le contrat de rivière, les avis rendus par les parcs sur les travaux et les projets d'aménagements, favoriser la mise en place de gestions intégrées des cours d'eau.				

O2/So2/Gt-02	**Renforcement de la connectivité entre et le long des zones humides.**		PNPE	Gestionnaires de cours d'eau, SPW, CREL	2014-2016
	En Accord avec les gestionnaires, propriétaires, réaliser des aménagements afin de favoriser la continuité écologique entre et le long des zones humides : plantation de ripisylve, habitats aquatiques, réseau de mares…				

O1/Gt-01	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		SPW-DGO3-DCENN		2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/Gt-02	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Province de Hainaut		2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-03	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Tournai		2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-04	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Wateringue de Wiers		2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-05	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Wateringue de la Rhosne	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-06	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Wateringue Hollain-Laplaigne	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-07	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Wateringue Kain-Pottes	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-08	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Wateringue Anvaing	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-09	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Brunehaut	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2011-2013
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-10	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Pecq	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/Gt-11	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Rumes	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-12	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-13	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Mouscron	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-14	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Comines-Warneton	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/Gt-15	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Beloeil	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-16	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Bernissart	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-17	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Celles	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O1/Gt-18	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune d'Estaimpuis	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/Gt-19	**Travaux d'entretien des cours d'eau**		Commune de Péruwelz	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2014-2016
	Les gestionnaires réalisent les travaux d'entretien courant des cours d'eau. Suite au diagnostic de certains cours d'eau réalisé par le CREL, plusieurs problèmes d'érosions ou d'entraves ont été signalés et seront traités par les gestionnaires. La liste des points prioritaires retenus par les gestionnaires est encore à définir.				

O3/So1/Gt-03	**Base de données**	30 000	SPW-DGO3-DEsu		2014
	Réaliser et mettre en ligne une base de données reprenant l'inventaire de terrain et le programme d'actions du CR.				

O2/So2/Gt-01	**Formations sur l'entretien de la ripisylve**	3 000	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, université	2014-2016
	Proposer des formations tous les ans sur des thèmes différents : plantes invasives, entretien de la ripisylve, découvertes de la faune et de la flore aquatique… Les thèmes peuvent également être choisis par les membres du CREL. Les formations peuvent être réalisées par la cellule de coordination ou avec des intervenants extérieurs.				

O4/So1/Gt-01	**Concilier les usages sur les cours d'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, membres CREL	2014-2016
	Les cours d'eau présentent des enjeux multiples (écologiques, paysagers, piscicoles, inondations…) et peuvent présenter des intérêts divers suivant ces enjeux ou les endroits où il se trouve (zones urbaines, zones Natura 2000, tourisme…). Les attentes des usagers, riverains, peuvent être multiples et la gestion doit donc pouvoir être adaptée.				

O1/So5/Gt-01	**Suppression ou réparation d'ouvrages sur les cours d'eau**		Propriétaires des ouvrages	Gestionnaires de cours d'eau	2014-2016
	Certains ouvrages ou aménagements sur les cours d'eau sont dégradés ou posent des problèmes en termes d'écoulement des eaux. Une intervention par le gestionnaire et/ou le propriétaire est alors nécessaire.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O4/So1/Gt-02	**Recensement des zones à enjeux multiples sur les cours d'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, acteurs locaux	2014
	Recenser avec les acteurs et usagers locaux les zones ou les cours d'eau peuvent présenter des enjeux ou intérêts multiples.				

O2/So2/Gt-02	**Surveillance de la Rhosnes dans les bassins de Frasnes**	1 000	CREL, Province de Hainaut	PNPC, CRIE de Mouscron, commune de Frasnes	2014-2016
EL17R	La cellule de coordination continuera à assurer une surveillance de la Rhosnes dans les bassins de la sucrerie de Frasnes et interviendra en accord avec la province de Hainaut pour assurer le nettoyage du cours d'eau.				

O1/So1/Gt-01	**Poursuite du diagnostic cours d'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Membres du CREL, bénévoles	2014-2016
	Le personnel du CREL continuera de réaliser et d'améliorer l'inventaire des cours d'eau et milieux aquatiques sur son territoire. Cet inventaire sera réalisé en essayant de mobiliser des bénévoles.				

Biodiversité (Bio)-Habitats-espèces sensibles					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O2/So1/Bio-01	**Formations sur les milieux aquatiques**	3 000	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, Universités	2014-2016
	Proposer des formations tous les ans sur des thèmes différents : plantes invasives, entretien de la ripisylve, découvertes de la faune et de la flore aquatique… Les thèmes peuvent également être choisis par les membres du CREL. Les formations peuvent être réalisées par la cellule de coordination ou avec des intervenants extérieurs.				

O3/So2/Bio-01	**Aménagement du bassin d'orage sur le rieu de la place de Taintignies**		Commune de Rumesg	DAFOR, Province de Hainaut, CREL	2016
EL09R	La commune de Rumes en collaboration avec la DAFOR, la Province de Hainaut, le CREL, le PNPE, prévoit de réaliser des aménagements écologiques, pédagogiques sur le site du bassin d'orge qui sera réalisé. Projet de rucher, prairie fleurie, cours d'eau pédagogique…				

O2/So4/Bio-01	**Préservation de la mare dans la zone Natura 2000 du château de Bailleul**		Commune d'Estaimpuis	CREL, DEMNA, DNF, Associations	2015
EL14R	Le PCDN d'Estaimpuis propose de mettre en place une gestion adaptée de la mare présente dans la zone Natura 2000 de Bailleul, où a été recensé le triton crêté *(Tritus cristatus*)				

O2/So2/Bio-01	**Maintien et protection des habitats et espèces des milieux aquatiques de grande valeur patrimoniale**		PNPE	DNF, DEMNA, associations	2014-2016
	Une fois les enjeux identifiés, des démarches de protection de sites se concrétisent par la réalisation de fiches SGIB (Sites de Grand Intérêt Biologique), par de l'acquisition foncière, par des conventions de mise à disposition pour gestion et par la rédaction de plans de gestion				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O2/So4/Bio-02	**Aménagement des bassins du Château d'Estaimbourg**		Commune d'Estaimpuis	CREL, pêcheurs, associations	2015
EL13R	Le PCDN d'Estaimpuis propose de réaliser des aménagements écologique et piscicole dans les bassins du parc du château.				

O3/So3/Bio-01	**Panneaux d'informations sur les bassins d'Evregnies**		Commune d'Estaimpuis	CREL, Province de Hainaut, Mouscron	2015
EL14R	Le PCDN d'Estaimpuis propose de réaliser et installer des panneaux d'information et de sensibilisation sur le bassin d'orge d'Evregnies ouvert au grand public.				

O3/So2/Bio-02	**Prendre en charge la gestion du bassin d'orage à Evregnies**		Commune d'Estaimpuis	CREL, Province de Hainaut, Mouscron	2015
EL14R	Le PCDN de la commune d'Estaimpuis propose de mettre en place une gestion différenciée sur le bassin d'orage d'Evregnies ouvert au public.				

O3/So3/Bio-02	**Aménagement d'une mare naturelle et didactique**		Commune de Péruwelz		2014
EL06R	Réaliser des travaux de restauration de la mare située au Parc de Keyser à des fins écologiques et pédagogiques				

O2/So1/Bio-02	**Inventaire milieux aquatiques**		Asbl Maison de Léaucourt	CREL, CNB, DEMNA, DNF	2014-2016
EL19R	Poursuivre et compléter les inventaires sur les coupures et les milieux aquatiques de la commune.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O2/So3/Bio-01	**Préserver le « trou de pecq »**		IDETA	Commune, PACO, SPW-DGO2	2014
EL19R	Dans le cadre de l'aménagement de la **Zone bimodale de Warcoing (Pecq),** l'ancien bras mort appelé « le trou de pecq » sera préservé et mis en valeur afin d'assurer la survie des espèces présentes comme la Bouvière *(Rhodeus sericeus)* Espèce Natura 2000				

O2/So2/Bio-02	**Création réhabilitation de mares**		PNPE	Associations, CREL	2014-2016
	Le PNPE souhaite réaliser un réseau de mares à vocation écologique sur son territoire.				

O3/So1/Bio-01	**Formations à la gestion différenciée**		CRIE de Mouscron	Gestionnaires de cours d'eau, CREL	2015
	Le CRIE a proposé au FOREM de mettre en œuvre des formations sur la gestion différenciée des espaces verts au bassin de Frasnes ; cette gestion différenciée s'étendra au cours d'eau et milieux aquatiques.				

O2/So4/Bio-03	**Aménagement de zones humides**		Communes de Frasnes-lez-Anvaing	PNPC, CREL, DNF	2015
EL20R, EL17R EL22R	Aménagement d'une zone humide à Anvaing, le long du Chemin d'Ellignies, en bordure de la Rhosnes (PCDN)				

O2/So1/Bio-03	**Recensement de la biodiversité des milieux aquatique**		Comine-Warnetons	Associations, CREL	2014-2016
EL01R, EL02R, EL03R, EL04R	La commune poursuivra l'inventaire de la biodiversité des mares et milieux aquatiques sur son territoire				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O2/So2/Bio-03	**Mise en place d'une trame bleue pour le triton crêté**		Comine-Warnetons	DEMNA, DNF	2015
EL01R, EL02R	Mettre en place une trame bleue pour le triton crêté entre Houtem, Tenbrielen, Comines				

O2/So4/Bio-04	**Création d'une mare naturelle**		Comine-Warnetons	Associations, CREL	2014
EL01R	Création d'une mare naturelle au centre d'interprétation de la guerre 14-18.				

O2/So4/Bio-05	**Demande de classement en SGIB**		Comine-Warnetons	DEMNA, DNF, association, CREL	2014
EL01R, EL02R	Introduire un dossier de demande de classement en SGIB de la zone et plus particulièrement des mares entre le bois de la Hutte et les argilières de Ploegsteert				

O4/So2/Bio-01	**Création d'un réseau des acteurs des mares**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	CRIE, Parcs, DNF, communes	2014
	De nombreuses structures travaillent sur les mares. Création, réhabilitation, information, sensibilisation, préservation d'espèces… les objectifs sont multiples. Il est proposé de réunir l'ensemble de ces acteurs et d'organiser un réseau afin de faciliter les échanges, mutualiser les moyens et organiser des opérations à l'échelle des différents territoires				

O4/So2/Bio-02	**Création d'une base de données commune**	5 000	Cellule de coordination du CR	Acteurs locaux	2014
	Aujourd'hui, de nombreux acteurs réalisent des inventaires et créent des bases de données via des SIG ou non. Suivant les territoires des acteurs il peut y avoir des doublons et les bases de données restent au niveau de chaque acteur. Il est proposé de réaliser avec les acteurs du territoire intéressés un groupe de réflexion sur les outils existants (SIG, internet…) qui permettraient de créer une base de données commune sur une ou des thématiques choisit (Mares, Espèces invasives…)				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So3/Bio-03	**Animaux exotiques**	1 500	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, associations	2015
	Opération d'information et de sensibilisation sur l'introduction d'animaux de compagnie et/ou exotique dans les étangs et les mares				

O2/So1/Bio-04	**Carnet de pêche**	1 500	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, ASBL Maison de Léaucourt	2014-2016
	Continuer à utiliser le carnet de pêche sur la coupure de Léaucourt et les coupures de Pecq et faire un traitement des premières informations pour voir si elles permettent de mettre en place une gestion piscicole.				

O2/So1/Bio-05	**Poursuivre l'inventaire des milieux aquatiques**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Gestionnaires de cours d'eau, Parcs, ASBL	2014-2016
	Afin d'améliorer la connaissance de l'état de la biodiversité dans nos cours d'eau et de nos milieux aquatiques en général, le CREL en collaboration avec les acteurs locaux poursuivra l'inventaire des espèces. Cette connaissance permettra d'adapter la gestion sur les zones à enjeux et de préserver l'existant.				

O2/So2/Bio-03	**Remonter le niveau d'eau dans la coupure Parent**		SPW-DGO3-DNF	Voies hydrauliques, Province de Hainaut, PNPE, CREL	2015
EL18R	Afin de limiter l'assèchement de la coupure Parent, il est prévu d'alimenter la coupure avec les eaux d'une source et de la grande ruisselle et de permettre un écoulement naturel vers l'Escaut.				

Espèces invasives (Ei)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O2/So5/Ei-01	**Document d'information sur les espèces invasives pour la population**	3 000	Cellule de coordination du CR	PNPE, PNPC, DGARNE SPW-CIE	2014
	Afin d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique des espèces invasives, le CREL réalisera des petits fascicules qui pourront être déposés dans les boites aux lettres ou distribués lors des sorties sur le terrain.				
O2/So5/Ei-02	**Chantiers de lutte contre les espèces invasives et suivi des chantiers**	6 000	Cellule de coordination du CR	Parcs, communes, Province, SPW-CIEI	2014-2016
	Le CREL et plusieurs acteurs locaux organisent des chantiers de gestions et de lutte contre les espèces invasives. Le CREL sollicitera annuellement ces acteurs afin de dresser un bilan des opérations réalisées sur le bassin, d'organiser un suivi et de faciliter les collaborations entre gestionnaires.				
O2/So5/Ei-03	**Bilan annuel des chantiers de lutte contre les espèces invasives**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Parcs, communes, Province, SPW-CIEI	2014-2016
	Chaque année, le CREL fera apparaitre dans son bilan les opérations de lutte contre la Berce du Caucase menées sur le bassin Escaut-Lys				
O2/So5/Ei-04	**Gestion de l'élodée à la coupure des Allbronnes**		Asbl Maison de Léaucourt		2014-2016
EL19R	Mettre en place une gestion de l'élodée dans la coupure des Allbronnes afin de permettre les activités de loisirs et le maintien de la biodiversité.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O2/So5/Ei-05	**Plan de lutte contre la Berce du Caucase**		SPW-DGO3-Cellule plantes invasives	CREL, Communes, Province, Particuliers	2014-2016
	Dans le cadre du Plan Wallon de lutte contre la Berce du Caucase, le CREL participe à l'inventaire de l'espèce le long des cours d'eau, aux opérations de lutte et à la sensibilisation de la population.				

O2/So2/Ei-01	**Cartographie des foyers d'espèces invasives**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	PNPC, CREL, SPW-CIEI	2014-2016
EL17R, RL230R, EL20R	Référencement et cartographie des stations de plantes invasives présentes sur le territoire (coopération à mettre en œuvre entre les acteurs environnementaux pour une cartographie commune)				

O2/So5/Ei-06	**Lutter et limiter la dispersion des espèces invasives le long des voies navigables**		SPW-Voies Hydrauliques	PNPE, CREL, SPW-CIEI	2014-2016
EL01R, EL18R, EL19R, EL01C EL02C, EL03C	Une attention particulière sera apportée à la lutte contre certaines espèces invasives, comme la Berce du Caucase et les Renouées asiatiques. Des préconisations seront intégrées dans les cahiers spéciaux des charges pour « l'entretien des espaces verts ».				

O2/So5/Ei-07	**Chantiers de lutte contre les espèces invasives**		Commune de Péruwelz	PNPE, CREL, SPW-CIEI	2014-2016
EL06R, EL18R	La commune poursuivra les chantiers de lutte ponctuels et ciblés sur des stations de Berce du Caucase, renouées asiatiques, balsamine…				

O2/So5/Ei-08	**Chantiers de lutte contre les espèces invasives**		Commune de Rumes	PNPE, CREL, SPW-CIEI	2014-2016
EL07R, EL08R, EL09R	La commune poursuivra les chantiers de lutte ponctuels et ciblés sur des stations de Berce du Caucase, renouées asiatiques, balsamine…				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O2/So5/Ei-09	**Chantiers de lutte contre les espèces invasives**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	PNPC, CREL, SPW-CIEI	2014-2016
EL17R, EL22R	Organisation de chantiers de lutte ponctuels et ciblés sur des stations de renouées asiatiques, balsamine, Berce				

O2/So5/Ei-10	**Règlement communal sur les espèces invasives**		Commune de Péruwelz	PNPE, CREL, SPW-CIEI	2014
EL06R	Mettre en application le règlement communal sur les espèces invasives adopté par la commune.				

O2/So5/Ei-11	**Groupe de travail « Nature »**		Commune de Péruwelz	CREL, Communes, Province, Particuliers	2014-2016
EL06R, EL18R	Dans le cadre du PCRD de la commune mettre en place un groupe de travail sur la nature qui reprendra entre autres la problématique des invasives.				

O2/So5/Ei-12	**Code de bonne conduite altérias**		Commune de Péruwelz	CREL, Communes, Province, professionnels	2014-2016
EL06R, EL18R	Informer les services espaces verts et les décideurs politiques de ce code de bonne conduite et inciter les communes à y adhérer.				

O2/So5/Ei-13	**Code de bonne conduite altérias**		SPW-DGO3-Cellule plantes invasives	CREL, Communes, Province, professionnels	2014-2016
	Informer les services espaces verts de ce code de bonne conduite et inciter les communes à y adhérer.				

Gestion des débits (In) - Crues-inondations-étiages					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O1/So6/In-01 EL16R	**Etude hydrologique sur la Lhaye**		SPW-DGO3-DCENN		2014
O1/So6/In-02 EL10R	**Etude hydrologique sur le Rieu d'amour**		Province de Hainaut (HIT)		2014
O1/So6/In-03 EL16R	**Etude hydrologique sur la Lhaye**		Province de Hainaut (HIT)		2014
O1/So6/In-04 EL17R, EL20R	**Etude hydrologique sur la Rhosne**		Province de Hainaut (HIT)		2014
O1/So6/In-05 EL21R	**Etude hydraulique sur la Douve par l'intercommunale IPALLE**		Commune de Comines-Warneton		2014
O1/So6/In-06	**Plan de gestion transfrontalier de l'Elnon**		Province de Hainaut (HIT)	Communes, CREL, SPW-DGO3-DCENN, PNPE	2014-2016
EL07R	Réalisation des aménagements prévus dans le cadre du plan de gestion transfrontalier de l'Elnon				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/So6/In-07	**Etude hydrologique du bassin versant de l'Espierres**		IEG	IPALLE, la Ville de Mouscron, SPW-DGO3-DCENN, la DGO1, le HIT	2014-2016
EL15R	L'Intercommunale a entamé l'étude hydrologique globale du bassin versant de l'Espierres (Petite Espierres). Le périmètre d'études porte sur l'ensemble du bassin versant de l'Espierre jusqu'à la rue de Tombrouck. Cette étude vise à identifier les impacts résiduels aux infrastructures existantes de gestion hydrologique qui seraient à maîtriser et, le cas échéant, à effectuer des hypothèses par simulation et vérifier leur effet respectif sur la maîtrise technique des problèmes et sur la sécurisation des riverains.				

O1/So6/In-08	**Mesures de régulation des débits et de temporisation des eaux de surface**		IEG	IPALLE, la Ville de Comines, SPW--DEPA, la DGO1, le HIT	2014-2016
EL02R EL021R	Mise en œuvre de la Zone d'Activités économiques des 4 Rois à Comines – Bassin versant de la Douve. Dans le cadre de l'équipement et de l'aménagement de la ZAE l'Intercommunale porte une attention particulière au maintien de l'équilibre hydrologique des sites à urbaniser et au développement d'une approche écologique dans la conception des ouvrages de collecte et de temporisation des eaux de surface.				

O1/So6/In-09	**Mesures de régulation des débits et de temporisation des eaux de surface**		IEG	IPALLE, la Ville de Comines, SPW--DEPA, la DGO1, le HIT	2014-2016
EL01R	Mise en œuvre de la Zone d'Activités économiques du Bizet à Comines – Bassin versant de la Rabbèques. Dans le cadre de l'équipement et de l'aménagement de la ZAE l'Intercommunale porte une attention particulière au maintien de l'équilibre hydrologique des sites à urbaniser et au développement d'une approche écologique dans la conception des ouvrages de collecte et de temporisation des eaux de surface.				

O1/So6/In-10	**Mesures de régulation des débits et de temporisation des eaux de surface**		IEG	IPALLE, la Ville de Mouscron, SPW-DGO3-DCENN, la DGO1, le HIT	2014-2016
EL15R	Mise en œuvre de la Zone d'Activités économiques du Haureu à Mouscron – Bassin versant de l'Espierrette. Dans le cadre de l'équipement et de l'aménagement de la ZAE l'Intercommunale a porté une attention particulière au maintien de l'équilibre hydrologique des sites à urbaniser.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/So6/In-11	**Mesures de régulation des débits et de temporisation des eaux de surface**		IEG	IPALLE, la Ville de Mouscron, SPW-DGO3-DCENN, la DGO1, le HIT	2014-2016
EL14R	Mise en œuvre de la Zone d'Activités économiques du Quevaucamps à Mouscron – Bassin versant de l'Esperlion. Dans le cadre de l'équipement et de l'aménagement de la ZAE l'Intercommunale a porté une attention particulière au maintien de l'équilibre hydrologique des sites à urbaniser et à contribué à l'aménagement écologique des bassins d'orage réalisés par le HIT.				
O1/So6/In-12 EL17R	**Réalisation d'un bassin d'orage sur la Petite Rhosnes à Cordes**		Province de Hainaut		2014
O1/So6/In-13 EL06R	**Réalisation d'une zone d'expansion des crues sur la Verne de Bury à Roucourt**		SPW-DGO3-DCENN		2014
O1/So6/In-14 EL21R	**Réalisation d'un bassin d'orage sur la Douve à Comines-Warneton**		Province de Hainaut		
O1/So6/In-15 EL09R	**Réalisation de deux bassins d'orage sur le Rieu de la place de Taintignies (Rumes et Tournai)**		SPW-DGO3-DAFOR / Province de Hainaut	Communes de Tournai et Rumes, CREL, PNPE	2015-2016
O1/So6/In-16 EL09R	**Réalisation d'un bassin d'orage sur le Rieu de Barges**		Province de Hainaut (HIT)		

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/So7/In-01	**Lutte contre les coulées de boues.**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Cellule GISER, PNPC	2014-2016
EL17R	Coulées de boue (rapport GISER) : application des recommandations d'aménagements pour réduire le ruissellement et l'érosion sur le territoire communal, impliquant des réunions spécifiques avec les propriétaires terriens, ainsi qu'un travail d'information, en vue de l'installation de fascines et de diguettes, de l'aménagement de bandes enherbées, etc.				

O1/So7/In-02	**Lutte contre les coulées de boues et inondations**		Commune de Péruwelz	PNPE, SPW-DGO3-DAFOR, Province de Hainaut, Ipalle…	2014-2016
EL06R	Mettre en œuvre les projets de lutte contre les inondations et coulées de boues définis dans le cadre du "Programme d'actions transversales de lutte contre les coulées de boues et inondations sur la zone de remembrement Antoing-Péruwelz" réalisé par le PNPE				

O1/So7/In-02	**Lutte contre les coulées de boues et inondations**		Commune de Péruwelz	PNPE, SPW-DGO3-DAFOR, Province de Hainaut, Ipalle…	2014-2016
EL06R	Mettre en œuvre les projets de lutte contre les inondations et coulées de boues définis dans le cadre du "Programme d'actions transversales de lutte contre les coulées de boues et inondations sur la zone de remembrement Antoing-Péruwelz" réalisé par le PNPE				

O3/So1/In-01	**Document d'information sur les inondations pour les riverains.**	10 000	Cellule de coordination du CR	GTI, gestionnaire de cours d'eau, communes	2014
	Réaliser un petit document d'information pour les riverains en zones inondables avec des conseils pour limiter l'impact des crues sur leurs habitations, quelques trucs et astuces, que faire avant pendant et après, quelques numéros utiles… ces éléments seront repris dans le guide multithématique.				

O3/So1/In-02	**Accompagnement du GTI et relais local au niveau du BV**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Communes, DGARNE (DDV)	2014-2016
	Le CREL sert de relais entre le GTI et les communes et aide les communes pour le remplissage des formulaires d'enquête inondation.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O1/So7/In-04	**Projet PLICI**		Commune de Tournai		2014-2016
EL12R EL09R	Réalisation des aménagements préconisés dans le cadre du projet INTERREG PLICI pour lutter contre les inondations et les coulées de boues.				

O3/So1/In-03	**Participation du CR dans l'élaboration des Plans de Gestion du Risque d'inondation (PGRI)**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Groupe transversal Inondations	2015
	Implication du Contrat de rivière dans le processus de concertation des acteurs dans le cadre de l'élaboration des Plans de Gestion du Risque d'inondation (PGRI) pour lutter contre les inondations				

O3/So1/In-04	**Diffusion de la nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation auprès des partenaires du CR**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Groupe transversal Inondations	2014
	Collaboration de la Cellule de coordination du CR à la diffusion auprès de ses partenaires des nouvelles cartes d'aléa d'inondation par débordement du cours d'eau et par ruissellement.				

O3/So1/In-05	**Diffusion de la nouvelle cartographie des risques de dommages dus aux inondations auprès des partenaires du CR**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	Centre régional de Crise	2014
	Collaboration de la Cellule de coordination du CR à la diffusion auprès de ses partenaires concernés des nouvelles cartes des risques de dommages				

O3/So1/In-06	**Définition d'une méthodologie intégrée de lutte contre les inondations et coulées de boues**		PNPE	Communes de Péruwelz, d'Antoing, Cellule GISER, SPW-DAFOR	2014
	Projet du Parc naturel des Plaines de l'Escaut dans la lutte contre les coulées de boues et inondations sur la zone de remembrement de Péruwelz-Antoing. Projet avec une approche intégrée qui aborde aussi le problème de la pérennité des aménagements réalisés. Ce projet pourra servir, comme le projet PLICI, d'exemple sur ces thématiques.				

Transport fluvial (Tf)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So2/Tf-01	**Aménagement de l'écluse de Kain**	7 700 000	SPW-DGO2		2014-2015
EL18R	Travaux de remplacement du barrage et réalisation d'aménagements annexes comme la mise en place d'échelles à poissons…				
O3/So2/Tf-02	**Aménagement de l'écluse d'Hérinnes**	7 700 000	SPW-DGO2		2014-2015
EL19R	Travaux de remplacement du barrage et réalisation d'aménagements annexes comme la mise en place d'échelles à poissons…				
O3/So2/Tf-03	**Aménagement de la Lys**	13 000 000	SPW-DGO2		2015-2016
EL01R	Travaux de mise au gabarit de la Lys à Comines y compris la réalisation des mesures compensatoires (parcs, port de plaisance…)				
O3/So2/Tf-04	**Aménagement du « Pont des Trous »**		SPW-DGO2		2015-2017
EL18R	Travaux d'aménagement du « Pont des Trous » pour le passage des bateaux de grand gabarit. (Classe Va)				
O3/So2/Tf-05	**Aménagement du Pont à Pont et du quai en rive droite**	11 000 000	SPW-DGO2		2015-2017
EL18R	Travaux d'aménagement du « Pont à Pont » pour le passage des bateaux de grand gabarit. (Classe Va)				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So2/Tf-06	**Zone bimodale de Vaulx**	3 000 000	PACO	SPW-DGO2	2014-2015
EL18R	Phase deux des travaux d'aménagement				

O3/So2/Tf-07	**Zone bimodale de Warcoing (Pecq)**	3 000 000	SPW-DGO2	PACO/IDETA	2014-2015
EL19R	Phase 1 des travaux d'aménagement d'une zone bimodale à Warcoing ; Construction d'un mur de quai.				

O3/So2/Tf-08	**Zone bimodale de Warcoing (Pecq)**	6 500 000	SPW-DGO2	PACO/IDETA	2014-2015
EL19R	Phase deux des travaux d'aménagement d'une zone bimodale à Warcoing ; Terminal agroalimentaire				

O3/So2/Tf-09	**Zoning de Warcoing**		IDETA	Commune, PACO, SPW-DGO2	2014
EL19R	Prendre en compte les enjeux écologiques, paysagers liés à l'Escaut et à la Vallée de l'Escaut dans les projets d'aménagements et de développement du zoning associé à la zone bimodale de Pecq.				

O3/So2/Tf-10	**Passerelle de l'Arche**	1 500 000	SPW-DGO2		2016
EL19R	Remplacement de la passerelle de l'arche				

Zones de baignade (Ba)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O2/So2/Ba-01	**Renforcement des zones tampons aux abords des zones humides d'intérêt biologique**		PNPE	CREL, gestionnaire de cours d'eau, Nat Agri Wal agriculteurs	2014-2016
	Favoriser la mise en place de bande tampon, de fauchage tardif, de gestion différenciée le long des zones humides avec des enjeux prioritaires (biodiversité, baignade)				

O3/So1/Ba-01	**Zone de baignade du grand large de Péronne**		SPW-DGO3-DEsu		2014-2016
EL02C	Transmettre à la cellule de coordination du CR les profils des zones de baignade mis à jour				

Patrimoines (Pt) - historique, paysager					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So2/Pt-01	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		PNPC	CREL, gestionnaires de cours d'eau	2014-2016
EL17R, EL20R, El22E	Le PNPC portera une attention particulière à l'aménagement et à l'intégration notamment paysagère des cours d'eau lors de ses remises d'avis sur des projets d'aménagement.				

O3/So2/Pt-02	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		SPW-DGO2	CREL	2014-2016
	La Direction des Voies hydrauliques de Tournai portera une attention particulière à l'aménagement écologique et à l'intégration notamment paysagère et écologique des voies navigables et en particulier des cours d'eau navigables (l'Escaut et de la Lys) lors des travaux d'aménagement et d'entretien				

O3/So3/Pt-01	**Musée de la Vie locale à Pecq**		Asbl Maison de Léaucourt	Commune	2014-2016
EL19R	Une réflexion est en cours pour orienter le musée vers un centre d'interprétation de l'Escaut et de sa Vallée.				

O3/So2/Pt-03	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		Commune de Rumes	CREL, gestionnaires de cours d'eau	2014-2016
EL07R, EL08R, EL09R	Afin de pouvoir donner une image plus positive des cours d'eau, la commune portera une attention particulière à l'aménagement et à l'intégration notamment paysagère des cours d'eau lors de remises d'avis sur des projets d'aménagements				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So2/Pt-04	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		Commune de Péruwelz	CREL, gestionnaires de cours d'eau	2014-2016
EL06R, EL18R	Afin de pouvoir donner une image plus positive des cours d'eau, la commune portera une attention particulière à l'aménagement et à l'intégration notamment paysagère des cours d'eau lors de remises d'avis sur des projets d'aménagements				

O3/So3/Pt-02	**Mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau**		Commune de Péruwelz	CREL, gestionnaires de cours d'eau, PNPE	2014-2016
EL06R, EL18R	Travaux de réparation, restauration, mise en valeur des fontaines, moulins, lavoirs…				

O3/So2/Pt-05	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		Commune d'Estaimpuis	CREL, gestionnaires de cours d'eau	2014-2016
	Afin de pouvoir donner une image plus positive des cours d'eau, la commune portera une attention particulière à l'aménagement et à l'intégration notamment paysagère des cours d'eau lors de remises d'avis sur des projets d'aménagements				

O3/So2/Pt-06	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		IDETA	CREL, gestionnaires de cours d'eau	2014-2016
	Comme elle le fait actuellement dans le cadre des équipements d'infrastructures avec les eaux pluviales, l'Intercommunale portera aussi une attention particulière aux aménagements réalisés sur les cours d'eau, afin de répondre dans la mesure du possible aux exigences de la DCE et à donner une image plus positive et agréable (intégration paysagère) des cours d'eau.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O5/Pt-01	**Mise en place du Parc transfrontalier de la Lys**		Comines-Warnetons		2015
EL01R	La commune de Comines-Warneton est partenaire du projet INTERREG CORRID'OR qui vise à terme à favoriser l'émergence d'un parc transfrontalier de la Lys.				

O3/So3/Pt-03	**Plantation de ripisylves**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	CREL, PNPC	2014-2015
EL17R, EL22R	Plantation d'arbres et/ou de haies indigènes le long des cours d'eau classés, en fonction des opportunités locales, dans le cadre de la Semaine de l'Arbre				

O3/So2/Pt-07	**Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	CREL, PNPC	2014-2015
EL17R, EL22R	Afin de pouvoir donner une image plus positive des cours d'eau, la commune portera une attention particulière à l'aménagement et à l'intégration notamment paysagère des cours d'eau lors de remises d'avis sur des projets d'aménagements				

O3/So3/Pt-04	**Réhabilitation des abords d'anciennes sources**		Commune de Frasnes-lez-Anvaing	CREL, PNPC	2014-2015
EL17R, EL22R	Aménagement des abords de sources (Fontaine à Buse, Source de la Vierge), de fontaines et de points d'eau + information/sensibilisation des citoyens				

Tourisme, Activités sportives et Loisirs (TL)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So3/TL-01	**Aménagement de pôles environnementaux à vocation touristique (Coupure de Froyennes, Coupure de L1aucourt…)**		IDETA	Association, communes	2014-2015
EL18R EL19R	Réalisation d'aménagements permettant la découverte et la mise en valeur de sites à valeurs environnementale le long de la Vallée de l'Escaut. L'aménagement de ces sites peut permettre, au même titre que les mesures de protection règlementaires de préserver les espèces et/ou milieux d'intérêts présents en canalisant et orientant les « utilisateurs » sur le site et en organisant les activités.				
O3/So3/TL-02	**Aménagement des bassins de l'ancienne sucrerie de Frasnes…**		IDETA	Commune de Frasnes-lez-Anvaing, CRIE de Mouscron	2015
EL17R	L'intercommunale IDETA a proposé à la commune l'aménagement d'une partie des anciens bassins de la sucrerie de Frasnes.				
O3/So3/TL-03	**Agrandissement du grand large de Péronnes**		IDETA	PNPE, pêcheurs, ADEPS, DGARNE (DNF, SP)…	2015
EL18R EL02C	Dans le cadre de l'aménagement du Grand large, plusieurs aménagements vont être réalisés permettant de diversifier les activités et l'attractivité du site (plage, de berges naturelles, d'un sentier de randonnée et d'emplacements de pêche…). IDETA s'assure également d'organiser les différentes activités sur le site.				
O4/So2/TL-01	**Concilier les activités de pêche avec le maintien de la biodiversité**		Asbl Maison de Léaucourt	Pêcheurs, fédération de pêche, DNF	2015
EL19R	Développer les échanges, la collaboration avec les sociétés de pêche afin de mettre en place une gestion piscicole dans les coupures de Pecq.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So3/TL-04	**Développer des stages mixtes (sport nature)**		ADEPS	Parcs, CREL, Associations…	2014-2015
	Afin de toucher un public plus large, l'ADEPS souhaite développer avec les partenaires locaux des stages mixtes qui associeront les activités sportives et les activités nature, culture…en collaboration avec les structures locales.				

Transfrontalier (Tr)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O5/Tr-01	**Journées d'échange transfrontalières**	6 000	Cellule de coordination du CR	SAGE, Bekkensecretariaat	
	Organiser des journées d'échanges en transfrontalier sur différents thèmes comme la mise au grand gabarit de l'Escaut, la lutte contre les plantes invasives, l'aménagement des cours d'eau, la gestion transfrontalière des cours d'eau…				
O5/Tr-02	**Mise en réseau des acteurs locaux**		Province Flandre-Occidentale	CREL, IDETA, PNPE	2014
	Participer à la mise en réseau des acteurs et à la définition d'une vision transfrontalière de développement intégré de la vallée de l'Escaut dans le cadre du projet INTERREG DOSTRaDE				
O5/Tr-03	**Organisation d'activités transfrontalières**		Asbl Maison de Léaucourt	Commune, CREL	2015
	Développer des animations, balades inventaires le long de la Vallée de l'Escaut en collaboration avec des structures Flamandes.				
O5/Tr-04	**Définition d'une charte pour le développement intégré et durable de la Vallée de l'Escaut**		Province Flandre-Occidentale	CREL, IDETA, PNPE	2014
EL18R EL19R	Participer à la mise en réseau des acteurs et à la définition d'une vision transfrontalière de développement intégré de la vallée de l'Escaut dans le cadre du projet INTERREG DOSTRaDE				
O5/Tr-05	**Renforcer la collaboration avec les structures de coordination en France (SAGE) et en Flandre (bekkensecretariaat)**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	SAGE, Bekkensecretariaat	2014-2016

Communication (Com)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So1/Com-01	**Partenariat presse**	4 000	Cellule de coordination du CR	Acteurs locaux	2014
	Faire un feuillet sur le thème de l'Environnement. Réaliser un feuillet dans la presse locale avec des acteurs locaux pour mettre en avant les structures et le travail réalisés par ces structures sur l'Environnement.				
O3/So1/Com-02	**Animer développer le site internet sur le CREL**	6 000	Cellule de coordination du CR		2014
	Développer et tenir à jour le site internet du CREL pour présenter le CREL et permettre la diffusion des informations et des documents.				
O3/So1/Com-03	**"El Feul du Rucheau", "Info CREL"**	2 000	Cellule de coordination du CR		2014-2016
	Continuer à diffuser les bulletins d'information du CREL				
O3/So1/Com-04	**Développer le Stand de présentation du CREL**	1 500	Cellule de coordination du CR		2014-2016
	Développer de nouvelles activités sur le stand de présentation du CREL.				

Animation (An)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So3/An-01	**Mise à disposition d'outils pédagogiques pour les enseignants et les acteurs locaux.**	2 500	CREL, CRIE	GT animation	2015
	Acheter, créer des outils pédagogiques sur le thème de l'eau et les mettre à disposition des enseignants et des structures d'animation.				
O3/So3/An-02	**Développer et animer le catalogue des animations et outils pédagogiques sur l'eau.**	600	Cellule de coordination du CR	GT animation	2014-2016
	Faire connaître l'outil. Créer des liens vers d'autres partenaires, communauté française, Province, Wapi-school, bibliothèques, enseignant.be…				
O3/So1/An-01	**Panneaux d'identité de l'évolution de l'état du cours d'eau**	1 500	Cellule de coordination du CR		2014-2016
	Développer le projet d'animation scolaire sur l'état et la qualité des cours d'eau et le mettre à disposition des acteurs locaux (structure d'animation)				
O3/So3/An-03	**Appel à projets**	15 000	Cellule de coordination du CR	Bénévoles, population, communes	2014-2016
	Aider techniquement, financièrement, administrativement des structures, des écoles, des associations qui souhaitent mettre en œuvre des projets, ludiques, artistiques, écologiques, sportifs en rapport avec l'eau. Les projets seront choisis par les membres du Conseil d'Administration				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So1/An-02	**Animation sur l'Eau**		PNPC		2014-2016
	Le PNPC souhaite développer avec les écoles des projets pédagogiques sur l'Eau				

O3/So1/An-03	**Stage sur l'Eau**		PNPC	CREL	2014-2016
	Le PNPC souhaite développer un stage d'été sur la thématique de l'eau. Les enfants partiront à la découverte des cours d'eau et milieux aquatiques au travers d'inventaires de terrain et d'activités sportives, culturelles…				

O3/So3/An-04	**Animations sur les mares**		CRIE de Mouscron	CREL	2014-2016
	Le CREL et le CRIE de Mouscron souhaitent développer une animation sur les mares auprès des écoles. Cette animation permettra en autre la réalisation de mares pédagogiques sur le territoire du CREL.				

O3/So3/An-05	**Animation eau**		Asbl Maison de Léaucourt	Commune, CREL, CNB, pêcheurs	2014-2016
	L'ASBL souhaite développer des animations sur le thème de l'Eau et plus particulièrement sur la Vallée de L'Escaut et son patrimoine				

Information sensibilisation (IS)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So1/IS-01	**Guide multithématique.**	10 000	Cellule de coordination du CR	Membres CREL	2015
	Ce guide présenterait une série de fiches avec des informations sur différents thèmes. Il reprendrait entre autres, les inondations, la pollution, les produits phytosanitaires, l'entretien des cours d'eau, la législation, les plantes invasives… les fiches pourront être réactualisées et/ou complétées et diffusées via les bulletins communaux, journaux				
O3/So3/IS-01	**Aménagement d'une zone pédagogique sur le ruisseau du Ronceval**		Commune de Mouscron	CREL	2015
EL15R	Mise en place d'une zone pédagogique sur les milieux aquatiques aux abords du ruisseau du Ronceval et d'un étang.				
O3/So1/IS-02	**Faire connaitre la valeur et l'intérêt des zones humides**		PNPE		2014-2016
	Par le biais de sortie de terrain, de conférences, faire découvrir aux acteurs locaux et à la population l'intérêt et les richesses des zones humides et les bons gestes pour les préserver.				
O3/So3/IS-02	**Développer des projets d'animation pédagogiques sur l'eau**	5 000	Cellule de coordination du CR		2014-2016
	Proposer et réaliser avec le GT animation des animations scolaires sur le thème de l'Eau et des milieux aquatiques. Ces animations seront proposées par le CREL et réalisées par les structures d'animation locales. Il peut s'agir de projets très généraux (à la découverte des cours d'eau) ou sur des thèmes ou projets plus ciblés. Le groupe animation du CREL a défini comme objectifs la découverte des cours d'eau et l'eau lien entre les territoires. Exemples de projets mis en avant : dictionnaire bilingue sur l'eau, enquête sur la rivière…				
O3/So1/IS-03	**Qualité des eaux des cours d'eau**		SPW-DGO3-DEsu		2014-2016
	Transmettre, à la cellule de coordination du CR et pour diffusion aux partenaires du CR, les résultats des analyses du réseau de mesure.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So1/IS-04	**Journées wallonnes de L'Eau**	12 000	Cellule de coordination du CR	Acteurs locaux	2014-2016
	Chaque année, le CREL sollicitera ses partenaires pour proposer au grand public et aux scolaires des animations sur le thème de l'eau. Il assurera la coordination des activités et la promotion des différents événements.				

O3/So1/IS-05	**Études et recherches historiques sur les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant.**	5 000	Cellule de coordination du CR	Cercles d'histoire	2014-2016
	Poursuivre les études historiques sur les cours d'eau lancées en 2013				

O3/So1/IS-06	**Faire connaitre les plans de gestion hydrographique**		SPW-DGO3-DEsu		2016
	Etablir par ME une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.				

O2/So1/IS-01	**Recensement des livres, études sur l'eau**	Sans objet	Cellule de coordination du CR	bibliothèque	2015-2016
	Réaliser une base de données sur les ouvrages, études concernant les milieux aquatiques d'une manière générale et sur le territoire du CREL. Réaliser ce travail en collaboration avec les bibliothèques du territoire.				

O3/So1/IS-07	**Réunion d'information interne au CREL**	1 000	Cellule de coordination du CR		2014-2016
	Organiser des demi-journées ou des soirées d'information pour les membres du CREL afin de leurs présenter certains aspects ou projets afin faciliter les échanges entre les membres. Exemple de thème qui peut être abordé : la qualité des eaux sur le BV, la gestion des cours d'eau…				

Fonctionnement/Subsides (Fc)					
N° Action **Masse d'eau**	**Intitulé**	**Coût estimé**	**Maître d'ouvrage**	**Partenaires potentiels**	**Echéance**
O3/So3/Fc-01	**Financement du CREL**	105 830	SPW-DGO3-DEsu		2014-2016
	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-02	**Financement du CREL**	1 168,45	Commune de Rumes		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-03	**Financement du CREL**	3 297,42	Commune de Péruwelz		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-04	**Financement du CREL**	3 440,31	Commune de Comines-Warnetons		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So3/Fc-05	**Financement du CREL**	1829,59	Commune d'Estaimpuis		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

O3/So3/Fc-06	**Financement du CREL**	6 323,14	Commune de Mouscron		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

O3/So3/Fc-07	**Financement du CREL**	1 620,56	Commune d'Antoing		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

O3/So3/Fc-08	**Financement du CREL**	758,8	Commune de Bernissart		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

N° Action Masse d'eau	Intitulé	Coût estimé	Maître d'ouvrage	Partenaires potentiels	Echéance
O3/So3/Fc-09	**Financement du CREL**	2 435,76	Commune de Celles		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-10	**Financement du CREL**	1 449,43	Commune de Pecq		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-11	**Financement du CREL**	2 062,69	Commune de Brunehaut		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-12	**Financement du CREL**	2 500	Province de Hainaut		2014-2016
	Engagement moral de la Province de Hainaut à financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				
O3/So3/Fc-13	**Financement du CREL**	3 763,47	Commune de Frasnes-lez-Anvaing		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

O3/So3/Fc-14	**Financement du CREL**	1 097,96	Commune de Mont de l'Enclus		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

O3/So3/Fc-15	**Financement du CREL**	12 078,54	Commune de Tournai		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

O3/So3/Fc-16	**Financement du CREL**	1 620,56	Commune de Beloeil		2014-2016
	Engagement moral de la commune à donner un subside annuel à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys pour la réalisation et le suivi des actions prévues au Protocole d'Accord. Cette participation a été calculée au moyen d'un ratio (50%-50%) « Population / Superficie du territoire » couvert par le Contrat de rivière. estimée à partir du montant plafond annuel de la Région wallonne repris dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.				

IX. TABLEAU DE SYNTHESE

Thème	Nbre d'actions par thème	Coût global estimé en € *
Assainissement (As)	75	33.537.261,00
Industrie (I)	3	3.000,00
Agriculture (Ag)	3	10.000,00
Déchets (D)	5	3.000,00
Pollution (P)	4	5.000,00
Produits phytosanitaires (Ph)	5	0,00
Gestion des cours d'eau (Gt)	35	55.500,00
Biodiversité-Habitats-espèces sensibles (Bio)	22	11.000,00
Espèces invasives (Ei)	14	9.000,00
Gestion des débits-rues-inondations-étiages (In)	26	10.000,00
Transport fluvial (Tf)	10	53.400.000,00
Zones de baignade (Ba)	2	0,00
Patrimoines-historique, paysager (Pt)	12	0,00
Tourisme, Activités sportives et Loisirs (TL)	5	0,00
Transfrontalier (Tr)	5	6.000,00
Communication (Com)	4	13.500,00
Animation (An)	8	19.600,00
Information sensibilisation (IS)	10	33.000,00
Fonctionnement/Subsides (Fc)	16	151 185,51
TOTAL	265	87.267.046,51

*le coût estimé ne reprend que les valeurs données par les maîtres d'ouvrage au moment de réaliser le document

Répartition des actions suivant les trois collèges et la cellule de coordination du CREL

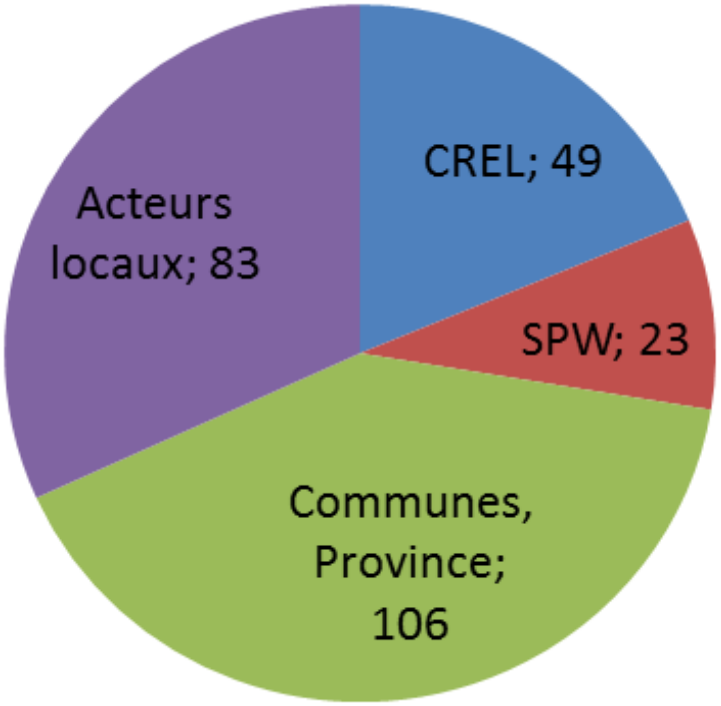

Le graphique montre la répartition des actions entre les trois collèges constituant le Comité de rivière et la cellule de coordination.
Les actions du Service publique de Wallonnie sont moins importantes car il manque encore le détail des actions proposées par les gestionnaires de cours d'eau à partir des points noirs recensés.

Signature du Protocole d'Accord 2014-2016 le 26 mai 2014 à la Carrière de Lorient à Tournai

X. L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les partenaires publics s'engagent à financer le fonctionnement du contrat de rivière suivant les modalités de :

- l'Arrêté du 13 novembre 2008, du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière
- et celles reprises au chapitre 3-5 financements du contrat de rivière Escaut-Lys (p.12).

Ils donnent également, avec les partenaires privés, leurs accords de principe aux objectifs définis et s'engagent à réaliser les actions inscrites dans le Protocole d'Accord du Contrat de rivière Escaut-Lys et à prendre, dans le cadre de leurs compétences, toutes les mesures nécessaires pour qu'elles puissent être menées à bien.

ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL

Contrat de rivière Escaut-Lys
Cérémonie de Signature
Programme d'actions 2014-2016

Carrière de l'Orient, le 16 mai

Pour la Wallonie

Monsieur **Carlo DI ANTONIO**
Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture,
de la Ruralité, de la Forêt et du Patrimoine

Pour la Commune de Tournai

Monsieur **Rudy DEMOTTE**
Ministre-Président de la Wallonie
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Bourgmestre de Tournai

Pour le Contrat de rivière Escaut-Lys

Monsieur **Philippe ROBERT**
Président du Contrat de rivière Escaut-Lys
Echevin, en charge de l'Enseignement

Pour la Commune d'Antoing

Monsieur **Thierry DESMET**
Echevin, en charge des Travaux

Pour la Commune de Beloeil

Madame **Lise AMORISON**
Echevine, en charge de l'Office de Tourisme

Pour la Commune de Bernissart

Monsieur **Jean-Marie BRANGERS**
Echevin, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Brunehaut

Monsieur **Pierre WACQUIER**
Bourgmestre

Pour la Commune de Celles-en-Hainaut

Madame **Axelle CHANTRY**
Echevine, en charge des Travaux

Pour la Commune de Comines-Warneton

Monsieur **Gilbert DELEU**
Bourgmestre

Pour la Commune d'Estaimpuis

Monsieur **Daniel SENESAEL**
Bourgmestre

Pour la Commune de Frasnes-Lez-Anvaing

Monsieur **Jean-Luc CRUCKE**
Bourgmestre

Pour la Commune du Mont-de-l'Enclus

Monsieur **Guy WEYTSMAN**
Echevin des Travaux

Pour la Commune de Mouscron

Madame **Mathilde VANDORPE**
Echevine, en charge de la Jeunesse

Pour la Commune de Pecq

Monsieur **René SMETTE**
Echevin, en charge de l'Environnement

Pour la Commune de Péruwelz

Madame **Nathalie DEPLUS**
Echevine, en charge des Affaires Sociales

Pour la Commune de Rumes

Monsieur **Michel CASTERMAN**
Bourgmestre

Pour la Province de Hainaut

Monsieur **Gérald MOORTGAT**
Député Provincial

Pour les Services de la Wallonie

Monsieur **José RENARD**
Direction Générale Opérationnelle 3
Direction des Eaux de Surface

Représenté par Monsieur **Augustin SMOOS**
Attaché à la Gestion des Contrats de rivière

Pour les Services de la Wallonie

Monsieur **Jean LECOMTE**
Direction Générale Opérationnelle 3
Direction des cours d'eau Non Navigables - District de Mons

Pour les Services de la Wallonie

Monsieur **Matthieu DEBUSSCHERE**
Direction Générale Opérationnelle 3
Département de la Nature et des Forêts

Pour les Services de la Wallonie

Monsieur **Christian DEFENSE**
Direction Générale Opérationnelle 3
Département de la Nature et des Forêts - Service de la Pêche

Pour les Services de la Wallonie

Monsieur **Carl DELHAYE**
Direction Générale Opérationnelle 2
Voies Hydrauliques

Pour l'Intercommunale IPALLE

Monsieur Gonzague DELBAR
Directeur Général

Représenté par Monsieur **Bernard VERHOYE**
Directeur des Travaux et du patrimoine

Pour l'Intercommunale IDETA

Monsieur **Pierre WACQUIER**
Président

Pour l'Intercommunale I.E.G.

Monsieur **Gilbert DELEU**
Président

Pour l'asbl Enclus Environnement

Madame **Brigitte SEGHERS**
Trésorière

Pour le Centre ADEPS de Péronnes

Madame **Claude REGNIER**
Directeur

Pour le Centre de Populiculture du Hainaut

Monsieur **André DETERCK**
Président

Pour le Cercle des Naturalistes de Belgique

Madame **Maga SIRJACOBS**
Présidente de la section Hellébore

Pour le CRIE de Mouscron

Monsieur **Gatien BATAILLE**
Coordinateur

Pour l'asbl Eco-Vie

Monsieur **Marc VARASSE**
Administrateur

Pour la Fédération Piscicole et Halieutique des sous-bassins

Monsieur **Jean-Christophe DESILVE**
Président

Pour la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Monsieur **Marc BOSSAERT**

Pour la Fédération Rurale de Wallonie

Madame **Mélanie VANDENDRIESSCHE**
Agent de Développement

Pour le Foyer Socio Culturel d'Antoing

Madame **Sarah WLOMAINCK**
Directrice

Pour la FUGEA

Monsieur **Philippe DUVIVIER**
Président

Pour la Maison de Léaucourt asbl

Madame **Simone LEGROS**
Présidente

Pour Natagora Centre Ouest Hainaut

Monsieur **Emmanuel SERUSIAUX**
Président

Pour le Parc Naturel du Pays des Collines

Monsieur **Baptiste HOTTEKIET**
Directeur

Pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Monsieur **Reinold LEPLAT**
Directeur

Pour le Port Autonome du Centre et de l'Ouest

Madame **Catherine MAHEU**
Présidente

Représenté par Madame **Dominique-Anne FALYS**
Administratrice

Pour PhytEauWal

Monsieur **Nicolas TRIOLET**
Président

Pour la Wateringue d'Anvaing

Monsieur **Gérard LECLERCQ**

Pour la Wateringue de Kain-Pottes

Monsieur **Philippe HOLVOET**
Président

Pour la Wateringue de Wiers

Monsieur **Christian HUYSMANS**
Président

Pour la Wateringue d'Hollain-Laplaigne-Péronnes et Antoing

Monsieur **Didier COUPLET**
Président

ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL

Contrat de rivière Escaut-Lys
Cérémonie de Signature
Programme d'actions 2014-2016

Carrière de l'Orient, le 16 mai 2014

XI. BIBLIOGRAPHIE

- Alter Ego Conseil, Bureau d'étude, Etude d'aménagement des bassins versants de la Vergne et de la Calonne – octobre 1996 – 89p.
- CAUDRON T., 1996, *Etudes et propositions dans le cadre de la gestion des ressources en eau du Parc naturel des Plaines de l'Escaut*, ULB-IGEAT, Bruxelles, 94p.
- Commission Internationale de l'Escaut, février 2005, *Etat des lieux, rapport faîtier* - District hydrographique international de l'Escaut- Directive Cadre sur l'eau 2000/60, ISC-CIE, 41p.
- Commission Internationale de l'Escaut, Décembre 2004, *Rapport Scaldit, Analyse transnationale de l'état des lieux du District hydrographique international de l'Escaut : projet pilote pour le test des documents guides européens*, 194p.
- Compte-rendu de la journée de concertation et de réflexion du 20 mai 2003, Mairie de Condé-sur-l'Escaut, Voies navigables de France, Escaut Vivant
- Contrat de rivière Escaut-Lys, 2012, Diagnostic piscicole des cours d'eau du sous bassin bassin Escaut Lys en Région wallone
- CORNIER T. & al. (1994), *Etude floristique et phytosociologique des cours d'eau du Parc naturel transfrontalier du Hainaut*, Conservatoire botanique national de Bailleul/ Centre régional de phytosociologie, 55p.
- DAUTREBANDE et al, 2007*, Etude hydrologique du bassin versant et hydraulique du Rieu de Barges à Tournai avec détermination des solutions techniques adéquates afin de lutter contre les inondations*. Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux pour Hainaut Ingénierie Technique.
- DGRNE/ObESU, *Fiches de caractérisation des Masses d'eau (RW) – Etats de lieux- 2000/60/CE*, 361p.
- Divers auteurs*, Projet de réouverture du Canal de Condé-Pommeroeul à la navigation : enjeux et perspectives pour un développement durable transfrontalier*
- ECO-VIE, Mars 2008, *La modernisation de la Lys et ses conséquences sur l'environnement immédiat de la vallée des riverains et de l'économie locale, Dossier destiné à l'étude d'incidence*, 23p.
- FISH PASS, Octobre 2004, *Etude pour l'amélioration de la vie piscicole sur l'Elnon dans le cadre de la réalisation du Plan de Gestion de Cours d'eau*, Rapport final, Syndicat Mixte du Parc naturel Régional Scarpe Escaut, 31 p. janvier 2006.
- FISH PASS, Rapport Janvier 2006, *Etude préliminaire à l'élaboration des plans de gestion de cours d'eau sur le territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ; 47p. janvier 2006.*
- IPALLE, Assemblée générale tenue le 26 juin 2008, Exercice social 2007, 156p.

- IRCO, Août 1998, *Etude des bassins versants transfrontaliers de la Verne et de la Calonne*, Rapport final, IRCO, 56 p.
- LEDDA C., Mars 2006, *Etude des Ecoulements du Bassin Versant de l'Elnon, Département du Nord, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, 27p+ annexes.*
- MEUNIER A, Août 2007, *Mise en place d'un contrat de rivière transfrontalier « Plaines de l'Escaut » en Belgique*, Parc des Plaines de l'Escaut, rapport de stage pour l'obtention du Master 2 Professionnel REMAC Université Blaise Pascal, France, 50p + annexes
- Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Observatoire des Eaux de Surface, Avril 2005, *Etat des lieux des sous-bassins hydrographiques. Tome I : Etat des lieux Sous-bassin Escaut-Lys. Description générale des caractéristiques du sous-bassin,* 48p.
- Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Observatoire des Eaux de Surface, Avril 2005, *Etat des lieux des sous-bassins hydrographiques. Tome I : Etat des lieux Sous-bassin Escaut-Lys. Identification des masses d'eau de surface, identification des pressions anthropiques,* 80p.
- Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Observatoire des Eaux de Surface, Avril 2005, *Etat des lieux des sous-bassins hydrographiques. Tome I : Etat des lieux Sous-bassin Escaut-Lys. Incidences et évaluation du risque de non-atteinte du bon état, 70p*.
- MOUTON P, Mars 2008, *Regards sur un espace en devenir, Le Bassin de la Lys et de la Deule*, 20p.
- Parc naturel des plaines de l'Escaut, 2001, *Rapport final de la convention entre le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Ministère de la Région wallonne, Division de l'Eau (n°visa : 01/45211) Gestion intégrée des cours d'eau du Parc naturel des plaines de l'Escaut : élaboration d'une approche méthodologique, réflexion sur la mise en place d'une gestion participative, approche transfrontalière,* 105 p.
- Parc naturel transfrontalier du Hainaut, *Le Plan de Gestion des Cours d'eau, Rapport de synthèse Opération 2003-2006*, 54p.
- PHRAGMITES, Novembre 1996, Etude du réseau de zones humides du Parc naturel des plaines de l'Escaut, 49p.
- PHRAGMITES, Juin 1998, *Etude des bassins versants transfrontaliers de la Verne et de la Calonne*.
- Société Publique de Gestion de l'Eau, mars 2004, *Plan d'Assainissement par sous-bassin hydrographique, rapport de projet de PASH, Sous-bassin Escaut-Lys*, 60p.
- Transect 21, avril 1997, *Diagnostic préalable à la restauration et à l'entretien de l'Elnon et du Courant de Coutiches*, Parc naturel régional Nord-Pas-de-Calais, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut, 56p.

TABLES DES CARTES, FIGURES ET DES TABLEAUX

Cartes

Carte 1 : Masses d'eau sur le bassin versant de l'Escaut et de la Lys **10**

Carte 2 : Districts hydrographiques internationaux de Wallonie **12**

Carte 3 : Principaux bassins hydrographiques de Wallonie et sous bassins où doit se mettre en place un contrat de rivière **12**

Carte 4 : Territoire du Contrat de rivière Escaut-Lys **12**

Carte 5 : Principaux cours d'eau du bassin versant Escaut-Lys **12**

Carte 6 : Occupation du sol **12**

Carte 7 : Voies navigables **12**

Carte 8 : Station d'épuration sur le sous-bassin **12**

Carte 9 : Localisation des sites naturels sur le Bassin Escaut-Lys **12**

Carte 10 : Autres structures de gestion des eaux en contact avec le bassin Escaut-Lys **12**

Carte 11 : Points de rejets domestiques **12**

Carte 12 : Points de rejets industriels **12**

Carte 13 : Dépôts de déchets **12**

Carte 14 : Rejets agricoles **12**

Carte 15: Classement des cours d'eau **12**

Carte 16: Erosions de berge **12**

Carte 17: Entraves à l'écoulement des eaux **12**

Carte 18: Ouvrages **12**

Carte 19 : Inondations, coulées de boues **12**

Carte 20 : Foyers d'espèces invasives **12**

Carte 21 : Points positifs **125**

Figures

Figure 1: Répartition de l'occupation des sols **12**

Figure 2: Répartition des entreprises et industries **12**

Tableaux

Tableau1 : Présentation partielle des différentes masses d'eau du sous-bassin Escaut-Lys (Source : Fiches masses d'eau Région wallonne) ***11***

Tableau 2 : Tableau de financement de l'asbl Contrat de rivière Escaut-Lys ***12***

Tableau 3 : Zone Natura 2000 sur le sous bassin Escaut-Lys ***12***

Tableau 5 : Qualité des eaux des différentes masses d'eau sur le bassin de l'Escaut et de la Lys suivant les critères européens pour l'année 2008 ..... ***12***

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des différentes catégories de cours d'eau et leurs gestionnaires pour le bassin Escaut-Lys ***12***

Tableau 7 : Wateringues du sous-bassin Escaut-Lys ***12***

GLOSSAIRE

Alluvions: dépôts (cailloux, graviers, sables, terre…) transportés et déposés par le cours d'eau.

Amont/aval ?
L'eau circule de l'amont vers l'aval. L'amont vient de « à mont » qui veut dire vers la montagne. L'amont d'une rivière est donc la partie du cours d'eau située près de sa source.
L'aval vient de « à val », qui signifie vers la vallée. L'aval d'un cours d'eau est la partie située vers la vallée.

Atlas de zones inondables : Cartographie de l'étendue qui serait inondée par des crues modélisées de fréquence déterminée (décennale à centennale). Les Atlas de zones inondables représentent donc les zones potentiellement inondables ayant ou non été inondées par une crue connue.

(L')Atteinte du bon état: La Directive-cadre Européenne sur l'Eau a fixé un objectif de bon état de toutes les masses d'eau d'ici 2015 (avec des possibilités de dérogations sur les délais ou des objectifs moins stricts).
L'Europe considère que le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique (déterminé grâce à des analyses de qualité de l'eau et des indices biologiques étudiant les poissons, petits invertébrés aquatiques, les plantes aquatiques et les algues) et son état chimique (étude de la concentration en polluants) sont au moins « bons ».
Elle a établi une procédure pour permettre de répondre à ces objectifs: réalisation d'un état des lieux du bassin versant, définition d'un programme de surveillance, consultation et participation du public à l'élaboration des plans de gestion du bassin, adoption de programmes de mesures…

Atterrissement: dépôt d'alluvions dans le lit du cours d'eau, créée par une diminution de la vitesse du courant.

Auto-épuration : Ensemble des processus biologiques, chimiques ou physiques permettant à un écosystème (cours d'eau, plans d'eau, mer et océan...) de transformer lui-même les substances le plus souvent organiques qu'il produit ou qui lui sont apportées de l'extérieur.

Bassin versant: Le bassin versant d'un cours d'eau correspond au territoire sur lequel l'ensemble de l'eau de pluie qui tombe ruisselle et finit par rejoindre le même cours d'eau. La délimitation des bassins versants ne tient donc pas compte des divisions administratives.

Bathymétrie : équivalent sous-marin de la topographie, c'est-à-dire description du relief immergé grâce à l'étude de la nature des fonds d'un milieu aquatique et de leur profondeur. Les résultats de ces études sont traduits par des cartes bathymétriques.

Berge : entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les berges délimitent le lit mineur du lit majeur. Elle est divisée en deux parties, le pied de berge qui est toujours en contact avec l'eau et est soumis à l'action du courant et le talus occasionnellement en contact avec l'eau.
C'est le niveau moyen des eaux qui détermine la limite entre ces deux parties. C'est une zone importante, car on peut y retrouver des espèces typiques de deux milieux : terrestre et aquatique.

Chenalisation : Action qui consiste à modifier la morphologie d'un cours d'eau pour le rendre plus rectiligne et contraindre son écoulement (rectification, recalibrage, curage), de manière à contrôler localement les crues ou favoriser des usages comme la navigation ou les loisirs nautiques. Les conséquences écologiques d'une chenalisation sont souvent importantes et irréversibles (baisse de la diversité des conditions physiques et donc des peuplements aquatiques).

Contrat de rivière: Le contrat de rivière est un outil participatif qui consiste à réunir autour d'une même table l'ensemble des acteurs publics et privés d'un même bassin concernés par la gestion ou l'utilisation de l'eau. Sont invités à participer, outre les gestionnaires des cours d'eau (Région wallonne, Provinces, Communes, Wateringues), des représentants du monde politique, administratif, socio-économique, associatif, scientifique, agricole… mais aussi toute personne qui s'intéresse à la gestion des cours d'eau. Ensemble, dans un esprit de concertation et de dialogue, ils définissent un programme d'action triennal.

Continuité écologique : Se définit par la libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau.

Cours d'eau: Un cours d'eau est un système qui recueille et transporte vers l'aval, sous l'effet de la gravité, les eaux de pluies et de sources d'un même bassin versant. C'est un terme général qui regroupe les ruisseaux, les rivières…

Crue ou inondation ?

- **Une inondation:** Il s'agit d'une submersion temporaire par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Bien qu'il entraine des préjudices aux biens, personnes et usages, ce phénomène naturel participe au fonctionnement naturel d'un cours d'eau. Il est difficilement contrôlable.
- **Une crue:** Une crue est due à des précipitations en forte quantité, auxquelles peut s'ajouter un sol imperméable ou gorgé d'eau. La crue ne se traduit pas toujours par un débordement du lit mineur.

La crue correspond donc à la montée des eaux, l'inondation au phénomène qui en résulte, l'eau débordant, se répand sur les terrains alentour.

Débit : Volume d'eau qui traverse une section transversale d'un cours d'eau par unité de temps. Les débits des cours d'eau sont exprimés en m3/s

Embâcles (pour un cours d'eau, on parle plutôt d'entraves): Ce sont des obstacles naturels, souvent composés de branchages, qui se forment dans le lit du cours d'eau (transport des matériaux par le cours d'eau). Ils contribuent à diversifier les écoulements et créer des habitats favorables à de nombreuses espèces. Suivant leur taille, ils peuvent favoriser les débordements et leur suppression s'avère alors nécessaire sur des zones à enjeux (présence d'habitations).

Eaux usées: eaux ayant été utilisées par l'Homme et rejetées polluées dans le milieu naturel ou le réseau d'assainissement.

Équivalent habitant (EH): unité de mesure qui exprime la charge polluante d'un rejet domestique ou industrielle par habitant et par jour.

Érosion: L'érosion est un phénomène naturel d'usure du lit et des berges résultant des frottements occasionnés par l'écoulement de l'eau et les matériaux qu'elle transporte. Ces phénomènes peuvent être plus ou moins importants suivant la nature du sol et la présence ou non de végétation arborée sur les berges (ripisylve). Dans un méandre, on observe toujours une érosion sur une berge (rive concave) et un dépôt lorsque la vitesse du courant diminue, sur la berge opposée (rive convexe).
Ces phénomènes sont à l'origine de la création des méandres et contribuent à diversifier le lit du cours d'eau.

Eutrophisation: Il s'agit d'un enrichissement naturel du milieu aquatique en nutriments (nitrates et phosphates) qui entraîne une modification des écosystèmes. D'autres facteurs concourent à l'eutrophisation comme le ralentissement de la vitesse de l'eau, la température et l'éclairement. Les activités humaines conduisent parfois à une accélération de ce phénomène (apport excessif de nitrates, phosphates…) on parle alors de dystrophisation.

Frayère: Il s'agit du lieu de reproduction (fécondation et ponte) des poissons. Les différentes espèces affectionnent pour leur reproduction des milieux différents (graviers, végétation, branches, prairies inondées… Par exemple, le brochet (espèce typique de nos cours d'eau de plaine) recherche des secteurs inondés par les crues (annexes hydrauliques) avec de la végétation herbacée.

Génie végétale: ensemble des techniques utilisant des plantes pour protéger les sols, et stabiliser les berges, les talus contre l'érosion.

Halieutique : Qui a rapport à la pêche. Terme générique désignant les activités, les pratiques qui ont trait à la pêche.

Hélophyte: plantes adaptées aux milieux marécageux.

Hydromorphologie: étude de la morphologie (de l'aspect) du cours d'eau. Elle dépend du climat, de la géologie, du relief.

Lit d'un cours d'eau:
Il s'agit de la partie la plus profonde de la vallée où l'eau provenant du ruissellement est concentrée.
Lit mineur: Le lit mineur d'un cours d'eau est la zone où les eaux s'écoulent en temps normal. Il a été le plus souvent creusé au fil du temps par la rivière, mais aussi parfois modifié pour et par les activités humaines. Le lit mineur est délimité par la présence des berges. [Figure 13]

Lit majeur: c'est la zone située à proximité du lit mineur du cours d'eau et qui est inondée lors de ses plus grandes crues (montée des eaux en cas de fortes pluies). Il s'agit donc d'une zone ponctuellement inondable où l'installation d'activités humaines et d'infrastructures est soumise à un risque naturel.

Macroinvertébrés: animal invertébré, souvent de petite taille, qui vit à l'interface de l'eau et des sédiments. Par exemple, les insectes, les mollusques, les crustacés…

Méandre: boucle d'un cours d'eau qui se produit lorsque la pente est très faible.

Milieux aquatiques: Provenant du terme aquatique, qui a rapport avec l'eau, les milieux aquatiques désignent à la fois les rivières, fossés, canaux, lacs et zones humides…

Ouvrages: On considère comme ouvrage tous les aménagements réalisés dans le lit mineur du cours d'eau. Il en existe de nombreuses sortes : pont, écluse, seuil, buse… leur implantation peut avoir un impact sur l'écoulement de l'eau, sur les déplacements des espèces, mais aussi être à l'origine de phénomènes d'érosion.

Perturbations (ou altérations): Il s'agit d'une modification de l'état du milieu aquatique allant dans le sens d'une dégradation qui peut avoir des conséquences sur la qualité du cours d'eau et engendrer des problèmes comme un enfoncement du lit, la déstabilisation des berges… Le plus souvent, ces altérations sont anthropiques (c'est-à-dire dues aux activités humaines), mais elles peuvent aussi être d'origine naturelle.

Plantes invasives: Un cours d'eau est une voie migratoire par excellence. Depuis quelques années, on observe un fort développement d'espèces invasives. Il s'agit de plantes non indigènes qui ont une capacité de colonisation et de développement très important au détriment des espèces locales. Ainsi les zones colonisées ne laissent plus de place aux autres espèces qui sont supplantées par les nouvelles venues. Ce qui entraine bien sûr une perte de biodiversité.

Protections de berge: On considère comme protection de berge tous les aménagements qui ont pour but de réduire l'érosion des berges. Suivant l'objectif et les forces hydrauliques s'exerçant sur la berge, il existe différentes méthodes :

- **gabions:** cages grillagées remplies de pierres
- **palplanches:** éléments de structure longs et plats souvent en métal (parfois en bois ou en béton) que l'on enfonce devant les berges les uns à côté des autres pour constituer un réseau continu plus ou moins étanche.
- **enrochement:** superposition de pierres ou de blocs de béton
- **techniques végétales:** protection de berge utilisant des éléments végétaux vivants (bouture de saules par exemple, tressage...)
- **mur:** technique souvent utilisée à proximité des ouvrages ou à proximité d'habitations

Réseau hydrographique: C'est l'ensemble des cours d'eau, des plans d'eau et des zones humides, permanents ou temporaires qui drainent une aire géographique donnée.

Ripisylve: Il s'agit de la formation ligneuse (arbres et arbustes) qui se développe le long des berges d'un cours d'eau. Elle joue un rôle important dans le maintien des berges et l'autoépuration de l'eau. Elle est de plus un habitat important pour la faune et la flore. Elle doit faire l'objet d'un entretien régulier afin de la maintenir en bon état et limiter les risques d'embâcles sur les zones à enjeux.

Rive gauche ou rive droite ?
Si vous voulez déterminer sur quelle berge du cours d'eau vous êtes, placez-vous dans le sens de l'écoulement (dos à l'amont). Si vous êtes à droite de ce dernier, vous êtes sur la rive droite et inversement…

Ruissellement: écoulement naturel des eaux de pluie à la surface du sol.

Station d'épuration : ouvrages destinés au traitement des eaux usées domestiques ou industrielles avant leurs rejets dans le milieu naturel.

Source: endroit où les eaux souterraines jaillissent de terre.

Zone humide: Il s'agit d'un terrain qui est habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. La végétation présente est souvent typique de ces milieux (plantes hygrophiles).

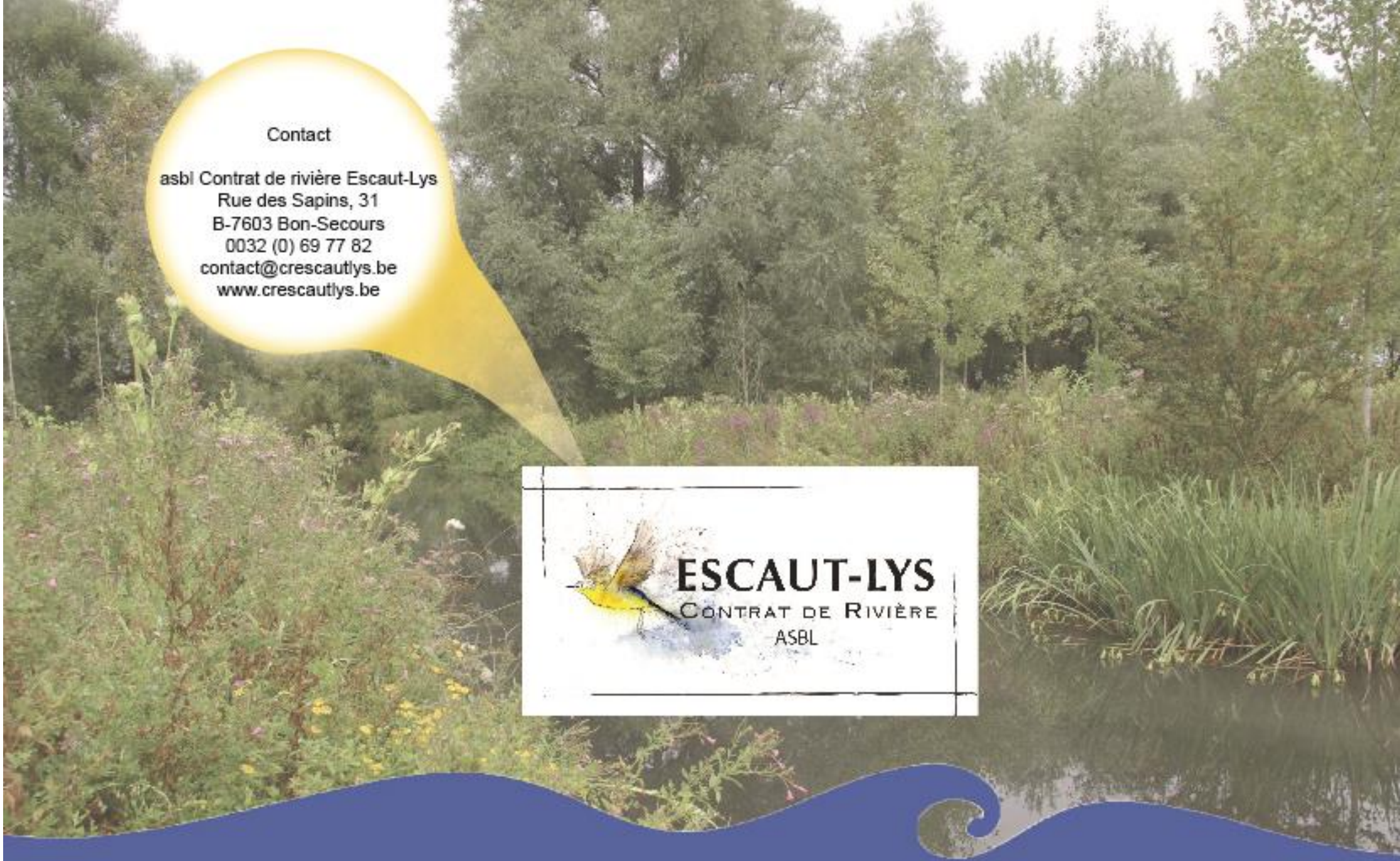

Contact

asbl Contrat de rivière Escaut-Lys
Rue des Sapins, 31
B-7603 Bon-Secours
0032 (0) 69 77 82
contact@crescautlys.be
www.crescautlys.be

ESCAUT-LYS
CONTRAT DE RIVIÈRE
ASBL

l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys est soutenue par

Rédaction et mise en page : Cellule de Coordination - Cartographie : Source-SPW-DGOARNE/726-conception : CREL - Crédit photo : CREL